

# CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 Octobre 2024

Procès-verbal

Version intégrale







# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

## Du Conseil Municipal de la Commune d'HYERES

**SEANCE DU 11 OCTOBRE 2024**

**QUORUM N° 1 :**

**DELIBERATION N° 1 à 62**

**L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE, le ONZE OCTOBRE,**

Le Conseil Municipal de la Commune d'HYERES s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAN, Maire de la ville d'Hyères les Palmiers.

**ETAIENT PRESENTS :** Monsieur GIRAN, Monsieur ROUX, Monsieur CARRASSAN, Madame MARINO, Monsieur GIRARDO, Madame MANA, Monsieur CORNILEAU, Monsieur FRATELLIA-GUIOL, Madame RITONDALE, Madame PARENT, Monsieur BRUNEL, Madame BUTTAFOGHI, Madame SCANTAMBURLO, Monsieur BERNARDI, Madame MONFORT, Madame VERDINO, Monsieur CUNEO, Monsieur PHILIP, Madame DECUGIS, Monsieur MONPATE, Monsieur CIRCOSTA, Monsieur COLIN, Madame GALLART, Monsieur MAUTE, Monsieur FOUQUE, Madame LEGOUHY, Madame PORTUESE, Madame TROPINI, Monsieur MARTIN, Madame AGOSTA, Monsieur MARION, Madame BURKI, Madame FERJANI, Monsieur MASSUCO, Madame BERNARDINI, Madame COLLIN, Monsieur EYNARD-TOMATIS.

**ABSENTS :**

Madame Marie BARRUE.

**EXCUSES ET ONT DONNE PROCURATION DE VOTER, conformément à la loi n°47.1744 du 6 Septembre 1947,**

Madame BATTISTI (pouvoir à Monsieur Jean-Pierre GIRAN)

Monsieur THIEBAUD (pouvoir à Madame Claude DECUGIS)

Madame PAPALEO (pouvoir à Madame Isabelle BUTTAFOGHI)

Monsieur MICALLEF (pouvoir à Monsieur Francois CORNILEAU)

Monsieur LIBESSART (pouvoir à Madame Sophie MANA)

Madame PRESTAT (pouvoir à Monsieur Francis ROUX)

Monsieur LAURENT (pouvoir à Monsieur Sébastien FRATELLIA-GUIOL)

**CONSEILLERS EN EXERCICE : 45**

**DATE DE LA CONVOCATION : 04/10/2024**

**SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur Thomas PHILIP**

Lecture a été donnée de ce qui suit :





# VILLE D'HYÈRES

---

## LES PALMIERS

### Séance du Conseil municipal du 11 octobre 2024

#### SOMMAIRE

---

AFFAIRE N°1 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des effectifs permanents.....	13
AFFAIRE N°2 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Autorisation de recrutement d'agents contractuels sur emploi permanent - article L332-8-2° du Code Général des Collectivités Territoriales .....	13
AFFAIRE N°3 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe des Ports de plaisance d'Hyères - Bilan intermédiaire 2024.....	14
AFFAIRE N°4 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Bilan intermédiaire 2024.....	14
AFFAIRE N°5 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal - Décision modificative n° 1 - Exercice 2024.....	14
AFFAIRE N°6 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal - Admission en non-valeur...15	
AFFAIRE N°7 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Budget annexe - Ports de Plaisance d'Hyères - Décision modificative n°1 - Exercice 2024.....	15
AFFAIRE N°8 - FINANCES ET CONTROLE DE GESTION - Ports de Plaisance d'Hyères - Provision pour risques et charges d'exploitation - Litiges et contentieux indemnitaires – Ajustement.....	15
AFFAIRE N°9 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Garantie communale à 80 % d'un emprunt de 3 300 000 € contracté par V.A.D (Var Aménagement Développement) auprès de la Caisse d'Épargne dans le cadre du renouvellement urbain du centre ville et du quartier de la Gare - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant au contrat de prêt n° A1023095 et le cautionnement solidaire.....	16
AFFAIRE N°10 – CULTURE ET PATRIMOINE - MÉDIATHÈQUE - Actualisation des tarifs de la Médiathèque.....	17

AFFAIRE N°11 – SPORTS - Convention relative à la participation financière de la Région Sud pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux - Année 2023-2024.....	18
AFFAIRE N°12 – ÉDUCATION - JEUNESSE - Déploiement d'un Espace Numérique de Travail « ENT » pour les écoles du 1er degré.....	18
AFFAIRE N°13 – ÉDUCATION - JEUNESSE - Convention pour une Mission de conseil en vue de la dés-imperméabilisation, restructuration et végétalisation des espaces extérieurs de l'école maternelle de Saint Exupéry et de l'école élémentaire Saint Exupéry.....	19
AFFAIRE N°14 – ÉDUCATION - JEUNESSE - PARCOURS BAFA - Convention de partenariat avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée.....	20
AFFAIRE N°15 – ÉDUCATION - JEUNESSE - Convention de partenariat avec l'Académie de Nice dans le cadre de la lutte contre le harcèlement scolaire.....	21
AFFAIRE N°16 – ÉDUCATION - JEUNESSE - Convention de partenariat avec l'Académie de Nice dans le cadre de la mise en place des mesures de responsabilisation.....	23
AFFAIRE N°17 - HABITAT - Programme Local de l'Habitat (P.L.H) Métropolitain - Approbation du projet du 3ème PLH métropolitain par le Conseil Municipal.....	24
AFFAIRE N°18 - HABITAT - Concession d'Aménagement pour le renouvellement urbain du centre-ville et du quartier de la Gare 2018-2028 - Compte-rendu annuel à la collectivité - CRAC 2024.....	37
AFFAIRE N°19 - HABITAT - Concession d'Aménagement pour le renouvellement urbain du centre-ville et du quartier de la Gare 2018-2028 - Autorisation donnée à Monsieur Le Maire de signer l'avenant N° 6.....	38
AFFAIRE N°20 - AMÉNAGEMENT - Concession d'Aménagement relative à la ZAC de la Crestade Demi-Lune - Compte-rendu annuel à la collectivité 2023.....	38
AFFAIRE N°21 - AMÉNAGEMENT - Société Publique Locale Méditerranée (SPLM) - Rapport annuel du mandataire 2023 - Communication au Conseil Municipal.....	41
AFFAIRE N°22 - AMÉNAGEMENT - ZAC de la Crestade Demi-Lune - Participation de la Métropole Toulon Provence Méditerranée à la réalisation d'équipement public - Accord de la Ville et autorisation de signer la convention.....	42
AFFAIRE N°23 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Opération « Dispositif devanture »- Modification du cahier des charges du dispositif de subvention communale d'aide à la requalification de devantures des locaux d'activités.....	44
AFFAIRE N°24 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Demande de dérogation préfectorale temporaire au repos dominical en date du 13 octobre 2024 pour la société HERMES INTERNATIONAL.....	44
AFFAIRE N°25 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Marché hebdomadaire du centre-ville - Modification temporaire du périmètre et déplacement.....	45
AFFAIRE N°26 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Parcelle cadastrée section IM n° 0147 formant le lot n° 9 Bis - Mme CUPO Anny - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée.....	46

AFFAIRE N°27 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTEOTIQUE - L'AYGUADE - Parcelle cadastrée section IL n° 0104 formant le lot n° 71 - M. et Mme FERRERO Dominique - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée.....	46
AFFAIRE N°28 - GESTION FONCIERE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - L'AYGUADE - Parcelle cadastrée section IM n° 0140 formant le lot n° 4 - M. MALARDEAU Éric - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée.....	46
AFFAIRE N°29 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - L'AYGUADE - Parcelle cadastrée section IM n° 0166 formant le lot n° 48 - M. OLIVA et Mme PARDO - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée.....	47
AFFAIRE N°30 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - L'AYGUADE - Parcelle cadastrée section IM n° 0144 formant le lot n° 10 Bis -M. et Mme DERIQUE - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée.....	47
AFFAIRE N°31 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - LA CAPTE - Parcelle cadastrée section EV n° 0219 formant le lot n° 332 - M. CÉRÉS et Mme COUTURIER - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée.....	47
AFFAIRE N°32 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - L'AYGUADE - Aliénation du bien situé 12 avenue des Mésanges cadastré section IM n° 0143 formant le lot n° 1 au profit de M. DORE et Mme BROUSSEAU.....	48
AFFAIRE N°33 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - LA CAPTE - Aliénation du bien situé 7 avenue de l'Arrogante cadastré section EV n° 0110 formant le lot n° 183 bis au profit de l'indivision VIRIOT.....	48
AFFAIRE N°34 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE - LA CAPTE - Aliénation du bien situé 66 traverse de l'Arrogante cadastré section EV n° 0114 formant le lot n° 146 au profit de M. et Mme GUY.....	48
AFFAIRE N°35 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - VENTE PARCELLE COMMUNALE - Route de l'Almanarre - Vente à la Métropole TPM - Parcelle EI n° 0124.....	49
AFFAIRE N°36 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - VENTE PARCELLE COMMUNALE - Rue des Bigaradiers - Vente à la Holding Massaro Invest - Parcelles DH n°0223 à 0230.....	49
AFFAIRE N°37 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BOULEVARD GENERAL KOENIG - Demande de constitution de servitude de passage de câbles électriques sur une parcelle communale cadastrée section CZ n° 0233.....	50
AFFAIRE N°38 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - CENTRE OLBIA - Répercussion à la Commune des charges de copropriété du Centre Olbia correspondant aux locaux occupés par l'association UGECAM - Convention Ville / CCAS.....	51
AFFAIRE N°39 - CITOYENNETÉ - Projet de création d'une chambre funéraire à Hyères - Avis du Conseil Municipal.....	51
AFFAIRE N°40 - CITOYENNETÉ - CIMETIÈRES - Fixation des règles de durée des concessions funéraires dans les cimetières communaux.....	52
AFFAIRE N°41 - GEOMATIQUE & TERRITOIRE - Dénomination de voies publiques : Avenue des Cinq Saveurs - Rond Point des Agrumes - Rond Point des Bergamotes.....	54

AFFAIRE N°42 - PORTS DE PLAISANCE D'HYERES - Proposition d'indemnisation amiable des commerçants du Centre Commercial du Nautisme.....	56
AFFAIRE N°43 - PORTS DE PLAISANCE D'HYERES - PORT ST PIERRE - L'AYGUADE - Liste d'attente Abonnés - Création d'une catégorie « bateau électrique ».....	59
AFFAIRE N°44 - COMMANDE PUBLIQUE - DST / VOIRIE-INFRASTRUCTURE - Accord-cadre à bons de commande relatif à la gestion des profils de plage et ouvrages maritimes non bétonnés du littoral métropolitain - Convention constitutive de groupement de commandes.....	60
AFFAIRE N°45 - COMMANDE PUBLIQUE - PORTS - Études paysagères et prestations de programmation liées sur les ports de plaisance d'Hyères - Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert.....	60
AFFAIRE N°46 - COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BÂTI - RÉGIE BÂTIMENTS - Prestations de nettoyage et d'entretien régulier des sanitaires publics pour la Commune d'Hyères et la Métropole Toulon Provence Méditerranée (territoire d'Hyères) - Accord-cadre à bons de Commande - Convention constitutive de groupement de commandes.....	61
AFFAIRE N°47 - COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BÂTI - Acquisition de fournitures pour travaux - Equipements pour la construction : maçonnerie - Accord-Cadre à Bons de Commande - Autorisation de signature.....	61
AFFAIRE N°48 - COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BÂTI - Travaux de réparation d'ouvrages, de rénovation et de restructuration de bâtiments - Lots : Fourniture et travaux de pose de plafonds suspendus - cloisons fixes et modulaires mobiles - doublages / Etanchéité / Travaux de chauffage et climatisation / Travaux de ventilation - Accords-cadres à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert.....	62
AFFAIRE N°49 - COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BÂTI - Travaux de réparation d'ouvrages, de rénovation et de restructuration de bâtiments - Lot : Clôtures et voiles extérieures - Accord-Cadre à Bons de Commande - Mise en appel d'offres ouvert.....	63
AFFAIRE N°50 - COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BÂTI - RÉGIE Prestations de nettoyage des bâtiments scolaires - Marché mixte - Mise en appel d'offres ouvert.....	63
AFFAIRE N°51 - COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BÂTI - Vérification et contrôle réglementaire des installations électriques, gaz, ascenseurs, des systèmes de sécurité incendie et de désenfumage mécanique - Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert.....	64
AFFAIRE N°52 - COMMANDE PUBLIQUE - VOIRIE - Travaux de voirie - Accords-cadres à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert.....	64
AFFAIRE N°53 - COMMANDE PUBLIQUE - VOIRIE - Entretien et rénovation des installations d'éclairage extérieures des équipements sportifs - Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert.....	64
AFFAIRE N°54 - PARC AUTO - Vente aux enchères en ligne des biens mobiliers réformés de la Ville d'Hyères.....	65
AFFAIRE N°55 - COMMANDE PUBLIQUE - INFRASTRUCTURES ET SYSTEMES NUMERIQUES - Accord-Cadre à Bons de Commande de maintenance, de supervision et d'évolution du réseau de radio télécommunications TETRA du territoire de la Métropole TPM - Convention constitutive de groupement de commandes.....	65



AFFAIRE N°56 - DIRECTION DE LA PRÉVENTION, DE LA SÉCURITÉ ET DES PORTS - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE - Convention portant sur l'autorisation d'utiliser le réseau radio TETRA mutualisé et les équipements terminaux associés de la Métropole Toulon Provence Méditerranée - Autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention.....	66
AFFAIRE N°57 - INFRASTRUCTURES ET SYSTÈMES NUMÉRIQUES - Adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms dénommée « CANUT ».....	67
AFFAIRE N°58 - POLITIQUE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE L'INSERTION - Programmation Cité Éducative 2024.....	67
AFFAIRE N°59 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Subventions aux associations - Autorisation donnée à M. le Maire de signer les conventions d'objectifs et les avenants aux conventions avec les associations bénéficiaires de subventions dont le montant annuel est égal ou supérieur à 23 000 € (en intégration de la Cité Educative).....	71
AFFAIRE N°60 - POLITIQUE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE L'INSERTION - Convention d'abattement TFPB.....	72
AFFAIRE N°61 - POLITIQUE DE LA COHESION SOCIALE ET DE L'INSERTION - Contrat de Ville 2024/2030 .....	74
AFFAIRE N°62 - POLITIQUE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE L'INSERTION - Convention de mise à disposition des locaux de la tour Excelsior (VDR).....	79

*(La séance est ouverte à 14 heures, par Monsieur Jean-Pierre GIRAN, maire d'Hyères-les-Palmiers.)*

**M. LE MAIRE** : Mes Chers collègues, la séance est ouverte.

*(Madame BIVILLE procède à l'appel nominal.)*

Merci. Le quorum étant atteint, nous pouvons valablement délibérer. Nous allons demander à l'assemblée si elle accepte que Monsieur Thomas PHILIP soit secrétaire de séance. Il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Il en est ainsi décidé.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**M. LE MAIRE** : Vous avez reçu le procès-verbal de la séance du 6 septembre 2024. Y a-t-il des observations ? Pas d'observation, je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous en remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**M. LE MAIRE** : Nous avons retiré la délibération numéro 36, je donnerai les explications lorsqu'elle aurait dû venir à l'étude. Vous avez également reçu un arrêté du 23 août 2024 portant autorisation à la Métropole TPM d'exploiter une unité de méthanisation pour la station d'épuration au sein de la station de l'Almanarre à Hyères, c'était pour information conformément à l'article 320-44. Une question orale a été posée à laquelle il sera répondu en fin de séance.

Et j'ai reçu par courrier une lettre de l'ensemble des membres de l'opposition concernant les travaux du Centre Commercial du Nautisme, rappelant un certain nombre de dysfonctionnements et souhaitant : « Le seul moyen dont dispose la commune pour influencer efficacement sur le sort de cette affaire, consiste donc à déposer plainte avec constitution de partie civile entre les mains de Monsieur le Doyen des Juges d'Instruction, ce qui contraindra la justice à l'ouverture immédiate d'une information judiciaire. C'est la raison pour laquelle nous avons l'honneur de vous demander de porter à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Municipal la question du dépôt d'une telle plainte. Nous sommes certains que notre démarche, qui s'inscrit dans une logique de consensus au sein de l'intérêt communal, correspond à la plupart de nos collègues du Conseil. Et nous ne doutons pas qu'elle retiendra favorablement votre attention ».

Effectivement, elle a retenu toute mon attention. De façon plus formelle, vous m'avez fait parvenir un courrier en date du 30 septembre dans laquelle vous souhaitez que la commune dépose une plainte avec constitution de partie civile auprès du juge d'instruction, au sujet de dysfonctionnements et de malversations qui se sont produits dans les marchés publics de rénovation du Centre Commercial du Nautisme.

J'ai le plaisir de vous indiquer que cette démarche est d'ores et déjà en œuvre et que j'ai mandaté l'avocat de la commune, Maître CHARREL, pour la concrétiser, donc c'est un acte. Vous évoquez dans votre courrier la Chambre Régionale des Comptes, je le rappelle, il s'agit d'un périmètre de débats contradictoires qui fait d'ailleurs l'objet à l'heure actuelle d'une analyse par l'expert désigné par le Tribunal Administratif que nous avons saisi dans le cadre d'un référé d'expertise. La procédure de plainte avec constitution de partie civile viendra compléter l'ensemble des actions que nous avons d'ores et déjà menées : trois expertises, juridique, technique et financière, plusieurs mises en demeure à l'endroit du maître d'œuvre et des entreprises, une plainte au procureur au titre de l'article 40, une saisie du Tribunal Administratif pour un référé d'expertise. Je vous confirme également, comme je l'avais indiqué lors du dernier Conseil Municipal, que concernant la plainte au titre de l'article 40, le Procureur a décidé de ne pas engager de procédure pénale par avis de classement en date du 14 novembre 2023, je l'avais indiqué. Il note en effet que : « une suite administrative a été ordonnée et paraît suffisante, par conséquent le Procureur de la République n'envisage pas d'engager une procédure pénale ». Je pense que vous pouvez observer, mes chers collègues, le souci de transparence dans cette défense des intérêts de la commune qui nous a animés pour éclairer les dysfonctionnements qui ont pu se produire dans ce marché de rénovation. Dont acte.

Nous avons beaucoup de points à l'ordre du jour, je demanderais donc par anticipation que les rapporteurs synthétisent le plus possible, comme ils savent le faire, avec au départ pas mal de délibérations concernant les effectifs et les questions financières. La première délibération porte sur la modification du tableau des effectifs permanents, Madame MANA. Oui, pardon.

**M. MARION** : Je souhaiterais une prise de parole sur le porté à connaissance que vous avez fait de cet arrêté préfectoral, si vous permettez. J'ai déjà une remarque liminaire, je ne sais pas à quel exercice nous nous livrons aujourd'hui, si ce n'est formellement bien sûr à un Conseil Municipal, mais quand on reçoit 1 925 pages composant l'intégralité des dossiers que nous devrions tous consciencieusement *a minima* lire, je me demande de quel exercice il s'agit. Ce n'est pas un reproche personnel, je connais le système et je le vis, mais là je le subis de manière trop importante il me semble et je crois que c'est un sentiment assez partagé, c'est pour cela que je me permets de vous en faire part. Avec 1 925 pages sur 62 délibérations, je ne sais pas en travaillant par ailleurs et avec les délais qui sont ce qu'ils sont de convocation, c'est-à-dire quelques jours, il me semble tout à fait impossible d'être *a minima* informé et à tout le moins absolument pas pertinent dans un certain nombre de questionnements et donc dans la qualité des discussions que nous pourrions avoir avec vous, Monsieur le Maire. C'était ma remarque préliminaire.

Concernant cet arrêté, j'ai bien noté que réglementairement, il est uniquement porté à notre connaissance, il ne génère pas de vote puisque nous sommes la commune sur laquelle cette nouvelle usine de méthanisation est implantée. En l'occurrence, nous parlons du site de l'Almanarre, là où se trouve déjà une petite partie de ces

installations qui recyclent notamment les boues de la station d'épuration qui est à côté. Et là-dessus, je me permets de vous interpellier en étant quand même très sincèrement relativement indigné. Je pèse mes mots parce qu'à moins d'être totalement schizophrène, ce que je ne pense pas que vous soyez, comment pouvez-vous, en tant que président de la Métropole, être demandeur à l'adjonction de bâtiments très conséquents d'une activité industrielle supplémentaire, elle est qualifiée comme telle par l'arrêté préfectoral, on est au plus haut niveau réglementaire d'autorisation. Des nouveaux bâtiments qui seront obligatoirement très près pour l'adjonction d'une activité supplémentaire parce que c'est le but de l'arrêté, c'est la demande portée par la Métropole depuis 2021 sans discontinuer.

Vous êtes aujourd'hui Président de la Métropole depuis un an et demi et permettez-moi encore une fois de vous interpellier avec la sincérité qui caractérise mon propos et ma pénétration de l'amour de mon territoire. On est à côté de la zone Natura 2000 dont d'ailleurs l'étude d'impact n'avait pas été fournie initialement, cela n'a gêné personne pendant les deux premières années d'instruction. La remarque en est portée dans le rapport qui est fait par la préfecture sur la fin de l'année 2023, il eut été bon pour nous éclairer sur ce sujet parce qu'un arrêté préfectoral de 40 pages, j'ai le bénéfice d'être juriste, mais pour tout un chacun ça révolse plutôt qu'autre chose. Mais c'est tout à fait édifiant, Monsieur le Maire, parce qu'en votre qualité de maire de Hyères, d'ancien président des Parcs nationaux, avec ce territoire, pendant encore combien de temps va-t-on payer ? Moi, je n'accepte pas que mes enfants paient les erreurs de mes grands-parents et de mes parents éventuellement sur cette implantation existante de cette partie de territoire. On connaît le plan urbaniste, c'est une folie, mais c'est comme ça, il autorise ça, c'est vrai, je connais vos arguments qui sont d'ailleurs repris parce que le dossier était jugé conforme, recevable, il est aujourd'hui autorisé environnementalement de surplus, donc tout n'est pas dépendant de la Métropole. Mais le reproche que je vous fais, c'est qu'en tant que président de cette entité qui aujourd'hui est demanderesse de cette extension... Je comprends pourquoi, ça va être plus propre, ça va recycler les boues de la station d'épuration de La Garde en plus des nôtres et celles de Carqueiranne comme c'était le cas jusqu'à maintenant, très bien. Cela parce que notre digesteur, l'élément technique qui permet de faire ce fameux digestat, c'est-à-dire qui en bout de production pour éventuellement recycler tout ça, va être complètement surdimensionné, il est utilisé aujourd'hui à 50 % de sa capacité.

Fort de ce constat, notre bonne Métropole, qui veut nous introniser pour ce que nous sommes, c'est très bien, la vitrine touristique absolue de la Métropole, mais qui essaie de nous faire passer pour ce qu'on n'est plus, pour ce qu'on n'a pas vocation à être, Monsieur le Maire. On n'a pas vocation à recevoir des extensions de sites industriels avec, encore une fois, une étude des risques qui est très importante, elle a été jugée, comme les 19 mesures qui sont reprises, satisfaisante. La Maison de l'Environnement a fait notamment remarquer initialement qu'il n'y avait pas d'impact Natura 2000. Dans la réponse de la Métropole (il faut aller chercher tout cela, ce mémo n'était pas fourni) de septembre 2023, vous êtes président de la Métropole depuis mai, on y apprend que presque quatre fois plus de matières y seront traitées

par rapport à la situation actuelle, c'est la première chose. On apprend au détour effectivement que cette zone est largement urbanisée, en gros ils ont considéré que juste l'autre côté de la route, c'est un site exceptionnel que vous vous battez ardemment pour protéger même avant que vous soyez élu et que vous présidiez à la destinée de notre commune. Sincèrement, comment faites-vous pour accepter ? Ou alors vous êtes schizophrène et moi je ne le suis pas, donc je me permets ce propos parce que...

**M. LE MAIRE** : Quand on l'est, on ne le sait pas.

**M. MARION** : Oui, mais on est traité. Ce qui m'a le plus révolté, c'est qu'on a une adjonction, une représentation des bâtiments supplémentaires, c'est très important, il faut savoir que les boues de La Garde sont quasiment aussi importantes que les nôtres en quantité, ça rajoute une noria de camions-bennes, ça double le volume. De manière très intelligente le cabinet de conseil qui a été missionné pour répondre à la Maison de l'Environnement se base sur l'équilibre des deux sites, effectivement à l'aune de la Métropole, c'est logique. Mais pour ce qui concerne notre petit point de vue d'Hyérois, et je ne dis pas ça en me rabaissant, pour ce qui nous incommodera à l'avenir, va-t-on payer perpétuellement le fait qu'on se soit « tapé » une colline avec n'importe quoi, avec une ancienne déchetterie, une nouvelle qui est un peu mieux, d'accord, mais qui est toujours implantée là, et demain une usine de méthanisation ? Moi, je ne le crois pas. Essayer de réhabiliter enfin cette zone génère effectivement énormément de fonds, beaucoup de volonté politique, peut-être que ce que je dis est impossible, je suis peut-être dans une idéologie absolue, je ne crois pas l'être, je crois avoir démontré par mes intentions et mes prises de position que j'avais un certain sens de la mesure et un certain pragmatisme. Au lieu d'essayer de réhabiliter cette zone, Monsieur le Maire, on fait tout le contraire et tout cela pourquoi ? Pour décharger la station de La Seyne qui ne tournait elle-même qu'à 70 % en recevant les boues de La Garde. Mais comme nous, nous ne tournions qu'à 50 %, il eut été plus logique que nous tournions à 100 % en recevant toutes les boues de La Garde, et il est très clairement indiqué qu'il y aura d'autres communes demain pour que l'on tourne bien plein pot. Au lieu de se dire que pour une fois, on était un peu surdimensionné et alors ? Cela accompagne le mouvement que vous avez initié sur notre commune, je crois, avec cette floraison de nouvelles constructions, de permis et cette incitation à des habitants supplémentaires. Tout cela, c'était précautionneux, c'était autorisé et ça allait quelque part dans le bon sens, c'était un état de fait, d'accord, ça marche. Pourquoi va-t-on se mettre, sous votre responsabilité d'un côté, contre vous-même sous votre responsabilité avec votre autre casquette ? Expliquez-nous cela, sincèrement.

Cela ne suscitait pas de débat, j'ai bien vu l'enquête publique, le défaut total de remarques de qui que ce soit, c'est vrai, j'en prends ma part de responsabilité très sincèrement. Je n'ai absolument pas lu la publication, je ne dis pas qu'elle n'a pas été faite parce que ce n'est pas le cas, elles ont toutes été faites bien sûr et je suis complètement passé à côté, moi et l'intégralité des associations de protection de l'environnement. Je ne sais pas s'il y a une possibilité de retour en arrière, de

moratoire supplémentaire, de précautions supplémentaires ou de discussions à essayer d'engendrer, mais nous sommes les pénitents en matière de transport de cet ensemble plus important dans lequel nous avons adhéré de gré ou de force, ce n'était pas votre responsabilité à l'époque, très bien. Mais vous avez fait vous-même la remarque, vous vous êtes abstenu en votre qualité de Président d'entité sur la délibération qui considérait cette nouvelle étude de transport de TPM dont nous ne bénéficierons de nouveau pas parce que nous sommes trop éloignés. Alors, nous sommes trop loin pour bénéficier du transport en commun payé par la Métropole, par contre on est suffisamment près pour recevoir les boues des autres communes, je trouve cela inacceptable, permettez-moi de vous le dire.

**M. LE MAIRE** : Je partage assez largement ce que vous avez dit, même si ma schizophrénie va en pâtir. Première réflexion, sur ces sujets-là il y a deux positionnements. Il y a un positionnement qui est l'intérêt général global de la Métropole qui consiste, comme l'impose un décret pour 2025, d'aller vers une valorisation plus importante des déchets et c'est vrai que la méthanisation est une façon d'y concéder. C'est un gain global sur la Métropole au niveau de la qualité du traitement des déchets, donc de ce point de vue environnemental, globalement c'est positif.

La deuxième chose, c'est qu'il y a obligatoirement chez nous, et je le partage avec vous, un égoïsme local en disant : on n'a quand même rien fait de mal pour que ce soit justement à Hyères que soient situées cette procédure et cette innovation, je l'ai fait remarquer, y compris en Conseil Métropolitain. Un certain nombre d'arguments techniques m'assurant de l'absence de nuisance et de l'absence de remarque durant l'enquête publique me font aujourd'hui, comme l'impose la loi, procéder à cette information.

Néanmoins, je le dis et vous pouvez vérifier, j'ai demandé une analyse complémentaire parce que je ne suis toujours pas convaincu du bien-fondé du solde positif de cette innovation pour l'ensemble du territoire. Donc on va voir, le fait de prendre connaissance de cette information n'est pas le début de la réalisation, s'il est démontré qu'il n'y a pas d'effets négatifs et que les transports requis sont extrêmement limités, nous verrons bien et je reviendrai pour vous en parler, sinon cette réalisation ne sera pas opérée. Je le dis, c'est une information publique qui peut être répétée, cela ne surprendra pas la Direction Générale de TPM et les services, nous en sommes là, donc je partage assez largement votre sentiment.

Mais je voudrais quand même que vous reteniez que sur beaucoup de sujets, nous devons avoir une hémiplegie nécessaire, c'est-à-dire avoir une considération de l'ensemble en même temps qu'une considération d'une partie. Si nous n'avons pas, on le verra dans d'autres délibérations, cette vision des choses, on a une vision autarcique qui finit par être négative ou une vision globale qui finit par sacrifier la proximité. Il faut trouver cet équilibre, il est sans doute positif au niveau global, il me paraît discutable au niveau territorial.

**M. MARION** : Si vous le permettez, Monsieur le Maire, je suis d'accord avec vous et je suis parfois effectivement trop « Hyéro-chauvin », certes.

**M. LE MAIRE** : Non, vous avez raison, vous avez encore une marge de progression pour l'être autant que moi.

**M. MARION** : Ne vous inquiétez pas, j'arrive ! Je souscris à ce que vous dites de l'équilibre global, je vous donne un argument parce que si en tant que président vous n'arrivez pas à faire arbitrer sur des arguments objectifs, il y a une vraie difficulté pour TPM. On libère la station de La Seyne qui ne tournait qu'à 70 % avec un fonctionnement métropolitain, on la libère à notre détriment puisqu'adjonction de constructions nouvelles très importantes, on parle de je ne sais combien de mètres carrés. Je ne vous fais pas l'énumération des locaux supplémentaires, mais un local de réception des boues externes, un défilasseur, dimensions du bâtiment : 17 mètres par 6 mètres sur une hauteur de 7 mètres, vous avez des fosses de réception des graisses, bref, tout cela en adjonction. On libère celle de La Seyne pour recevoir des boues externes à la Métropole, Monsieur le Président, alors l'équilibre global est à quel niveau ?

**M. LE MAIRE** : Il devient régional d'après votre démonstration.

**M. MARION** : Oui, mais là nous avons une difficulté parce que régionalement, vous vous battez et nous nous battons à vos côtés pour que cela devienne Grand site enfin un jour et c'est le cas juste de l'autre côté de la route. Et après, on a des propos hérétiques qui sont tenus dans ces rapports qui finalement confinent à une autorisation environnementale, elle est faite, vous avez la promulgation d'un décret, c'est fait, c'est ce que vous nous donnez à connaissance, donc que fait-on ? La commune d'Hyères est chargée de son exécution, donc que fait-on ?

**M. LE MAIRE** : Moi, je vous sais gré de votre intervention, je la prendrais d'ailleurs, si le point de vue est partagé, comme d'un point de vue collectif qui a été exprimé au Conseil Municipal et qui me permettra vis-à-vis de la préfecture, de l'État et de tous ceux qui ont construit cela bien avant moi...

**M. MARION** : C'est la signature du Président FALCO qui est en bas des documents.

**M. LE MAIRE** : Nominativement ils désignaient quelqu'un, mais ce sont de longues trajectoires. Donc de rappeler, comme je l'ai fait moi-même à titre solidaire, la vigilance très forte de l'ensemble du Conseil Municipal sur ce sujet et si nous pouvons rétrograder cette décision, ce sera volontiers.

**M. MARION** : Ce que je trouve vraiment compliqué, pour en terminer, pardon, j'ai déjà été trop long...

**M. LE MAIRE** : Mais juste un mot. De la même façon que le Maire n'est pas le prince de la commune comme certains le croient, de la même façon là, le Président de TPM n'est pas non plus omnipuissant.

**M. MARION** : J'en conviens, mais il est demandeur à la démarche qui a été initiée par la Métropole, on ne le demandait rien.

**M. LE MAIRE** : Et je le regrette beaucoup. Je vous rappelle qu'ici même quand on nous a donné la liste des investissements de la Métropole sur les différentes communes, j'ai dénoncé ce qui était considéré dans l'addition globale, j'ai dit : « On nous prend pour des truffes ».

**M. MARION** : Oui, c'était le cas.

**M. LE MAIRE** : L'investigation a montré qu'il y a des choses de qualité, mais ça reste compliqué, y compris dans mon esprit, donc j'ai demandé une analyse complémentaire, j'espère qu'il y aura une compréhension collective. Je ne suis pas sûr qu'il puisse y avoir de solutions alternatives, c'est cela la difficulté, autrement elle serait proposée. Quel est l'enjeu ? Est-ce qu'il faut aller globalement au niveau de la Métropole dans la direction d'une décision qui, nonobstant le territoire, est positive du point de vue de l'environnement ou est-ce qu'il faut ne pas l'appliquer du fait qu'elle ne sert pas le territoire où elle est située ? Voilà, c'est ça l'enjeu. Croyez bien que je suis heureux de votre intervention.

**M. MARION** : Votre premier alinéa fait consensus bien sûr, c'est pragmatique, là-dessus je ne suis pas en opposition du tout avec ce que vous venez de dire.

**M. LE MAIRE** : Je sais.

**M. MARION** : Par contre, les odeurs d'œuf pourri mélangées à celles d'urinoir qu'on connaît déjà...

**M. LE MAIRE** : Vous avez situé à un bon niveau votre intervention, laissez-la à un bon niveau.

**M. MARION** : Je suis désolé, c'est quand même la réalité des odeurs qui est le principal inconvénient des usines de méthanisation.

**M. LE MAIRE** : Si les spécialistes étaient là, ils vous diraient qu'en termes d'odeur, en termes de transports, les problèmes sont résolus et qu'il n'y a pas de problème.

**M. MARION** : Oui, j'ai vu ça avec un jury qui ne s'est même pas rendu sur place, j'ai vu, je suis allé au fond du texte.

**M. LE MAIRE** : Je ne sais pas, je ne pourrais pas vous dire s'ils se sont rendus sur place ou non. Honnêtement, cela m'étonnerait que c'ait été fait uniquement en chambre, on ne va pas aller plus loin. Je vous dis qu'à titre de citoyen, nous sommes à peu près en phase, à titre de responsable, même si ça vous paraît schizophrène au cloisonnement et nous sommes parfois schizophrènes parce qu'il y a des choses qui touchent à l'intérêt général et qu'on ne ferait jamais. Là, si personne ne s'y oppose, je me permettrai de m'appuyer sur ce que je considère comme un point de vue collectif pour essayer de voir s'il n'y a pas de solutions alternatives ou si du moins celle-ci peut être repoussée, OK ?



**M. MARION** : Un dernier point qui n'a plus rien à voir, mais c'est une conséquence directe. On a laissé la possibilité que ça se passe ainsi et ça, c'est notre responsabilité à Hyères. L'étude d'impact Natura 2000 et la gestion qui est faite de ce dossier par les administrations environnementales et l'État estiment que cette zone a vocation à recevoir de l'industriel et potentiellement à ce niveau-là, c'est-à-dire qu'on est quand même dans des installations classées, c'est tout en haut de la réglementation. Ils considèrent que c'est une déchetterie à ciel ouvert, donc on peut y implanter tout ce que l'on veut.

**M. LE MAIRE** : On considère que cela ne dessert pas l'environnemental, c'est ça la difficulté. En tous les cas, merci pour votre intervention, elle est de mon point de vue tout à fait fondée.

**AFFAIRE N°1 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Modification du tableau des effectifs permanents**

**Mme MANA** : Merci, Monsieur le Maire, bonjour à tous. Afin de prendre en compte les réussites au concours d'agents communaux, les propositions d'avancement de grade et de promotions internes, il convient de modifier le tableau des effectifs et nous vous proposons d'ouvrir :

- 3 postes de catégorie A ;
- 2 postes de catégorie B ;
- Et 16 postes de catégorie C.

**M. LE MAIRE** : Je crois qu'il n'y a pas d'observation dans la mesure où ce sont des ouvertures de postes indispensables pour la promotion des agents eu égard à l'ancienneté ou à la réussite au concours. S'il n'y a pas d'observation, je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N°2 – DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES - Autorisation de recrutement d'agents contractuels sur emploi permanent - article L332-8-2° du Code Général des Collectivités Territoriales**

**Mme MANA** : Il convient de recruter deux gestionnaires juridiques dans les domaines de la commande publique et des ressources humaines. Les postes sont vacants au tableau des effectifs communaux, ils ont fait l'objet d'une publication auprès du CDG du Var et aussi d'appels à candidature. Ce sera donc un contrat à durée déterminée qui pourra être établi pour une durée de trois ans, renouvelable.

**M. LE MAIRE** : Pas d'observation ? Je vais plus loin, Monsieur MARION, je rendrai compte au prochain Conseil Municipal de la décision définitive, c'est un engagement clair.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N°3 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe des Ports de plaisance d'Hyères - Bilan intermédiaire 2024**

**Mme MANA** : Nous présentons l'ensemble des ports de plaisance qui sont regroupés sous une seule régie et nous avons :

- Un total de recettes de 5 577 054,18 euros ;
- Un total de dépenses de 3 156 622,37 euros.

**M. LE MAIRE** : C'est un peu formel. Il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc adopté.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 39 VOIX**

**5 ABSTENTIONS** : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI

**AFFAIRE N°4 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget Construction, entretien et vente de caveaux dans les cimetières - Bilan intermédiaire 2024**

**Mme MANA** : Même formalisme, donc :

- Un total de recettes de 345 734,83 euros ;
- Et un total de dépenses mandatées à moins 45 962,90 euros.

**M. LE MAIRE** : Pas d'observation ? Même vote, c'est donc approuvé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N°5 – FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal - Décision modificative n° 1 - Exercice 2024**

**Mme MANA** : Nous enregistrons :

- Un équilibre en fonctionnement pour 84 401 euros ;

- Un équilibre en section d'investissement pour moins 131 000 euros.

**M. LE MAIRE** : Je fais simplement une observation, c'est totalement résiduel par rapport aux montants de nos budgets et c'est l'intérêt de voter les budgets au mois de mars en parfaite information, c'est-à-dire que les décisions modificatives sont finalement des ajustements infinis décimaux. Pas d'observation ? C'est donc adopté.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 39 VOIX**

**5 ABSTENTIONS** : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI

**AFFAIRE N°6 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget principal -  
Admission en non-valeur**

**Mme MANA** : Nous avons 2 états, le premier état pour une somme de 107 228,48 euros et un deuxième état pour 27, 45 euros.

**M. LE MAIRE** : Même vote ?

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 39 VOIX**

**5 ABSTENTIONS** : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI

**AFFAIRE N°7 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Budget annexe - Ports  
de Plaisance d'Hyères - Décision modificative n°1 - Exercice 2024**

**Mme MANA** : Première DM, un équilibre en section d'exploitation pour 70 781 euros et un équilibre en investissement pour 3 000 euros.

**M. LE MAIRE** : Pas d'observation ? Je vous remercie, c'est donc adopté.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 39 VOIX**

**5 ABSTENTIONS** : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI

**AFFAIRE N°8 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Ports de Plaisance  
d'Hyères - Provision pour risques et charges d'exploitation - Litiges et  
contentieux indemnitaires – Ajustement**

**Mme MANA** : C'est toujours le même litige avec les 10 agents, ils sont partis en appel donc on a obligation de continuer à provisionner et on établit une estimation du risque à 884 850 euros avec un échéancier allant jusqu'à 2027.

**M. LE MAIRE** : Ce n'est pas une vision pessimiste des choses qui conduirait à penser que ce contentieux sera perdu pour la commune, c'est une obligation que nous nous faisons d'approvisionner le cas échéant.

**M. MARION** : Pardonnez-moi, j'avais une question, je sais comment fonctionnent les provisions pour les entreprises que nous défendons, mais est-ce que la commune a l'obligation de provisionner 100 % du montant du litige ?

**Mme MANA** : Non, en fait on provisionne depuis 2021 à hauteur à peu près de 128 000 euros par an. La commission est partie en appel et on n'a pas le résultat puisqu'on avait gagné et ils sont partis en appel, donc on a provisionné dans un souci de sécurité la même somme tous les ans jusqu'en 2027.

**M. MARION** : Ce n'est pas la réponse à ma question.

**Mme MANA** : Ce n'est pas à vous, Maître, que je vais apprendre qu'ils peuvent gagner et que l'on peut perdre.

**M. MARION** : Ce n'est pas ça, c'était de savoir si la commune avait l'obligation.

**Mme MANA** : On n'a pas l'obligation, mais c'est un choix qui a été fait.

**M. MARION** : De provisionner à 100 %.

**Mme MANA** : À 100 % je ne sais pas, c'est une estimation.

**M. LE MAIRE** : Ça permet d'équilibrer le budget. Merci, je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Opposition ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 39 VOIX**

**5 ABSTENTIONS** : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI

**AFFAIRE N°9 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Garantie communale à 80 % d'un emprunt de 3 300 000 € contracté par V.A.D (Var Aménagement Développement) auprès de la Caisse d'Épargne dans le cadre du renouvellement urbain du centre-ville et du quartier de la Gare - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer l'avenant au contrat de prêt n° A1023095 et le cautionnement solidaire**

**Mme MANA** : C'est une mise à jour de notre garantie et non pas une nouvelle garantie, donc c'est un avenant au contrat de prêt qui a été établi par la Caisse d'Épargne. C'est donc un avenant tripartite qui est à intégrer dans la garantie de la commune d'Hyères.

**M. LE MAIRE** : Pas d'observation ? C'est donc adopté.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 39 VOIX****5 ABSTENTIONS : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI****AFFAIRE N°10 – CULTURE ET PATRIMOINE - MÉDIATHÈQUE - Actualisation des tarifs de la Médiathèque**

**M. CARRASSAN** : Monsieur le Maire et mes chers collègues, c'est une délibération tout à fait simple qui me permet de parler de la médiathèque, un élément majeur de l'offre culturelle de la Ville, comme vous le savez, la gratuité de la médiathèque a été votée ici même en juillet 2019.

Je signale simplement que nous allons entrer dans la vingtième année de son fonctionnement, donc la médiathèque a été inaugurée en 2005 et donc l'anniversaire de ses 20 ans, c'est pour bientôt. Si la médiathèque a été inaugurée en 2005, la décision de la créer remonte à 1995, il fallait transformer une petite bibliothèque municipale, on aurait dit une bibliothèque de village, en bibliothèque normative, donc ça a été une petite révolution. La bibliothèque municipale occupait un morceau d'étage de la cité administrative et nous passons dans un bâtiment qui a absorbé la totalité de la cité administrative.

Donc c'est dix ans plus tard que la médiathèque est inaugurée après cette décision de 1995. Alors, 2 700 mètres carrés aujourd'hui sur 4 niveaux, 110 000 objets à la disposition du public, il y a environ 8 000 lecteurs actifs, cela monte évidemment avec les lecteurs moins assidus.

La boutique a été créée il n'y a pas si longtemps, donc la délibération nous la fait observer avec tout ce qu'elle propose et avec les tarifs, donc c'est tout à fait simple. On peut faire des photocopies, on peut réserver l'auditorium, on peut acheter des parapluies par exemple, ainsi que de beaux ouvrages. Les tarifs sont affichés, vous les avez sous les yeux et tout cela permet à la boutique de la médiathèque de fonctionner plutôt bien, elle fait des recettes de l'ordre de 6 000, 8 000 euros. Merci d'accepter ces tarifs.

**M. LE MAIRE** : Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N°11 – SPORTS - Convention relative à la participation financière de la Région Sud pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux - Année 2023-2024**

**M. ROUX** : Nous passons chaque année une convention avec la Région Sud pour l'utilisation des équipements sportifs municipaux par les lycées de la ville. Je vous propose donc aujourd'hui d'adopter la convention relative à l'année scolaire 2023 - 2024, rien n'est changé par rapport à l'année dernière, le barème horaire est toujours fixé à :

- 18,66 euros par heure d'utilisation pour les stades ;
- 13,99 euros par heure pour les gymnases ;
- 77,74 euros par heure pour la piscine ;
- 19,44 euros par heure et par ligne d'eau.

Le montant de la participation totale pour 2023 - 2024 s'établit à 61 492 euros.

**M. LE MAIRE** : Merci. Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N°12 – ÉDUCATION - JEUNESSE - Déploiement d'un Espace Numérique de Travail « ENT » pour les écoles du 1er degré**

**Mme MARINO** : Merci, Monsieur le Maire. Nous savons tous que la maîtrise des compétences numériques est un enjeu aujourd'hui pour l'avenir des élèves, c'est une condition à leur insertion citoyenne, sociale et professionnelle, et c'est désormais inclus dans les programmes scolaires. Donc nous travaillons depuis quelques années afin de favoriser le développement des compétences et la diversification des usages pédagogiques du numérique. En 2021, nous avons mis en place un espace numérique de travail qu'on appelle un « ENT » pour les écoles du premier degré. Cela permet de communiquer, de collaborer, d'avoir du courrier électronique, des espaces d'échange, de collaboration, de partage de photos, etc. Un service d'accompagnement des élèves, cahier de textes de l'élève, cahier du journal du professeur, c'est ce qu'il se passe dans les écoles du deuxième et troisième degré. Les services de production pédagogiques et éducatifs permettent de transmettre des contenus, des créations. Et des services totalement utilitaires comme des groupes d'utilisateurs, des espaces de stockage.

Nous avons un partenariat avec la direction départementale de l'académie du Var et on s'engage à financer l'acquisition de cet ENT, prise en charge de l'abandonnement, c'est surtout cela qui concerne cette convention, les

infrastructures, la liaison internet et les équipements nécessaires à l'utilisation et à la maintenir dans les conditions opérationnelles de fonctionnement.

Donc nous vous proposons d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat qui est jointe à la délibération.

**M. LE MAIRE** : Pas d'observation ? Oui.

**M. MARION** : Oui, Monsieur le Maire, c'est un « oui » qui n'est pas de complaisance, mais qui est sincère parce que l'ENT sur le primaire, pour ceux qui ont des enfants...

**M. LE MAIRE** : Je sais ce que c'est.

**M. MARION** : Oui, peut-être que cela fait un peu plus longtemps que moi quand même... Mais effectivement l'ENT, c'est fantastique, en primaire je trouve que c'est vraiment super.

**Mme MARINO** : En maternelle également.

**M. LE MAIRE** : Merci. Pas d'observation ? C'est donc approuvé.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

#### **AFFAIRE N°13 – ÉDUCATION - JEUNESSE - Convention pour une Mission de conseil en vue de la désimperméabilisation, restructuration et végétalisation des espaces extérieurs de l'école maternelle de Saint Exupéry et de l'école élémentaire Saint Exupéry**

**Mme MARINO** : Merci, Monsieur le Maire. Là, ce sont nos « Cours Jardins » qui sont en cause. Nous avons engagé en 2023, à la suite du traitement des cours des maternelles Godillot, Dolto, Les Mouettes et Costebelle, le CAUE du Var pour nous accompagner pour une programmation pluriannuelle de désimperméabilisation des espaces extérieurs dans les écoles publiques. Et donc nous sollicitons l'aide et l'assistance du CAUE du Var pour nous accompagner dans ce projet à nouveau en animant la démarche participative avec les enfants et adultes de chaque école. Par exemple, les enfants des écoles concernées vont participer à la plantation de certains arbustes très prochainement, je crois que c'est la semaine prochaine.

La CAUE du Var a pour but de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement, avec le souci permanent de les adapter aux particularités locales. C'est créé à l'initiative du Conseil Départemental et c'est une association à but non lucratif qui exerce une mission de service public. La CAUE du Var nous aidera à la définition d'un schéma des principes d'aménagement des cours de l'école maternelle et élémentaire de Saint-Exupéry. C'est un peu plus simple pour nous, ce sont de grandes cours et il nous semblait cohérent de mettre en place les « Cours

Jardins » sur les deux cours de l'école puisque le quotidien des enfants, c'est un peu passer d'une école à l'autre, d'une cour à l'autre, etc., donc on peut avoir quelque chose d'un peu homogène sur ces « Cours Jardins ».

La convention que l'on vous propose, c'est pour 2024 - 2025, le financement par la Ville, les modalités pratiques de la mission conseil, l'animation des ateliers de rencontre et d'échange, et les séquences de travail avec les enfants. Donc on vous demande d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions de partenariat avec le CAUE du Var.

**M. LE MAIRE** : Là aussi de façon sincère, c'est très positif pour plusieurs raisons. D'abord parce qu'on sert l'humanité à travers la désimperméabilisation, mais aussi parce que je trouve que c'est un retour à la nature des enfants. Et la façon dont c'est accepté et pris par les enseignants et les enfants est extraordinaire, ils retrouvent le goût de la terre, le goût des animaux parfois, le goût de l'agriculture et ça, c'est vraiment très sympa. Donc ça va faire six écoles, on va faire toutes les écoles progressivement, je crois que c'est une opération intéressante.

Je mets aux voix cette convention. Qui est pour ? Je vous remercie.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

#### **AFFAIRE N°14 – ÉDUCATION - JEUNESSE - PARCOURS BAFA - Convention de partenariat avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée**

**Mme MARINO** : Merci, Monsieur le Maire. Là, c'est très intéressant parce que nous avons vraiment besoin de travailler sur la formation des jeunes. Et dans le cadre des actions en matière d'insertion professionnelle des jeunes, la Métropole propose de mettre en place un dispositif d'aide au financement du BAFA pour les publics de 17 à 25 ans. Il s'agit de développer l'engagement, l'employabilité des jeunes, en leur permettant d'accéder à une formation qui favorisera leur insertion professionnelle et Dieu sait qu'il y a un besoin dans l'ensemble des communes du département.

Cette action s'inscrit dans la démarche de promouvoir une aide financière au BAFA qui aidera le jeune au financement de premier module, il y a plusieurs modules, la partie théorique et ensuite la partie pratique, en inscrivant ce dispositif dans un parcours de formation en partenariat avec les communes, les organismes de formation et la CAF du Var qui est un cofinancier. Cette action permet de répondre à un besoin d'animateurs.

En contrepartie de ce soutien, la commune s'engage à accueillir le jeune pour le stage pratique du deuxième module selon la capacité d'accueil et pourra recruter le jeune après l'obtention du BAFA pendant l'été, les vacances scolaires ou durant les périodes périscolaires en fonction de ses capacités d'accueil. La convention est



établie pour fixer les modalités de soutien pour les jeunes candidats pour une durée de 12 mois à compter de sa notification.

Donc on vous propose de donner un avis favorable à la signature de la convention par Monsieur le Maire, Président de la Métropole.

**M. LE MAIRE** : Merci. Oui ?

**M. MARION** : Oui, Madame MARINO...

**M. LE MAIRE** : Encore ?

**M. MARION** : Oui, je vais faire ça une délibération sur deux, Monsieur le Maire. Simplement je regardais sur la convention, en fait la commune s'engage sur le stage pratique, d'accord, et encore une fois ce n'est que « Hyérois - Hyérois » ou pas, ça ?

**Mme MARINO** : Je ne sais pas si je peux le dire... On va essayer de favoriser nos jeunes à partir du moment où l'on fait un soutien à cette jeunesse pour se former, mais effectivement c'est sur la partie pratique parce que la partie théorique se fait dans un centre de formation. Il faut savoir qu'une formation BAFA, il y a des tarifs qui sont un peu différents, ça va de 700 à 1 200 euros. Donc c'est aussi un accompagnement aux jeunes avec des cofinancements et nous, on pourra les engager sur cette partie. Et ensuite, s'ils le souhaitent, pouvoir les recruter carrément pour faire partie ou de notre service ou pour travailler sur les périodes de vacances scolaires parce que ça peut être aussi un appoint sur un jeune qui va s'engager dans des études supérieures et qui a besoin d'un petit boulot pour les vacances de manière à pouvoir financer ses études. Donc c'est un vrai accompagnement du jeune.

**M. LE MAIRE** : Pas d'autre observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

#### **AFFAIRE N°15 – ÉDUCATION - JEUNESSE - Convention de partenariat avec l'Académie de Nice dans le cadre de la lutte contre le harcèlement scolaire**

**Mme MARINO** : Merci, Monsieur le Maire. Je ne sais pas si vous le savez, mais l'Académie de Nice est pionnière dans la lutte contre le harcèlement scolaire, elle fait partie en effet des six Académies expérimentatrices du premier programme national « clé en main » de lutte contre le harcèlement scolaire mis en place par le ministère de l'Éducation nationale à la rentrée 2019.

Ce programme est devenu ce qu'on appelle aujourd'hui le programme « pHARe » qui a été généralisé à toutes les écoles et à tous les collèges de l'Académie à la rentrée 2021, il concerne également tous les lycées depuis la rentrée scolaire 2023.

Par ailleurs depuis le 13 novembre 2023, l'Académie de Nice a créé un pôle de lutte contre le harcèlement scolaire chargé de poursuivre le déploiement du programme « PHARe » et plus généralement de mettre en œuvre le plan interministériel de lutte contre le harcèlement à l'école présenté le 27 septembre 2023 par le gouvernement, plan sans précédent qui fait de la lutte contre le harcèlement scolaire une priorité nationale.

La Ville d'Hyères est de son côté pleinement engagée dans la politique de prévention qui se traduit notamment, c'est ce que l'on fait aujourd'hui, par :

- La médiation permanente avec des familles en lien avec les directeurs et directrices d'école en vue de désamorcer les situations ;
- Une collaboration continue avec l'inspectrice de l'Éducation nationale de la circonscription, on communique presque quotidiennement sur les différents problèmes, même autres que le harcèlement scolaire ;
- Une sensibilisation à chaque rentrée scolaire de l'ensemble des personnels sur les dangers du harcèlement scolaire ;
- Des ateliers, groupes de parole, organisés sur les temps extrascolaires et périscolaires à destination des enfants ;
- Et des interventions ponctuelles de la police municipale auprès des enfants.

L'objet de la convention proposée est de renforcer la collaboration entre l'Académie de Nice et la Ville d'Hyères dans la lutte contre le harcèlement scolaire sous tous ses aspects : sensibilisation, formation, prévention, traitement des situations permettant ainsi d'harmoniser les pratiques et d'assurer une continuité de la prise en charge des situations de harcèlement scolaire.

Et nous vous demandons d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat avec la rectrice cette fois.

**M. LE MAIRE** : Madame MONFORT.

**Mme MONFORT** : Merci, Monsieur le Maire. Est-ce que nous avons des retours sur les résultats de la mise en place de ces conventions depuis 2019 ? Est-ce qu'on a des retours, un bilan, sur l'efficacité de ces conventions et de ces aides ? J'espère que oui, qu'elles sont positives bien sûr, il faut le faire, mais est-ce qu'on a un bilan, est-ce qu'on a pu agir et réduire le risque ?

**Mme MARINO** : Il n'est pas du tout évident de faire un bilan des actions qui sont menées parce qu'elles visent à désamorcer les situations, on peut se demander ce qu'il se passerait si l'on ne faisait rien. Le harcèlement scolaire, je sais que ça a toujours existé, c'est effectivement en augmentation, les comportements ne sont pas toujours très adaptés. Et au niveau de nos services avec l'inspection, les directeurs d'école et les enseignants, on travaille en partenariat justement. On peut cibler à notre niveau hyérois, je ne sais pas comme cela se passe au niveau national, les

comportements qui sont un peu déviants et agir immédiatement avec l'ensemble des intervenants, qu'ils soient Éducation nationale ou éducation de la Ville d'Hyères. Donc c'est difficile, mais en même si l'on ne faisait rien, comment est-ce que ça se passerait ? Donc l'action, à mon avis, a plutôt du sens.

**M. LE MAIRE** : C'est vrai, c'est extrêmement difficile à juger. On peut juger des mesures curatives, c'est-à-dire s'il y a des harcèlements, on les compte et ils commencent à disparaître. Mais si c'est préventif, c'est un peu compliqué, c'est un peu comme la politique de la Ville, si l'on me dit : est-ce que c'est efficace ? Je ne peux pas vous le dire, je me dis simplement que si elle n'existait pas, il aurait fallu l'inventer. Oui, Monsieur MARTIN.

**M. MARTIN** : Pour apporter un peu d'éclairage sur ce problème du harcèlement, certes c'est préventif, mais nous du côté des établissements scolaires, parce qu'avec Monsieur CORNILEAU nous sommes à la tête d'établissements scolaires, on sait très bien que la méthode mise en place, qui est la méthode de préoccupation partagée, fonctionne. Elle fonctionne à peu près à plus de la moitié, donc ça veut dire que plus de la moitié des cas sont solutionnés par des échanges, des entretiens, des micro-entretiens avec des élèves et un adulte spécialisé qui a bénéficié de la formation à cette méthode, donc on est sur du 60 % de réussite, c'est donc plutôt positif.

**M. LE MAIRE** : Très bien, merci. Pas d'abstention sur cette délibération ? Je vous en remercie.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

#### **AFFAIRE N°16 – ÉDUCATION - JEUNESSE - Convention de partenariat avec l'Académie de Nice dans le cadre de la mise en place des mesures de responsabilisation**

**M. FRATELLIA-GUIOL** : Oui, rappeler que la dégradation du climat scolaire, qui est un phénomène de violences morales ou physiques qui peuvent affecter le fonctionnement des écoles et établissements d'enseignement, justifie un renforcement de l'alliance des collectivités, en particulier les communes, et l'Éducation nationale. Donc ce sont des mesures de responsabilisation figurent parmi les sanctions disciplinaires qui peuvent être prononcées par le conseil de discipline de l'établissement. Elles consistent à participer, en dehors des heures d'enseignement, à des activités de solidarité, culturelles ou de formation à des fins éducatives et la durée ne peut excéder 20 heures. On peut se dire que c'est un vrai renforcement de cette alliance entre la Ville et le monde de l'éducation dans une alliance éducative.

**M. LE MAIRE** : Merci. Pas d'observation ? Je mets aux voix. Qui est pour ? Merci.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)****AFFAIRE N°17 - HABITAT - Programme Local de l'Habitat (P.L.H) Métropolitain -  
Approbation du projet du 3ème PLH métropolitain par le Conseil Municipal**

**M. LE MAIRE** : La délibération suivante porte sur le Programme Local de l'Habitat pour la période 2024 - 2029. C'est le troisième Programme Local de l'Habitat sur la Métropole, il est donc établi pour six ans. Je rappelle qu'il doit être en cohérence avec le SCoT qui est établi sur la Métropole et au-delà puisque le SCoT couvre aussi Sud Sainte-Baume, la porte des Maures, donc un territoire plus vaste. Mais également en cohérence avec le SRADDET qui est désormais la vision prospective de la région.

L'objectif est simple, mais compliqué, c'est de répondre aux besoins de logement et d'hébergement sur le territoire bien sûr en tenant compte d'un certain nombre de caractéristiques : la mixité sociale, il est hors de question de refaire ce qui a été fait à une certaine période avec le risque de ghetto, la sobriété énergétique bien entendu. Essayer aussi de réfléchir au parcours résidentiel, le fait qu'on ne reste pas définitivement dans un type de logement, mais qu'il y a une évolution en fonction de l'âge, en fonction des revenus du ménage. Et bien sûr, une attention particulière au Public à Mobilité Réduite qui n'a pas toujours été bien traité précédemment.

Ce PLH a été établi sur un certain nombre d'hypothèses. Une croissance démographique de 0,5 % par an, bien sûr elle est positive dans la mesure où l'héliotropisme et l'attractivité du territoire le justifient, mais relativement modérée. Une baisse de la taille des ménages, on en a souvent parlé, qui parfois induit en erreur sur des conséquences en termes de population et de construction puisque les phénomènes de décohabitation, qui sont dus aux divorces, au fait que les enfants s'affranchissent plus rapidement du logement des parents, modifient largement les choses. Donc baisse de la taille des ménages. Baisse des classes moyennes, c'est un constat qui est fait avec le risque d'avoir un écart plus grand entre les plus riches et les plus pauvres. Un parc existant vieillissant et un potentiel foncier qui est limité, j'y reviendrai, avec en plus la fameuse Zéro Artificialisation Nette de la loi climat et résilience qui vient bouleverser, entrechoquer, toutes les stratégies.

Notre volonté, en tous les cas si j'ai pu avoir une quelconque incidence, c'est d'appuyer au maximum sur la réhabilitation du parc vacant, même si c'est un potentiel limité, mais on en a fait une priorité.

Sur l'ensemble de la Métropole sur les 6 ans, c'est donc en fonction des gisements fonciers qui ont été longuement analysés l'Audat et le bureau d'études, 13 770 logements, dont 8 855 logements sociaux. De ce point de vue, Hyères est en quatrième position dans la ville qui doit construire avec cette caractéristique que nous « devons », c'est l'objectif, réaliser 15,3 % de l'ensemble des logements de la Métropole. Ceci alors que nous représentons plus de 36,5 % du territoire

métropolitain, il faut le rappeler parfois pour que nos collègues des autres communes en prennent conscience. Un élément, c'est que nous avons voté ici le contrat de mixité sociale qui permet de réduire les exigences en matière de logements sociaux puisqu'elles sont de 1 048, elles auraient été de 1 380 si l'on ne s'était pas engagé dans le contrat de mixité sociale.

Le foncier disponible qui a été identifié par des travaux très minutieux, est de 83 hectares sur notre commune, dont simplement 48 qui sont libres de toute contrainte, 35 sont contraintes pas de façon fondamentale, on peut quand même construire, mais sous un certain nombre de conditions.

En termes de total de logements qui seraient ainsi réalisés, en production ce serait 1 800 logements sur les 6 ans, soit 300 logements par an. C'est un chiffre qui est important, mais je me permets de le rapprocher des évolutions passées, sur les 10 dernières années c'est 315 logements par an qui ont été réalisés avec un nombre de permis de construire un peu plus élevé bien entendu puisque certains n'ont pas abouti. Mais on est sur une ardente obligation de 300 logements qui poursuit une tendance décennale. Il y a également 251 logements de mobilisation du parc vacant, c'est ce qui a été identifié. Et pour les logements sociaux, à l'intérieur de cette production donc ce n'est pas en supplément, il y a 720 logements neufs, 253 qui sont de la reconversion de logements indignes donc c'est très positif, et 75 de mobilisation du parc vacant.

Donc voilà sur Hyères l'état de ce programme de l'habitat. Mais je voudrais faire une remarque qui me paraît essentielle et obtenir quelque part votre soutien potentiel, on va mettre en place à la Métropole le PLUi, c'est-à-dire le Plan Local d'Urbanisme intercommunal. On est au début de la procédure, ça freine un peu des quatre fers partout parce qu'il y a des échéances électorales, etc., les préoccupations de chacun, je pense pour ma part que c'est une chance inespérée, le PLUi, pour pouvoir enfin avoir une approche relativement intelligente, stratégique, utile du territoire métropolitain. Qu'est-ce qu'il se passe jusqu'ici ? Chacun fait son PLU en fonction des besoins, mais aussi des « caprices » locaux, c'est un peu comme dans une nouvelle construction, chacun veut son stade, chacun veut son gymnase, etc. Alors que l'idée et la philosophie de la Métropole et de ses territoires, c'est de pouvoir partager les avantages et de réduire les inconvénients.

Je vous donne un exemple, je suis absolument indifférent (ne le répétez pas trop) à ce qu'une très grosse zone d'entreprises se fasse à Hyères ou à La Crau. Selon où l'on se situe, c'est pratiquement la même proximité, ce sont les mêmes acteurs économiques, mais si les terrains de La Crau s'y prêtent mieux que ceux d'Hyères dont le destin n'est pas le même, c'est quand même utile de partager, quand je parle de La Crau, c'est parce que c'est la proximité. En revanche, nous avons, nous, une vocation, une histoire, un destin, qui fait que point trop n'en faut et que notre priorité environnementale, patrimoniale et touristique implique de tempérer ces évolutions.

Jusqu'ici, c'était extrêmement difficile de le faire, c'est presque impossible parce que cela implique de façon quasi mécanique la loi SRU qui, imposant des logements

sociaux, conduit à des constructions pour les réaliser. Et conduit aussi, pour assurer les équilibres budgétaires de l'opération, à également construire du libre, autrement on ne peut pas financer les logements sociaux, quand je dis « on », ce sont les acteurs du métier. Or, est tombé du ciel ou d'ailleurs la fameuse ZAN, le Zéro Artificialisation Nette, qui dit une chose, qui est tout à fait contestable, mais la loi le dit, c'est que dans les dix années à venir (donc 2021 - 2031), on ne pourra réaliser que la moitié de ce qui avait été imperméabilisé dans les dix années précédentes. Pour simplifier, si l'on a imperméabilisé 50 hectares de 2011 à 2021, on ne peut plus en imperméabiliser que 25 entre 2021 et 2031. Quand je dis que c'est mal fait et que c'est idiot, c'est quand vous avez une commune qui a imperméabilisé un maximum, 400 hectares, elle a encore la possibilité d'en imperméabiliser au maximum 200. Si au contraire, pour des raisons philosophiques ou stratégiques parce que ce n'était pas le moment, elle n'a imperméabilisé que quatre hectares, elle ne pourra en imperméabiliser que deux à l'avenir.

Et la loi ZAN va plus loin, c'est qu'après 2031 et pour 2050, c'est zéro artificialisation nette, ce qui a encore deux conséquences. L'une, c'est qu'il faut que l'on soit en terre ou si l'on imperméabilise il faut désimperméabiliser ailleurs, vous me direz comment faire, moi, je n'ai toujours pas compris, c'est-à-dire qu'on enlève les immeubles, on laboure, etc., c'est un peu compliqué. Toujours est-il qu'elle arrive et on doit la mettre en œuvre notamment pour inspirer très largement le SCoT qui est en révision et le SCoT impose que les PLU et PLUi soient en conformité avec lui-même. Si donc le SCoT est intelligent et que la ZAN est appliquée de façon positive, on peut faire quelque chose d'assez remarquable. On peut par exemple essayer, c'est ce que je pousse actuellement à la Métropole, de voir si objectivement certaines communes ont besoin ou envie de construire sur des zones d'activité ou des logements, plus qu'elles ne le pourraient avec leur propre réservation foncière, tandis que d'autres ont moins envie de construire, en tous les cas moins qu'elles ne le pourraient, avec leur propre réservation foncière. Et donc, si l'on a une approche métropolitaine, on pourrait réfléchir à des échanges et avoir une stratégie globale, ce qui permettrait de trouver des solutions un peu pour tout le monde et enfin une solution pour le territoire métropolitain puisqu'en effet, on pourrait regarder où se situe de façon la plus efficace telle ou telle activité, tel ou tel logement, etc. Mais vous avez bien compris que ça vient s'entrechoquer complètement avec la loi SRU et avec le Programme Local de l'Habitat.

Et au-delà du fait que le Programme Local de l'Habitat est délibéré aujourd'hui, je souhaite que les services de l'État aient une compréhension sur ce que je viens d'indiquer, je dois rencontrer Monsieur le Préfet. Il y a deux hypothèses, soit les services de l'État me disent : « Vous avez raison, mais moi, je dois rendre des statistiques pour la loi SRU, c'est une chose, et puis la semaine d'après je dois rendre des statistiques pour l'imperméabilisation, c'en est une autre ». C'est souvent le réflexe, peut-être pas avec le Préfet actuel. Et soit il y a une volonté commune avec les services de l'État d'essayer de défendre cette idée. Je crois que ce serait très positif parce que ça permettrait dans certaines communes de combler ce qui est aujourd'hui un déficit patent de logements ou de zones d'activité, tandis que d'autres

dont ce n'est pas le destin de continuer à construire, je pense à la commune d'Hyères en tout cas dans des conditions limitées, pourraient, en donnant le foncier requis par d'autres, apaiser ce qui nous est imposé par la loi SRU.

J'ai voulu vous en parler parce que c'est vraiment une réflexion importante, vous avez bien compris que ce n'est pas l'application stricte de deux lois parallèles, le drame c'est que le législateur fait des lois sans se demander les actions et les rétroactions. Mais si l'on voit les choses de façon globale, saisissons pour nous l'opportunité du PLUi, on ne l'aura pas deux fois, le PLUi on va le faire pour 20 ou 30 ans, c'est peut-être un moment propice pour aller vers cette direction. Moi, je vais me battre sur ce sujet-là, j'ai commencé avec mes collègues, mais il faut y aller doucement. J'ai demandé par exemple à ce qu'un état soit fait dans la Métropole pour identifier prudemment ceux qui souhaiteraient peut-être produire davantage qu'ils ne le pourraient avec leur réservation foncière que les autres, si c'est équilibré, c'est plus facile, on peut gagner. Regardez aussi quand même parce que ce n'est pas neutre dans les exigences de la loi SRU et le taux de logements sociaux, ceux qui sont au-dessus de la moyenne de TPM, il n'y a que La Garde qui satisfait les chiffres puisqu'il y a l'historique que l'on connaît. Mais c'est à peu près six communes qui sont au-dessus de la moyenne et six communes en dessous, ça pourrait même être un rééquilibrage, il n'y a aucune raison que certains s'abstiennent, ce n'est pas parce que je ne suis pas d'accord avec un feu rouge que j'ai le droit de le griller et de payer une amende. Donc je voulais vous évoquer ça parce que cela me paraît important au-delà de la délibération du PLH qui nous est soumise aujourd'hui.

**Mme MONFORT** : Juste une petite précision amusante, si l'on peut en rire, c'est que dans le ZAN, les ouvrages sous-marins comptent, c'est pour ça qu'il y a certains projets dans départements qui ont pu passer parce qu'ils ont commencé à être instruits avant le ZAN et qu'on peut être bloqué sur d'autres.

**M. LE MAIRE** : C'est assez original en effet. Autres réalisations qui comptent et qui ne sont pas toutes communes aujourd'hui, les infrastructures publiques. Quand par exemple la voie de chemin de fer doit être faite pour la ligne nouvelle, tout cela compte et rentrera dans le dossier. Oui, Madame.

**Mme COLLIN** : Nous notons trois inconvénients à ce PLH. Tout d'abord, il est bien dommage que ce PLH ne mette pas en perspective les enjeux du territoire concernant tant le partage de l'eau dans le cas de grandes sécheresses que les inondations récurrentes et spectaculaires que nous subissons depuis plusieurs années. Face à ces deux types de catastrophes naturelles, manque d'eau ou inondations dus en partie à l'imperméabilisation des sols, nous ne pouvons nous empêcher de penser à la conduite courageuse, mais adaptée, de plusieurs maires du Var ou d'ailleurs qui au lieu de courir après la loi SRU, ont décidé de suspendre tout permis de construire.

Hyères est déjà bétonnée, mais je lis qu'on veut l'asphyxier davantage, qu'il « manquerait » 2 485 logements (je n'ai pas lu 1 800, mais 2 485 dans ce rapport) et

que TPM, qui a désormais tout pouvoir sur notre foncier, a repéré 3 gisements fonciers sur lesquels construire, gisements que nous aimerions bien connaître d'ailleurs, en dehors des Rougières.

Sur le volet du parcours de rénovation du parc privé, et vous savez que nous défendons cette solution depuis toujours, nous avons à Hyères VAD qui fait un travail remarquable et ceci bien avant l'existence d'une Métropole qui en a repris la maîtrise d'ouvrage.

Quant aux constructions neuves, pas besoin de sortir de Polytechnique pour s'apercevoir que non, nous n'en manquons pas à Hyères, surtout en phase de diminution de population. Quant à dire qu'elles sont abordables pour nos fonctionnaires, pompiers, infirmières, jeunes couples, militaires, etc., c'est une autre affaire. Il est certain que bétonner les Salins ou laisser construire des produits de prestige de moins de 10 appartements pour échapper à l'obligation de logement social à des prix supérieurs à 5 000 euros le mètre carré, c'est passer à côté. La preuve, sur les ventes de logement à Hyères, 65 % sont réalisées dans l'ancien contre 16 % seulement dans le neuf, c'est ce qui s'appelle passer à côté de la cible. Pourtant, je cite, page 41 du rapport : « Le PLH devra imposer au PLU d'intégrer l'ensemble des dispositions possibles permettant de satisfaire les objectifs triennaux fixés par l'article 55 de la loi SRU : opérations d'aménagements programmés, emplacements réservés, servitude de mixité sociale avec des parts de logements sociaux les plus ambitieuses possibles. Le PLH fixera de manière territorialisée des objectifs en matière de production de logements sociaux, etc. ». Vous la sentez la marque du collier ?

Vous parlez de contourner les exigences de la loi, vous dites compter sur la compréhension de l'État, etc., mais aucune certitude. Alors que pendant ce temps-là, plus de 100 logements sont vacants au Valdé, car les candidats au logement social, ce qui nous est dit dans le rapport aussi, y compris dans une situation d'urgence, ne souhaitent pas y emménager. Cette situation est d'ailleurs assez généralisée aux quartiers prioritaires de la politique de la ville ainsi qu'aux quartiers souffrant d'une mauvaise image sur tout le territoire de TPM. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est ce rapport.

Pourquoi ne pas voir là une raison supplémentaire de s'attaquer enfin à la sécurisation de ces quartiers ? La sécurité au secours de la politique du logement, voilà qui serait un projet doublement louable. Ce projet devrait même devenir un objectif prioritaire si l'on tient compte du fait qu'un logement social sur trois est situé en QPV. Sinon, si les candidats refusent d'aller y vivre, pour satisfaire la demande, ce sera 30 % de construction supplémentaire, bref un cercle vicieux. Et puisque le Contrat de Ville comporte un pilier intitulé « cadre de vie et renouvellement urbain », pourquoi ne pas axer les subventions accordées au titre de la politique de la ville à ce pilier prioritaire qu'est le cadre de vie et qui passe nécessairement par la sécurité ?



Si nous ne sommes pas le seul groupe à nous plaindre de la bétonisation en marche, pour le moment inéluctable, nous sommes le seul, je pense, à avoir vu venir l'orage et avons toujours voté contre l'entrée dans TPM qui signifie une déposition de nos libertés, en l'occurrence pour ce qui nous préoccupe aujourd'hui, de la liberté concernant notre territoire hyérois. Et j'ajoute même à l'intention de tous mes collègues présents dans cette assemblée, quel que soit l'endroit où ils siègent, qu'il ne sert à rien de se plaindre de cette bétonisation tout en acceptant de garder la pierre au cou que représente TPM et qui nous envoie par le fond en coupe réglée. Petit clin d'œil à l'usine de méthanisation, impossibilité de créer une nouvelle navette gratuite, etc., tant d'autres freins.

Alors ne souhaitant bien évidemment pas nous rendre complices de cette destruction par trop de constructions de notre belle ville, mais désirant plutôt briser nos chaînes avec TPM, nous voterons contre cette délibération.

**M. LE MAIRE** : Madame BURKI.

**Mme BURKI** : Merci, Monsieur le Maire. Je veux intervenir sur la ZAN, le Zéro Artificialisation Nette, et je voudrais savoir exactement ce qu'il est indiqué en artificialisation parce que personnellement je pense qu'il n'y a pas que les constructions, les routes...

**M. LE MAIRE** : Tout ce qui n'est pas pleine terre.

**Mme BURKI** : Tout ce que l'on peut désartificialiser, au lieu de mettre par exemple du bitume complètement imperméabilisant sur les routes, on peut mettre quelque chose qui absorbe, et là on a peut-être une solution pour avoir de la superficie.

**M. LE MAIRE** : Par exemple, les parkings en silo plutôt que les parkings à plat.

**Mme BURKI** : Oui, aussi, ou même un parking, mais qui puisse absorber l'eau.

**M. LE MAIRE** : Bien sûr, vous avez raison.

**Mme BURKI** : Après pour réhabiliter les logements sociaux, on a aussi la TFPB, on en parlera tout à l'heure, ce n'est peut-être pas utile de donner des subventions à des associations pour réhabiliter, c'est plutôt aux bailleurs sociaux à faire le nécessaire avec bien sûr l'aide de l'État.

**M. LE MAIRE** : Madame BERNARDINI.

**Mme BERNARDINI** : Merci, Monsieur le Maire. Là, nous sommes devant notre troisième PLH, le Programme Local de l'Habitat métropolitain qui nous engage pour les six années à venir. C'est plus de 250 pages, extrêmement bien détaillées avec une analyse très riche et fine d'informations multiples qui s'entrecroisent, on y retrouve essentiellement 5 orientations et 16 fiches actions pour un montant total de 97 061 371 euros.

Dans un premier temps au niveau du bilan, on a retenu deux points. Deux grands programmes métropolitains d'envergure qui ont été tenus entre 2010 et 2020. Deux projets majeurs de PRH (projet rénovation urbain) et de PRIR (programme renouvellement urbain d'intérêt régional). Ces deux projets englobaient, et englobe toujours, la diversité de logements, la création et réfection, le traitement des espaces publics, la création de locaux associatifs, la valorisation et la création de cellules commerciales, etc. Pour des montants de 169 millions d'euros pour la ville de Toulon et 70 millions d'euros pour la ville de La Seyne.

Parallèlement sur notre commune, on mettait en place sur cette même période, une concession d'aménagement pour notre centre-ville, étendue à la gare qui a toute sa vertu et que TPM accompagne à hauteur de trois millions d'euros, alors que nous avons tout autant une réalité et une problématique de quartier connue et reconnue avec notre territoire QPV (quartier politique de la ville).

On a ensuite une politique de logement social qui est déséquilibrée ; de TPM, on a deux chiffres : 2 216 demandes de logement social en cours sur Hyères (écrit page 26 du rapport de l'Audat) ce qui est énorme, pour des raisons de ressources modestes, de situations urgentes (violence, expulsion, insalubrité, etc.). Et 82 % des logements sociaux sont sur 4 communes de la Métropole, vous l'avez d'ailleurs souligné : Toulon, La Seyne, La Garde et Hyères, ce qui veut dire à l'inverse 18 % de logements sociaux restant sur 8 communes.

On a trois enjeux majeurs. La révision actuelle de notre PLU qui est en cours, au regard des catastrophes naturelles en cours et qui s'annoncent (inondations, submersion marine, incendie) que l'on voit à travers le monde et chez nous de temps en temps heureusement. Nous espérons fortement que l'accent sera mis sur la préservation de notre territoire et que les changements de zonage et déclassements seront à la faveur de la préservation de notre environnement et de l'habitant qui est au cœur de la politique de ce troisième PLH. L'habitant qui souhaite que la priorité soit mise sur des réserves foncières, permettant le développement des modes de déplacement « doux et partagés », en mode étoile sur notre commune afin de fluidifier le déplacement vu l'étendue de notre territoire.

Puis nous avons l'enjeu sur le logement. Actuellement nous avons 39 672 logements (soit 5% de plus en 5 ans), avec une moyenne de 390 logements nouveaux par an. Nous perdons 0,3 % d'habitants par an (c'est le rapport de la Chambre des comptes du dernier Conseil Municipal qui le spécifiait). Vous avez construit, on s'en rend compte tous les jours en circulant dans la ville, mais on perd des habitants, il y a donc un problème de méthode. On observe :

- Une surreprésentation des personnes âgées, et des petits ménages ;
- Une économie faiblement pourvoyeuse d'emploi qualifié (page 59 au rapport de l'Audat), ce qui n'est pas glorifiant pour nous ;

- Une forte concurrence entre les résidences principales, secondaires, les investissements, les Airbnb, je suis allée chercher sur le site Likibu, nous avons 6 296 locations sur Hyères ;
- Une raréfaction du foncier qui augmente inévitablement les coûts ;
- Une décohobitation des foyers ;
- Et une fuite de nos familles et nos jeunes vers les zones limitrophes de la Métropole et du département, car ils sont empêchés dans leur projet de continuer à vivre sur le littoral et bien souvent dans leur ville de naissance.

Et tout cela, vous l'avez souligné, dans un contexte législatif avec la nouvelle loi climat et résilience du 22 août 2021. Cette loi vient fixer un objectif de limitation d'artificialisation des sols et invite à repenser les modes de développement du territoire, ce qui à l'évidence pour Hyères limite fortement les unités foncières libres et sans contraintes, vous nous avez apporté la précision. On comprend donc que c'est la fin « des opportunités de projet » et que l'on va maintenant devoir s'inscrire dans une vision globale, intégrant essentiellement la reconquête des espaces déjà construits et du bâti existant. Les enjeux sont donc très clairs :

- Fixer nos familles sur le territoire ;
- Éviter une mise en danger de la population endogène qui se voit contrainte de s'éloigner ;
- Créer un environnement favorable au maintien de la population active (CSP+) pour recréer une économie locale dynamique et attractive ;
- Aider nos jeunes à s'installer ;
- Créer des zones économiques en favorisant les secteurs et entreprises en devenir (la recherche, l'IA, l'environnement, le climat, l'énergie, le transport, les nouvelles technologies) ;
- Mettre en place un projet de cohérence urbanisme - mobilité afin d'atténuer les déplacements domicile - travail ;
- Et respecter l'objectif fixé de limitation d'artificialisation des sols.

Et pour finir, on retiendra six objectifs :

- Répondre au besoin de logement adapté (familles, jeunes actifs, retraités, publics spécifiques, handicap) ;
- Garder une sobriété financière ;
- Essayer de maintenir un rééquilibrage géographique eu égard à la diversité de nos 12 communes et à l'efficacité de chaque territoire ;
- Assurer la réussite d'une mixité sociale et intergénérationnelle ;

- Une transition écologique prégnante, incontournable et qui doit s'inscrire dans la durabilité ;

- Trouver des espaces de reconquête pour construire et / ou reconstruire sur l'existant.

En conclusion, Monsieur le Maire, on va prendre un tournant majeur centré sur l'habitant, comme vous le dites vous-même dans l'édito. On espère voir fortement :

- Encourager le développement de l'action aidée à la propriété pour essayer de fixer nos jeunes et familles ;

- Trouver des solutions pour produire des logements à loyers abordables privés ;

- Continuer une production locative sociale maîtrisée et encourager la rotation des logements sociaux en retravaillant les dossiers dans leur composition familiale, faire disparaître des zones de non-droit, oser déconstruire et reconstruire (exemple au Val des Rougières) ;

- Accompagner le logement saisonnier qui est un réel besoin sur notre territoire, pour simple exemple sur les 30 logements à Porquerolles qui vont être créés, seulement 10 seront à dimension sociale, pourquoi ne pas essayer d'être encore plus audacieux ? On sait qu'actuellement, il y a un million de visiteurs sur l'île, a-t-on vraiment besoin de logements supplémentaires ? C'est une vraie question. Pourquoi ne pas faire un appel à projets sur un projet locatif pour employés saisonniers ?

- Engager une politique maîtrisée contre la forte progression des locations Airbnb, par exemple la maire de Cassis, la maire a pris un arrêté imposant un deuxième logement à la location annuelle pour tout logement en Airbnb et ainsi lutter contre le siphonnage de son centre-ville.

Monsieur le Maire, le logement est la priorité numéro un pour nos Hyérois, un travailleur pauvre ne peut plus se loger aujourd'hui, c'est une réalité. Le sujet de l'habitat est suffisamment important pour la période à venir pour que nous vous demandions collectivement de prendre ce temps indispensable de nous présenter la stratégie pour notre ville que vous pensez engager. Dans quelle mesure Hyères pourra peut-être bénéficier des nouveaux dispositifs à venir (PRU, NPNRU), nous décliner l'ensemble de vos engagements pris pour la ville dans le cadre de ce troisième PLH et lutter pour un rééquilibrage territorial de nos logements sociaux en tant que Président de la Métropole. Merci à vous.

**M. LE MAIRE :** Merci, quelques éléments de réponse. Madame COLLIN, vous évoquez l'eau, les inondations, on en est conscient, et c'est parce qu'il y a des problèmes de submersion éventuellement parce qu'il y a deux fleuves qui peuvent provoquer des inondations que les réservations foncières ne sont pas ce que l'on pourrait imaginer sur une ville de 13 300 hectares bien entendu. Le gisement foncier, on ne le cache pas...

**Mme COLLIN** : Pardon, Monsieur le Maire, à propos de l'eau, je parle aussi du partage de l'eau parce que plus d'habitants et de constructions, il y a un problème par rapport à la sécheresse.

**M. LE MAIRE** : Oui, on peut parler de tout, étant bien entendu que nous ne manquons pas d'eau ni à Hyères, ni dans le Var, ni dans la région, je le dis très clairement. C'est une histoire qu'on nous raconte, allez demander à l'Agence de l'eau, allez demander au Canal de Provence, ils vous expliqueront que l'on ne manque pas d'eau. C'est une bonne nouvelle, je voulais vous la faire partager. Le gisement foncier chez nous, il est pratiquement résumé à deux choses, c'est la zone des Rougières et la zone du Roubaud.

**Mme COLLIN** : Mais le Roubaud, ce n'était pas pour les entreprises.

**M. LE MAIRE** : Ce n'est pas le problème, c'est de la construction, donc elle imperméabilise aussi. Donc pour la ZAN, je vous l'ai indiqué, nous avons 50 hectares à peu près non contraints, c'est la zone du Roubaud où il y a un bassin de rétention qui couvre à peu près le tiers de la surface, et c'est la zone des Rougières. Je ne dis pas que c'est exhaustif, mais c'est l'essentiel.

Vous évoquez le fait que les logements nouveaux s'accompagnent d'une diminution de la population. Oui, enfin encore qu'elle ait freiné, je veux d'ailleurs me réjouir que dans certains quartiers, je pense aux Salins, on a des ouvertures de classe, ce qui ne s'était pas produit depuis des années et des années. Une bonne nouvelle, Madame MARINO, c'est sans doute un peu lié au fait qu'aux Salins, il y a davantage de population, davantage de vie, qu'il y en avait précédemment.

Vous parlez de la sécurité dans les quartiers, c'est une obsession que nous partageons avec une satisfaction, Monsieur le Préfet pourra vous le confirmer quand il va venir très prochainement et les statistiques nationales le démontrent, la situation en matière de sécurité est l'une des meilleures de France à Hyères. Elle est excellente actuellement, y compris dans les quartiers difficiles. Elle est bonne, il faut la maintenir, nous avons la chance désormais, avec les renforts de police que nous avons obtenus, d'avoir une BAC en permanence, il y a quatre, cinq éléments qui tournent en permanence, nous avons une police municipale remarquable, il y a eu une augmentation d'effectif du commissariat de huit éléments. Honnêtement, je touche du bois, depuis quelque temps la situation est largement assainie au Val des Rougières par exemple. Les opérations « Place nette » que Monsieur le Préfet a diligentées ont eu des résultats très positifs, pas simplement de communication, mais y compris de filières qui ont été neutralisées directement ici ou ailleurs. Donc il faut rester bien sûr très attentif, mais la sécurité est très améliorée en ce moment.

Ensuite, oui, vous êtes contre la Métropole, je n'y peux rien, c'est comme ça, mais on ne peut pas revenir à l'autarcie. On pourrait aussi se dire que finalement, il y a trop de fractions à Hyères et il faudrait que chaque fraction soit une ville indépendante et puis on peut continuer comme ça par maison. S'il y a des logiques incontournables en matière de stratégie territoriale, il est vrai que la métropolisation, qui permet à un

territoire qui a une certaine homogénéité et une certaine définition d'avoir une ville-centre et faire jouer les complémentarités, même s'il faut faire attention à ceux qui sont un peu en périphérie, me paraît dans l'air du temps. Il est bien sûr hors de question d'en sortir, j'étais de ceux qui étaient très critiques sur la façon dont TPM a été construit il y a 20 ans, mais pour d'autres raisons je suis favorable à la métropolisation. Je crois que vouloir revenir là-dessus pourrait poser des problèmes à beaucoup de monde.

Madame BERNARDINI, vous vous étonnez que l'essentiel des logements sociaux se trouve dans quatre communes, simplement ce sont les plus peuplées, donc quand on représente les 90 % de la population, il n'est pas incroyable que ce soit à Toulon, La Seyne, Hyères et Six Fours par exemple, obligatoirement c'est là.

Vous évoquez la baisse du nombre d'habitants, c'est plus compliqué que ça, d'ailleurs l'année dernière il y a eu une petite hausse, je crois que cette année, Monsieur AUBERT que j'ai vu ce matin disait que la campagne de recensement serait assez positive. Et quand je vois que pour la première fois depuis 10 ou 15 ans, nous avons pratiquement autant de créations de classes que de fermetures et notamment de créations dans les endroits où bien entendu des constructions ont eu lieu, les Salins sont exemplaires et c'est positif pour tout le village. On était aux Salins dans une situation un peu catastrophique, d'abord c'est le bout du monde, Monsieur MASSUCO est également bien informé, et la population avait beaucoup vieilli et on avait un nombre de logements inoccupés ou peu occupés majeurs. On a fait venir des familles, je crois que c'est bon pour tout le monde, pour le commerce, pour la vie.

Création de zones économiques, bien entendu, on a finalisé l'extension de la zone Saint-Martin qui est une extension importante. C'est très compliqué parce que ce sont des propriétaires fonciers qui ont une histoire et parfois jusqu'au dernier moment la négociation peut être remise en cause, mais Saint-Martin aujourd'hui va être significativement élargie. Le Roubaud, je l'ai indiqué dans une autre réunion, on a eu une mauvaise surprise, c'est qu'en accord avec l'hôpital Sainte-Marguerite je pensais, et ils étaient d'accord, qu'ils s'installaient au Roubaud, ce qui permettait une extension de Sainte-Marguerite in situ à Hyères, mais il y a eu l'incendie. Ils restent bien entendu à Hyères, mais investissant plusieurs dizaines de millions pour réparer ce qui a brûlé, puisque tout ce qui a brûlé va être reconstruit incessamment, ils n'ont pas pour l'instant la possibilité de se développer, que ce soit ici ou ailleurs. Donc on va relancer le Roubaud de façon peut-être plus polyvalente toujours dans l'idée d'excellence de haute technologie, mais là j'étais obligé de bloquer pratiquement la moitié de la zone puisque Sainte-Marguerite devait s'y installer.

Éviter le départ de jeunes, ça a toujours été notre préoccupation, mais comment voulez-vous les éviter autrement qu'en faisant des logements abordables ? On va d'ailleurs développer le BRS pour que ce soit un produit supplémentaire qui leur permette non seulement de trouver un logement, mais d'en devenir à terme

propriétaires, donc tout cela me paraît positif et il me semble, si les écoles sont un bon indicateur, que cela s'améliore de ce point de vue.

Vous évoquez ce qui est principal, ce qui est secondaire, le problème, c'est que ça ne peut pas être déterminé. Quand on construit je crois que l'on peut identifier plus tard des résidents principaux d'une part, des résidences secondaires d'autre part par la déclaration fiscale, mais au moment où l'on construit on ne sait pas qui va acheter. Pour les logements sociaux, c'est un peu différent parce qu'il y a des critères de proximité qui peuvent jouer, mais on ne sait pas pour les logements libres. Par exemple aux Salins, je l'ai demandé parce que ça m'intéressait, il n'y a pratiquement pas de logements secondaires, ce n'est pratiquement que des logements permanents, mais c'est un constat. Peut-être que l'on peut un peu influencer par la nature des logements, dès lors qu'ils ont trois ou quatre pièces, on sait que ça va plutôt être des logements permanents, si c'est un studio ou un T2, c'est peut-être plus délicat.

Reconstruire sur l'existant, bien sûr, mais chez nous malheureusement ça ne veut pas dire grand-chose. Cela veut dire quelque chose quand vous avez des quartiers entiers qui sont insalubres, comme Toulon à une époque, ils rasant donc on reconstruit, pas de problème, à Marseille aussi. Chez nous, on ne rase rien parce qu'il n'y a rien à raser, nous, ce qui est ancien c'est le quartier médiéval donc on ne peut pas, et ailleurs ce n'est pas mieux. Donc quand on dit que chez nous, et c'est très dangereux, il faut reconstruire sur l'existant, c'est quelque chose qui peut se faire et où l'on est soumis à une pression terrible. Ce sont des promoteurs qui vont voir les propriétaires de quatre, cinq villas contiguës et qui leur font des propositions telles que les gens finissent par vendre, ils constituent donc une parcelle et ils construisent du collectif. Et ça, malheureusement, nous n'avons aucun moyen pour le maîtriser, à chaque fois ça me fait penser à un film « Proposition indécente », il y en a qui ont vu ce film ? Avec Robert Redford et Demi Moore, pour ceux qui ne l'ont pas vu je raconte un peu l'histoire, c'est un milliardaire incarné par Robert Redford qui tombe sur une femme sublissime et il lui dit : « Est-ce que vous accepteriez pour un million d'euros de passer une nuit avec moi ? ». Elle l'envoie sur les roses, elle voit son mari qui dit que c'est un scandale et puis, ils se couchent tous les deux le soir, ils ont les deux yeux ouverts et un des deux dit : « Il a dit combien ? ». Je veux dire que la maison est invendable, mais devant les possibilités qui s'offrent parfois aux promoteurs, ils sont capables de proposer des prix qui fragilisent la résistance et l'attachement de certains et on le vit à l'heure actuelle. Vous savez, c'est très compliqué pour nous, très compliqué parce que l'environnement ne comprend pas, mais on ne peut pas l'empêcher. Oui, Madame.

**Mme COLLIN** : Oui, mais j'en viens à la délibération 36 qui a été retirée, je vois que la Ville s'est portée acquéreur d'un terrain, qui voulait en faire un barreau routier et qui finalement décide de le vendre à un promoteur. Cela dépend de la Ville, ce n'est pas un particulier qui vend à un promoteur, c'est la Ville qui décide de vendre à un promoteur un terrain de 500 mètres carrés.

**M. LE MAIRE** : On reviendra sur cette délibération, je n'ai pas tout compris. Porquerolles, j'ai cru comprendre que l'on souhaitait qu'il y ait davantage éventuellement de logements sociaux à Porquerolles.

**Mme BERNARDINI** : Des logements pour les saisonniers, pour trouver des solutions de logement pour les saisonniers.

**M. LE MAIRE** : Oui, c'est un peu lié. Mais Porquerolles, c'est extrêmement difficile et nous avons deux projets simultanés à Porquerolles. L'un, c'est la Maison du médecin, si l'on était des marchands de soupe, on vendait cette maison à un Belge trois millions d'euros. On a décidé de faire huit à dix logements sociaux, pratiquement on ne fait pas payer, je suis prêt à proposer la gratuité du terrain. Mais le problème, c'est que le coût de construction est tellement important à cause des transports, etc., il est 30 à 40 % supérieur à ce que l'on trouve sur le continent, qu'il ne passe pas. Et on est toujours en négociation avec Perle, je crois, pour une dizaine de logements, on ne peut pas non plus de donner le terrain... Madame, permettez, habituez-vous à ce qu'il y ait un raisonnement, c'est mieux les raisonnements que les onomatopées. Voilà, ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est Sainte-Agathe, c'est un vieux projet et c'est constructible depuis longtemps. Là, il y aurait 40, 50 logements dont une vingtaine sociaux, le problème qui est sorti maintenant, c'est contigu au village et on en est responsable, c'est le problème de défense incendie. On a une cartographie des risques d'incendie qui risque de ne pas favoriser la sortie de ce projet, on en est là et on verra comment faire, c'est très compliqué. Nous aussi, on souhaiterait avoir un peu de liberté sur Porquerolles pour du saisonnier ou du social parce qu'il y a aussi des jeunes natifs de Porquerolles qui voudraient aller là-bas, mais c'est extrêmement difficile à réaliser.

**Mme COLLIN** : Oui, je vais être brève, fidèle à ma réputation d'onomatopées. Si c'est pour des logements de saisonniers, pourquoi bétonner Porquerolles ? Pourquoi pas un camping avec des bungalows pour loger nos saisonniers ? Pourquoi faut-il faire du dur à l'année si c'est vraiment pour les saisonniers ?

**M. LE MAIRE** : Madame, vous avez complètement raison, vous l'expliquerez à la DDTM et aux services de l'État qui refusent systématiquement toute solution de ce type-là. Globalement ce que je voudrais dire, c'est que tout le monde essaie de faire pour le mieux avec des choix qualitatifs, c'est extraordinairement difficile. Tout à l'heure, Madame BERNARDINI évoquait tout un ensemble d'objectifs, on les partage, tout le monde les partage, mais c'est compliqué. Je crois que globalement, les choses ne sont pas trop mauvaises dans la commune, elles peuvent s'améliorer bien entendu, mes préoccupations sont partagées, c'est un travail du quotidien, nous essayons de le mener à bien.



Mes chers collègues, merci pour ce débat concernant le PLH. Monsieur ROUX m'a dit : « Fais voter ! »... Je mets aux voix le PLH. Qui est pour ? Abstention ? Vote contre ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 32 VOIX**

**2 CONTRE : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS**

**10 ABSTENTIONS : Madame Véronique BERNARDINI, Madame Isabelle MONFORT, Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI, Madame Widad FERJANI, Monsieur Nicolas MASSUCO**

**AFFAIRE N°18 - HABITAT - Concession d'Aménagement pour le renouvellement urbain du centre-ville et du quartier de la Gare 2018-2028 - Compte-rendu annuel à la collectivité - CRAC 2024**

**M. LE MAIRE :** Les deux délibérations, vous me permettrez de les rapporter simultanément, elles concernent la concession pour le renouvellement urbain du centre-ville, c'est relatif au traité de concession qui a été signé en 2018 et qui doit s'achever en 2028. Par rapport au montant de départ de 2018, il y a eu un décalage du montant de la concession qui est dû pour l'essentiel au transfert de la concession précédente, il y avait un solde qu'il fallait payer. Mais aussi au Covid qui a créé un certain nombre de coûts supplémentaires et également bien sûr à l'évolution des prix puisque le taux d'inflation, depuis le début de la concession, a été de 18 %.

Pour ce qui nous concerne cette année pour le CRAC 2024, il est pratiquement le même que le CRAC 2023, il est même en légère diminution de 0,81 % du fait que les appels d'offre, et le périmètre un peu réduit traité pour les avenues Thomas, Foch et Soleil Levant, ont été très positifs. La suppression du transfert du bâtiment communal qui abritait la maison des combattants et que l'on va faire en régie pour faire des logements sociaux. Les taux d'emprunt sont plus favorables qu'ils n'étaient envisagés initialement et on a eu une subvention de la l'Agence nationale pour la cohésion des territoires qui concerne la redynamisation commerciale. Donc une évolution assez positive qui se traduit dans les chiffres puisque la participation au coût global, qui était précédemment de 14 437 000 euros est désormais de 14 377 000 euros et que la participation des aménagements publics qui étaient de 17 247 000 euros est désormais de 16 976 000 euros. Au total pour le CRAC 2024 par rapport à 2023, il y a une très légère diminution, c'était 31 579 000 euros et l'on passe à 31 348 000 euros.

Pour le reste, je me suis dispensé, il a eu la gentillesse de venir, de demander une intervention télévisée à Monsieur LAROCHE, vous avez dans le dossier l'ensemble de ce qui a été fait en amélioration et en aménagement urbain. J'ai failli dire : « C'est

toujours un peu la même chose », mais c'est très bien que ce soit la même chose et bien sûr avec de nouveaux immeubles, dans de nouveaux commerces sur le Parcours des Arts, etc.

Est-ce que sur ce sujet, il y a des questions ? S'il n'y a pas de question, je vous propose les deux délibérations. Donc la première délibération, il n'y a pas de vote, c'est le compte-rendu annuel à la collectivité, vous avez tous les documents sur les tables.

## PREND ACTE

### **AFFAIRE N°19 - HABITAT - Concession d'Aménagement pour le renouvellement urbain du centre-ville et du quartier de la Gare 2018-2028 - Autorisation donnée à Monsieur Le Maire de signer l'avenant N° 6**

**M. LE MAIRE** : Et la deuxième délibération, c'est l'autorisation pour signer l'avenant numéro six du traité de concession. Pour le précédent, j'ai dit qu'on ne le votait pas, mais il faut voter celui-là. Donc je mets aux voix le second. Qui est pour ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

## ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)

### **AFFAIRE N°20 - AMÉNAGEMENT - Concession d'Aménagement relative à la ZAC de la Crestade Demi-Lune - Compte-rendu annuel à la collectivité 2023**

**M. CARRASSAN** : C'est un sujet que tout le monde commence à bien connaître et ce qu'on peut noter, c'est que c'est un sujet qui va bientôt toucher à son terme selon le calendrier de cette histoire, donc je la rappelle brièvement. Cette ZAC a été créée en 2010, la commune a adhéré à une Société Publique Locale d'aménagement en 2011. En 2013, elle a confié la réalisation de la ZAC à cette société pour une durée de dix ans et cette durée a été prorogée jusqu'au 31 juillet 2025 par le Conseil Municipal en 2022. Donc vous voyez le calendrier, la ZAC est créée en 2010, elle sera sans doute livrée en 2025, donc cela fait 15 ans, c'est le temps des opérations. Tout à l'heure, je parlais de la médiathèque qui a été décidée en 1995 et réalisée, inaugurée en 2005, 10 ans pour la médiathèque, 15 ans ici pour la Crestade.

La délibération porte sur le CRAC, le Compte-rendu annuel à la collectivité, pour l'année 2023. Ce document rend compte des actions qui ont été menées tout au long de l'année 2023, je les rappelle rapidement. Il y a eu des travaux de revêtement de surface qui ont été finalisés, il y a eu des plantations, il y a eu des poses de mobiliers urbains (pergola, passerelle, ponton, bancs, agrès sportifs). Les secteurs du

lotissement et l'avenue la Crestade nord en ont cependant été exclu puisque les travaux de finition seront réalisés à la fin des chantiers de construction.

En novembre 2023, la SPLM a acquis la propriété des consorts PUMENT qui doit accueillir les jardins partagés communaux. En 2023 toujours, on a réceptionné les îlots D et E réalisés par Bouygues Immobilier avec une prise de possession des locataires à la fin de l'année. En 2023 aussi, ont été mises en chantier 12 villas sur la partie est du quartier en sus des 21 lots terminés et occupés en 2022.

Je passe sur l'année 2024 qui fera l'objet du compte-rendu de l'année prochaine. La labellisation Écoquartier étape deux ayant été obtenue en 2021, il convient de préparer la prochaine étape.

Donc voilà ce que le compte-rendu d'activité pour 2023 présente, c'est un bilan qui est positif, les choses avancent au rythme que nous voulions. Il y a à la fin du document, si vous l'avez vu, quelques photos qui illustrent tout le récit du compte-rendu. Donc on peut prendre acte, le compte-rendu a été présenté.

**M. ROUX** : Il n'y a pas de vote, on prend acte. Madame PORTUESE.

**Mme PORTUESE** : Je voulais savoir où en étaient les travaux de la piste cyclable de l'avenue de la Crestade nord qui avaient été reportés au quatrième trimestre 2024.

**M. CARRASSAN** : On en vient à bout dans la troisième délibération, l'avenue de la Crestade comporte une piste cyclable, c'est dans deux délibérations.

**Mme PORTUESE** : D'accord, autant pour moi.

**M. MARTIN** : Alors, la Crestade, parlons-en, c'est un beau projet, comme vous l'avez dit, de longue date qui a traversé depuis 2007 les municipalités RITONDALE, POLITI et GIRAN et donc Monsieur le Maire actuel a la charge d'accomplir le projet. Un projet qui doit répondre aux prescriptions d'une charte Écoquartier signée par la ville en 2016. Et sur le papier, ce projet de haute qualité environnementale serait d'une faible densité d'habitants à l'hectare, il s'inscrirait sur deux tiers d'espaces non bâtis, comprendrait un bassin de rétention de 400 mètres cubes pour une neutralité hydraulique validée par l'État. Et aurait un certain nombre d'équipements : une place centrale, une crèche financée par la ville, 800 mètres carrés de commerces, une roseraie de 300 pieds, des pistes cyclables effectivement, des panneaux solaires, bornes de recharge de véhicules électriques, un parcours sportif adapté aux seniors, des jeux pour enfants, des ruches, des nichoirs, un poulailler, etc. Bref, un pays merveilleux avec 5 000 mètres carrés de jardins partagés dans la bande des 75 mètres qui sépare le bâti de l'A 570 devenue entre-temps la N 98.

Avec de telles et nobles intentions et l'historique de ce projet, vous avez donc obtenu l'unanimité du Conseil Municipal pour le valider. Mais si aujourd'hui je prends la parole sur cette délibération, c'est que je suis très amer quand je vois sa réalisation effective, entre autres dû au reclassement de la voie de circulation qui a favorisé une urbanisation plus intense, mais aussi un pilotage calamiteux de la ZAC de la

Crestade par une SPLM à la gestion financière controversée. Tout cela a transformé cet Écoquartier en programme immobilier pur et surtout dur. À mon sens, et comme de nombreux Hyérois et aussi de nombreux visiteurs de notre belle ville, certaines des attentes initiales ont été trahies. Les constructions actuelles sont vivement critiquées pour leur impact visuel qui défigure notre entrée de ville qui, selon le dernier PLU, devait être « particulièrement soigné ». Les bâtiments de l'Écoquartier sont jugés trop massifs et à l'architecture trop uniforme, ils peinent à s'intégrer pleinement dans le paysage local. Finalement, ils donnent le ressenti d'une densité urbaine accrue qui contraste avec les espaces verts environnants, créant une rupture visuelle plutôt qu'une continuité naturelle et finalement une sensation de défiguration.

La promesse d'un Écoquartier respectueux de l'environnement et esthétique a abouti à une série de constructions qui symbolisent davantage une urbanisation galopante comme modèle d'urbanisme durable et harmonieux. Et si en effet, le « paquet » a été mis sur le béton on attendait une végétalisation dissimulante et fournie et là, pour le coup c'est un peu court, vraiment trop court dans tous les sens du terme.

Alors, Monsieur le Maire, c'est quand même curieux et surtout c'est dommage que certains beaux projets sur le papier finissent souvent aussi mal à Hyères sous votre mandature. Le résultat est soit inesthétique comme ici, soit « clafi » de malfaçons et de finitions hâtives plus compatibles avec votre calendrier électoral qu'avec la notion du travail bien fait et ne parlons pas du montage financier comme pour le CCN, la Cour Régionale des Comptes l'a fait pour nous. Donc je trouve ça dommage que ce beau projet finisse de manière très inesthétique et surtout mal entretenu, semble-t-il, également.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup en m'excusant de ne pas avoir entendu le début de votre intervention. Simplement, à un moment donné vous parlez de jardins partagés, vous les avez situés où ?

**M. MARTIN** : Je les ai situés, d'après ce que j'ai lu dans Var Matin, entre le bâti et la zone dans les 75 mètres entre...

**M. LE MAIRE** : C'est un bassin de rétention. Les jardins partagés sont en plein dans la zone, dans la continuité de la Maison de l'Environnement.

**M. MARTIN** : Ils y sont, c'est l'essentiel.

**M. LE MAIRE** : Vous critiquez le lieu, si vous vous trompez de lieu, je vous rectifie.

**M. MARTIN** : Je ne critique pas le bassin de rétention ni même les jardins partagés, ils peuvent être là ou là, peu importe. Je critique l'aspect esthétique que je porte à votre connaissance, ce problème d'esthétique que beaucoup de gens nous rapportent, vous en faites ce que vous voulez, simplement...

**M. LE MAIRE** : Non, ce n'est pas j'en fais ce que vous voulez, mais je n'en ferai pas ce que vous voulez, vous. Je vais vous proposer quelque chose, ça vous permettra de faire une promenade, on va organiser une visite du quartier de la Crestade, je

demande à Madame BIVILLE de le faire, et vous verrez que tout ce qui a été dit est erroné, c'est un quartier magnifique. Alors c'est vrai, j'ai été un peu irrité par les cubes que l'on voit de la route, c'est pour cela que j'ai demandé une densification plus forte avec une butte, ça, ça m'a vraiment un peu irrité. Mais quand vous êtes à l'intérieur de ce quartier, c'est magnifique. Alors si vous avez la liberté d'y venir, on va organiser une visite, vous verrez que le jeu de boules n'est pas une création de l'esprit, vous verrez que les commerces ne sont pas une création de l'esprit, vous verrez que les plantations ne sont pas une création de l'esprit, etc.

**M. MARTIN** : Je n'ai jamais dit que c'était une création de l'esprit, mais ce qui se fait à l'intérieur ne se voit pas à l'extérieur.

**M. LE MAIRE** : Je suis sûr qu'avec votre objectivité naturelle, vous reviendrez sur le jugement un peu hâtif qui vient d'être dit.

**M. MARTIN** : Ce n'est pas un jugement hâtif, c'est juste que vous me parlez de l'intérieur, je vous dis que de l'extérieur ce n'est pas beau.

**M. LE MAIRE** : Je vous propose pour la première fois d'aller à l'intérieur plutôt que d'écouter ce qui vous arrange. Sur ce sujet, est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Oui, Monsieur MARION.

**M. MARION** : Il me semblait lorsqu'on avait eu la présentation que les bâtiments devaient être un peu plus habillés. Il n'y avait pas un petit habillage, un petit empierrement ? J'avais le souvenir de ça, je n'avais pas le souvenir de façades...

**M. LE MAIRE** : Je pense que ça a été réalisé comme c'était prévu, je ne vais pas dire le contraire, l'architecte est *a priori* quelqu'un à qui l'on peut faire confiance, c'est Madame VEZZONI qui est réputée pour son talent. Je suis un peu déçu par les cubes que je vois en venant de la route, mais je vous propose vraiment une visite, je demanderai au Préfet de nous accompagner, c'est assez remarquable à l'intérieur, c'est apaisé, ce n'est pas du tout une densification telle que vous l'imaginez. C'est apaisé, c'est intéressant, c'est un lieu où des gens comme moi accepteraient volontiers d'habiter.

Je mets aux voix, si vous voulez bien, cette concession d'aménagement. Non, c'est un compte-rendu, il n'y a pas de vote.

#### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 39 VOIX**

**5 ABSTENTIONS** : Madame Karine TROPINI, Monsieur Éric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI

**AFFAIRE N°21 - AMÉNAGEMENT - Société Publique Locale Méditerranée (SPLM) - Rapport annuel du mandataire 2023 - Communication au Conseil Municipal**

**M. CARRASSAN** : La différence entre le CRAC et le rapport que la société est tenue de présenter, c'est que le CRAC ne porte que sur la Crestade, la ZAC, alors que le rapport de la SPLM porte sur l'ensemble des sites dont elle s'occupe, alors il y a La Valette, Pierrefeu, Calvi et Hyères. Comme le travail approche de sa fin, donc il n'y a pas grand-chose à ajouter dans le rapport, tout a été dit avec le CRAC.

Simplement, il y a la page 27 du rapport avec une photo, pour apporter un élément à ce que vient de dire Monsieur le Maire, on voit au premier plan le bassin de rétention, on voit au deuxième plan les bâtiments et en toile de fond évidemment, il y a la colline du Castéou qui est emblématique de la ville d'Hyères. Et un des soucis de l'architecte a été de justement amener les bâtiments vers le sommet du Castéou avec un souci d'intégration et de continuité. Donc de ce point de vue là, ce n'est pas trop mal réussi pour ne pas dire plus, c'est très rare qu'une ville, lorsqu'on entre sur le chemin qui y mène, montre ce qui est le plus ancien de son histoire, à savoir ici le Castéou. En légende de la photo, on rappelle les choses importantes : le lancement en juillet 2013, la livraison pour la fin de 2025 et, tout au long de l'année qui vient, les derniers travaux seront poursuivis. Voilà pour le rapport, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Donc une communication au Conseil Municipal. Oui, Madame.

**Mme PORTUESE** : Je reviens sur ma question précédente concernant les pistes cyclables. Est-ce qu'elles sont terminées ?

**M. CARRASSAN** : La piste cyclable va être évoquée à présent avec la réalisation de l'avenue de la Crestade, c'est la troisième délibération.

**M. LE MAIRE** : Merci, on prend acte. Il faut voter pour dire qu'on a pris acte. Donc pour la première concernant la ZAC de la Crestade, je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est donc adopté à l'unanimité.  
Pour la SPL, qui est pour ? Qui s'abstient ? Une abstention. Je vous remercie.

#### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ PAR 36 VOIX**

**8 ABSTENTIONS** : Madame Véronique BERNARDINI, Madame Isabelle MONFORT, Madame Chantal PORTUESE, Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI

#### **AFFAIRE N°22 - AMÉNAGEMENT - ZAC de la Crestade Demi-Lune - Participation de la Métropole Toulon Provence Méditerranée à la réalisation d'équipement public - Accord de la Ville et autorisation de signer la convention**

**M. CARRASSAN** : Le projet de délibération à présent porte toujours sur la Crestade Demi-Lune et porte sur la réalisation de l'avenue qui va traverser cette zone et c'est une liaison entre le boulevard Maréchal Juin, la RN 98, les avenues Godillot et Victoria, donc de Godillot jusqu'au lycée du Golf Hôtel d'une certaine manière. Cette nouvelle voirie constitue en outre une desserte supplémentaire pour les services publics présents sur le secteur.

Pour réaliser cette avenue de la Crestade qui est un équipement de compétence métropolitaine avec les travaux en conformité avec le PDU, il y avait la possibilité, selon le traité de concession et si l'aménageur le souhaitait, de solliciter l'attribution de participations financières de la part de collectivités, sous réserve de l'accord de la collectivité concédante, à savoir la Ville d'Hyères.

La convention qui fait l'objet de cette délibération autorisera la signature de la convention qui sera signée par l'aménageur, la commune concédante et la collectivité, en l'occurrence TPM va intervenir pour permettre la contrepartie financière attendue et la remise des ouvrages réalisés.

L'équipement de la voie concernée, l'avenue de la Crestade, excédant les besoins de l'opération, la Métropole TPM a décidé, conformément aux articles du Code de l'urbanisme concerné, de participer dans les limites de sa compétence aux travaux de la voirie. Le montant des travaux est de 2 038 453 euros et la Métropole accepte de participer aux travaux à hauteur de 10 %. Bien entendu, cette avenue de la Crestade comporte une piste cyclable, des trottoirs, des aménagements paysagés.

Donc il faut autoriser la Métropole, la commune et la SPLM à signer une convention qui permet cette participation.

**M. LE MAIRE** : Oui, Madame BURKI.

**Mme BURKI** : Merci, Monsieur le Maire. Je souhaiterais poser une question parce que c'est un secteur qui m'intéresse énormément puisque j'y habite. Je vois actuellement, étant donné que c'est très construit et que ça va l'être encore davantage dans ce secteur, tous les gens arrivent à Saint-Gervais et passent sur le vieux chemin et sur la route de Toulon, donc il y a un engorgement absolu par là. Je voudrais savoir si cette avenue a un débouché par l'autoroute. Est-ce qu'on peut continuer et arriver sur cet endroit qui est la Crestade Demi-Lune par soit le rond-point Saint-Jean...

**M. LE MAIRE** : Excusez-moi, on arrive à un carrefour en face de l'hôpital.

**Mme BURKI** : Donc on va être épargné de l'autre côté, normalement.

**M. LE MAIRE** : Logiquement, les gens sortent côté Hôpital et arrivent immédiatement sur l'autoroute.

Je mets aux voix cette participation de TPM. Qui est pour ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N°23 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Opération « Dispositif devanture »- Modification du cahier des charges du dispositif de subvention communale d'aide à la requalification de devantures des locaux d'activités**

**Mme SCANTAMBURLO** : Oui, Monsieur le Maire. Ce dispositif a été mis en place en 2019, il vise à accompagner le financement des travaux de réhabilitation des devantures commerciales sous réserve qu'ils soient envisagés et traités dans leur globalité.

La présente délibération vise à permettre la modification du cahier des charges du dispositif pour y intégrer les travaux de réalisation de renouvellement des enseignes parmi les travaux subventionnables.

Pour rappel, ce dispositif d'aide permet une prise en charge de 40 % du montant hors taxes des travaux éligibles sans pouvoir excéder un plafond de 3 000 euros par devanture.

**M. LE MAIRE** : Je crois que c'est une bonne chose pour l'esthétique même. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc approuvé.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N°24 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Demande de dérogation préfectorale temporaire au repos dominical en date du 13 octobre 2024 pour la société HERMÈS INTERNATIONAL**

**Mme SCANTAMBURLO** : Au titre des dérogations au repos dominical prévu par le Code du travail, la société HERMÈS a sollicité une dérogation individuelle auprès de la Préfecture pour autoriser trois de ses salariés à travailler le dimanche 13 octobre 2024 à l'occasion du festival international de mode, de photographie et d'accessoires.

En application de l'article R.3132-16 du Code du travail, le Conseil Municipal est invité à rendre un avis sur cette dérogation en vue d'autoriser le personnel à travailler dans le cadre de cet événement.

**M. LE MAIRE** : Merci. Oui, Madame ?

**Mme PORTUESE** : Il est étonnant de nous demander de délibérer seulement deux jours avant la date souhaitée alors que l'article R.3132-16 du Code du travail stipule que l'avis du Conseil Municipal doit être donné au Préfet dans un délai d'un mois à compter de la demande. Pourquoi ne pas avoir porté cette délibération au Conseil du 6 septembre ? Elle était dans les délais à ce moment-là.



**M. LE MAIRE** : Je n'ai pas la réponse, on vous la donnera, je pense que c'est parce que l'on est parfois contraint par des échéances. Oui, si vous avez la réponse, allez-y.

**Mme SCANTAMBURLO** : Le calendrier de tenue des Conseils Municipaux ne nous a pas permis de tenir ce délai, nous sommes cependant invités à passer cette délibération sur préconisation des services de l'État.

**Mme PORTUESE** : Oui, mais comme on avait un Conseil Municipal il y a un mois, pourquoi ne pas l'avoir...

**M. LE MAIRE** : Honnêtement, j'ai un tout petit peu bouleversé, c'est pour cela que l'on a 65 délibérations aujourd'hui, on a fait un Conseil spécial pour le Centre du Nautisme, peut-être que ça explique ce délai que vous dénoncez et vous avez raison. Je pense que la décision aurait été la même.

Je mets aux voix. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Je vous remercie.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

#### **AFFAIRE N°25 - COMMERCE - OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - Marché hebdomadaire du centre-ville - Modification temporaire du périmètre et déplacement**

**Mme RITONDALE** : Cette délibération, c'est par rapport aux travaux de la phase trois de la requalification des avenues Gambetta et Îles d'Or qui vont se dérouler du 23 septembre au 30 avril 2025.

En fonction de ces travaux, les forains vont être obligés de migrer sur :

- L'avenue Joseph Clotis dans sa partie comprise entre les avenues Gambetta et Aristide Briand (trottoirs nord et sud) ;
- L'avenue Gambetta dans sa partie comprise entre les rues Pierre Brossolette et Georges Auric (trottoirs nord et sud).

Et les forains actuellement positionnés sur les avenues des Îles d'Or et Gambetta, entre le giratoire et l'avenue Pierre Brossolette, feront l'objet d'un déplacement sur l'une de ces zones s'ils souhaitent maintenir leur activité le temps des travaux.

Il en est de même pour les exposants situés sur les places de la République et Clemenceau qui vont être déplacés du 9 novembre au 10 janvier à l'occasion des festivités de Noël.

**M. LE MAIRE** : Très bien. Pas d'observation ? C'est donc approuvé, merci beaucoup.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N°26 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE**  
**- L'AYGUADE - Parcelle cadastrée section IM n° 0147 formant le lot n° 9 Bis -**  
**Mme CUPO - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée**

**M. CORNILEAU** : Merci, Monsieur le Maire. Les six délibérations qui viennent concernent des avenants à des baux emphytéotiques en augmentation de durée. Les cinq premières délibérations concernent le lotissement de l'Ayguade, ce sont des baux qui sont à échéance de décembre 2024, donc vous comprendrez l'urgence de la situation pour ces personnes. Et à chaque fois, nous allons accorder 29 ans supplémentaires.

Donc la première délibération, c'est Madame CUPO au 8, avenue des Mésanges, pour le lot numéro neuf bis du lotissement communal de l'Ayguade et donc nous accordons les 29 ans supplémentaires.

**M. LE MAIRE** : Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? C'est donc approuvé, merci.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N°27 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE**  
**- L'AYGUADE - Parcelle cadastrée section IL n° 0104 formant le lot n° 71 - M. et**  
**Mme FERRERO - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée**

**M. CORNILEAU** : Oui, on va aller vite. Là, c'est Monsieur et Madame FERRERO pour le lot numéro 71 à l'Ayguade au 556, boulevard Front de Mer. Il y a eu des travaux de surélévation et la conformité a été accordée, donc nous accordons les 29 ans.

**M. LE MAIRE** : Même vote ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (43 VOIX)**  
**Ne prend pas part au vote : Monsieur Jean-David MARION**

**AFFAIRE N°28 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE**  
**- L'AYGUADE - Parcelle cadastrée section IM n° 0140 formant le lot n° 4 -**  
**M. MALARDEAU - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de durée**

**M. CORNILEAU** : Monsieur MALARDEAU au 2, avenue des Rossignols, le lot numéro quatre du lotissement de l'Ayguade. Pareil, travaux de surélévation, conformité, et donc 29 ans supplémentaires.

**M. LE MAIRE** : Pas d'observation ? C'est donc approuvé.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (43 VOIX)**  
**Ne prend pas part au vote : Monsieur Jean-David MARION**

**AFFAIRE N°29 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE**  
**- L'AYGUADE - Parcelle cadastrée section IM n° 0166 formant le lot n° 48 -**  
**M. OLIVA et Mme PARDO - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de**  
**durée**

**M. CORNILEAU** : Monsieur OLIVA et Madame PARDO pour le lot numéro 48, toujours à l'Ayguade au 22, avenue des Hirondelles. Des travaux de surélévation ont été effectués, la conformité obtenue et nous accordons les 29 ans.

**M. LE MAIRE** : Même vote ?

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (43 VOIX)**  
**Ne prend pas part au vote : Monsieur Jean-David MARION**

**AFFAIRE N°30 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE**  
**- L'AYGUADE - Parcelle cadastrée section IM n° 0144 formant le lot n° 10 Bis**  
**-M. et Mme DERIQUE - Avenant au bail emphytéotique en augmentation de**  
**durée**

**M. CORNILEAU** : Monsieur et Madame DERIQUE pour le lot numéro 10 Bis du lotissement de l'Ayguade toujours, au 10, avenue des Mésanges. Là, ce sont des travaux de remplacement de clôture, d'isolation par la toiture et l'extérieur, de remplacement de fenêtres et d'installation d'une pompe à chaleur. La conformité a bien été obtenue, nous accordons là aussi les 29 ans supplémentaires.

**M. LE MAIRE** : Merci. Même vote ?

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (43 VOIX)**  
**Ne prend pas part au vote : Monsieur Jean-David MARION**

**AFFAIRE N°31 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE**  
**- LA CAPTE - Parcelle cadastrée section EV n° 0219 formant le lot n° 332 -**  
**M. CERES et Mme COUTURIER - Avenant au bail emphytéotique en**  
**augmentation de durée**

**M. CORNILEAU** : Enfin pour cette sixième délibération pour un avenant, Monsieur CERES et Madame COUTURIER, ce coup-ci c'est le lot numéro 332 à la Capte au 90, avenue de la Pinède. Les travaux, ce sont le changement de charpente et de menuiseries ainsi que la création d'un étage. Conformité obtenue et 29 ans supplémentaires accordés.

**M. LE MAIRE** : Merci. Même vote ?

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (43 VOIX)**  
**Ne prend pas part au vote : Monsieur Jean-David MARION**

**AFFAIRE N°32 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE**  
**- L'AYGUADE - Aliénation du bien situé 12 avenue des Mésanges cadastré**  
**section IM n° 0143 formant le lot n° 1 au profit de M. DORE et Mme BROSSEAU**

**M. CORNILEAU** : Là, ce sont trois délibérations qui concernent des aliénations. La première, c'est Monsieur DORE et Madame BROSSEAU pour le lot numéro un du lotissement communal de l'Ayguade au 12, avenue des Mésanges. Ces personnes sont emphytéotes jusqu'au 31 décembre 2054. La parcelle de 437 mètres carrés supporte une maison de 104 mètres carrés environ et 20 mètres carrés de terrasse. L'estimation du Domaine et donc le prix est de 330 000 euros.

**M. LE MAIRE** : Pas d'observation ?

**Mme PORTUESE**) : Abstention. Sur les trois aliénations, comme d'habitude, je m'abstiens.

**M. LE MAIRE** : Très bien, c'est donc approuvé avec deux abstentions.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (41 VOIX)**  
**2 ABSTENTIONS : Madame Chantal PORTUESE, Madame Geneviève BURKI.**  
**Ne prend pas part au vote : Monsieur Jean-David MARION**

**AFFAIRE N°33 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE**  
**- LA CAPTE - Aliénation du bien situé 7 avenue de l'Arrogante cadastré section**  
**EV n° 0110 formant le lot n° 183 bis au profit de l'indivision VIRIOT**

**M. CORNILEAU** : Ensuite, c'est l'indivision VIRIOT, le lot 183 Bis du lotissement communal de la Capte au 7, avenue de l'Arrogante. Cette indivision est emphytéote jusqu'au 10 octobre 2049, la parcelle fait 283 mètres carrés, la maison 120 mètres carrés environ, le prix est de 252 000 euros.

**M. LE MAIRE** : Pas d'observation ? Même vote, abstention ?

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (41 VOIX)**  
**2 ABSTENTIONS : Madame Chantal PORTUESE, Madame Geneviève BURKI.**  
**Ne prend pas part au vote : Monsieur Jean-David MARION**

**AFFAIRE N°34 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BAIL EMPHYTÉOTIQUE**  
**- LA CAPTE - Aliénation du bien situé 66, traverse de l'Arrogante cadastré**  
**section EV n° 0114 formant le lot n° 146 au profit de M. et Mme GUY**

**M. CORNILEAU** : Monsieur et Madame GUY, lot numéro 146 de la Capte au 66, traverse de l'Arrogante. Ils sont emphytéotes jusqu'au 31 décembre 2053, la parcelle fait 222 mètres carrés, la maison 120 mètres carrés environ et le prix est de 319 000 euros.

**M. LE MAIRE** : Merci. Même vote.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (41 VOIX)**

**2 ABSTENTIONS** : Madame Chantal PORTUESE, Madame Geneviève BURKI.  
**Ne prend pas part au vote** : Monsieur Jean-David MARION

**AFFAIRE N°35 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - VENTE PARCELLE COMMUNALE - Route de l'Almanarre - Vente à la Métropole TPM - Parcelle EI n° 0124**

**M. CORNILEAU** : C'est une toute petite parcelle de 19 mètres carrés. Vous savez, la Métropole effectue des travaux visant la rénovation et l'élargissement de la route de l'Almanarre. Pour ce faire, elle nous a demandé de détacher cette parcelle et de lui vendre au prix d'un euro, estimation du Domaine.

**M. LE MAIRE** : Même vote ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N°36 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - VENTE PARCELLE COMMUNALE - Rue des Bigaradiers - Vente à la Holding Massaro Invest - Parcelles DH n°0223 à 0230**

**M. LE MAIRE** : J'ai retiré la délibération 36, il y a eu une observation de Madame MONFORT en commission qui a été utile et nous a conduits à une investigation complémentaire. Madame MONFORT soulignait qu'à ses yeux, le prix...

**Mme MONFORT** : On était plusieurs.

**M. LE MAIRE** : Donc trouvait que ce n'était pas cher. Donc j'ai effectivement demandé une analyse, moi aussi, cela me paraît surprenant d'autant plus que la commune, en 2016, a acheté ce bien 525 000 euros et là, on le vend moins cher. Je vais donc demander une nouvelle évaluation des Domaines et si le prix ne nous paraît pas suffisant, on stockera ça dans le patrimoine immobilier, on n'a pas besoin de ça pour alimenter le budget communal. Et c'est vrai que c'est un peu spécial de voir qu'en 2016, le coût est de 525 000 euros, il va de soi que peut-être l'environnement du quartier a changé, on ne va pas rentrer dans les détails, mais

cela mérite une investigation supplémentaire à demander au Domaine et nous déciderons après. Merci à tous ceux qui ont conduit à retirer cette délibération.

**(Rapport retiré)**

**AFFAIRE N°37 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - BOULEVARD  
GENERAL KOENIG - Demande de constitution de servitude de passage de  
câbles électriques sur une parcelle communale cadastrée section CZ n° 0233**

**M. CORNILEAU** : Une servitude, c'est un peu toujours la même chose, donc c'est une servitude au bénéfice d'Enedis située au boulevard Général Koenig sur une emprise de 15 mètres carrés pour faire passer des câbles électriques. Et cette servitude est consentie pour la somme de 29 euros.

**M. LE MAIRE** : Oui ?

**Mme PORTUESE** : Les domaines ont évalué cette servitude en juin 2024 à 825 euros, alors qu'Enedis en a proposé 29 euros. Et cette délibération nous demande de ne pas suivre l'évaluation domaniale et de retenir le prix proposé par Enedis « au vu de l'intérêt général de l'ouvrage » dit-on. Je rappelle que cette société a une mission de service public et qu'elle génère plus de 15 milliards de chiffre d'affaires et je trouve leur proposition indécente. Et même s'il s'agit d'une somme modeste effectivement, pour ma part je ne suis pas d'accord d'écarter l'évaluation des Domaines, pour 800 euros franchement, c'est indécent. Ce n'est pas grand-chose pour la commune, ça ne va pas renverser le monde, mais c'est Enedis qui génère 15 milliards d'euros.

**M. LE MAIRE** : Ce que vous me dites, c'est que l'on ne fait pas assez cher.

**Mme PORTUESE** : C'est-à-dire que les Domaines ont évalué à 805 euros.

**M. LE MAIRE** : Et Enedis propose 29 euros ? Mais ça, c'est Monsieur CORNILEAU !

**M. CORNILEAU** : Oui, c'est moi. Mais c'est factuel en fait, c'est l'intérêt général, donc ça varie entre un euro et 30 euros.

**M. LE MAIRE** : Enedis n'est pas une société qui fait des affaires, elle rend des services, c'est quand même un partenaire de la commune.

**M. LE MAIRE** : Sur le principe, voulez-vous que l'on retire la délibération ?

**M. MARION** : Il me semblait que la commune s'était elle-même dotée d'une règle éthique de respecter scrupuleusement l'avis des Domaines. Je suis tout à fait d'accord avec ce que vous venez de dire, mais il n'y a aucune raison que l'on s'en écarte, c'est le symbole qui compte et tout est symbole.

**M. LE MAIRE** : Oui, mais le symbole n'est pas exactement le même quand on donne à Monsieur BOUYGUES, à Monsieur BOLORE ou à un service quasi public, ce n'est pas le même. On aurait très bien pu donner pour un euro symbolique la servitude de passage, cela aurait été plus élégant. Passer de 30 euros à 800 euros à Enedis qui intervient en permanence sans facturer les coûts d'intervention sur l'ensemble de la commune, on peut le faire, mais c'est inélégant, je vous le dis honnêtement, mais on va le faire, on va revoter là-dessus. Retirez la délibération et vous m'excuserez auprès de Madame ALEXANDRE.

(Rapport retiré)

**AFFAIRE N°38 - GESTION FONCIÈRE ET DOMANIALE - CENTRE OLBIA -  
Répercussion à la Commune des charges de copropriété du Centre Olbia  
correspondant aux locaux occupés par l'association UGECAM -  
Convention Ville / CCAS**

**M. CORNILEAU** : Là, il s'agit de l'association UGECAM qui est hébergée au sein du CCAS à la demande de la commune. L'UGECAM, c'est l'Union Générale des Établissements des Caisses d'Assurance Maladie. Le CCAS nous demande de répercuter les charges, évidemment la commune les répercute et va les prendre en charge, il s'agit environ de 8 000 euros par an.

**M. LE MAIRE** : Le CCAS est un établissement public lié à la commune, on peut le faire.

**Mme BURKI** : Si je puis me permettre, l'UGECAM fait un sacré travail avec les jeunes en particulier.

**M. LE MAIRE** : Bien sûr, on tient compte aussi au minimum de l'environnement. Pas d'opposition ? Bien.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N°39 - CITOYENNETÉ - Projet de création d'une chambre funéraire à  
Hyères - Avis du Conseil Municipal**

**Mme RITONDALE** : Par courrier en date du 17 septembre 2024, Monsieur le Préfet a informé Monsieur le Maire que la société « FUNIMMO » a déposé auprès de ses services une demande d'autorisation pour la création d'une chambre funéraire sis 35 chemin de la Ritorte à Hyères.

Un exemplaire de la notice technique vous est joint ainsi qu'un plan de situation. Le projet prévoit une chambre funéraire d'une superficie de 409,86 mètres carrés comprenant :

- Un parking d'accueil avec une place PMR ;
- Une partie publique : un hall d'accueil de 21 mètres carrés, 3 salons de surfaces de 21, 21 et 27 mètres carrés, et des sanitaires ;
- Une partie technique : un hall technique de 435 mètres carrés, un couloir technique de 8 mètres carrés, une salle de préparation (laboratoire de 30 mètres carrés) et des sanitaires de 5 mètres carrés.

La date d'ouverture est prévue pour le deuxième semestre 2025.

**M. LE MAIRE** : Est-ce qu'il y a des observations ?

**M. MARION** : Je ne participe pas au vote.

**M. LE MAIRE** : Vous ne participez pas ? Pour le reste, pas d'opposition, pas d'abstention ? Sur ces sujets qui intéressent particulièrement Madame RITONDALE, je fais travailler actuellement TPM sur l'éventuelle mise en place d'une activité d'incinération sur La Crau. Vous savez qu'il y en a une à Cuers, il y en a une à La Seyne, mais rien à proximité, je trouve que c'est vraiment une lacune forte quand on sait qu'aujourd'hui, près de 70 % des décès font l'objet d'une incinération, donc ça me paraît intéressant. Bien entendu, ce genre d'affectation se fait sous la forme de DST et tout le monde sera candidat, et là encore pour vous dire qu'en votant le PLU, si l'on veut faire à Hyères, pourquoi pas, si l'on veut faire à La Crau, pareil. Pardon ?

**Mme COLLIN** : Il y en a une à La Crau.

**M. LE MAIRE** : Non, il y a un crématorium, là, c'est l'usine d'incinération. Pas d'opposition, pas d'abstention ? C'est donc approuvé.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (41 VOIX)**

**Ne prend pas part au vote : Monsieur Jean-David MARION,  
Madame Isabelle BUTTAFOGHI, Madame Émilie PAPALEO**

**AFFAIRE N°40 - CITOYENNETÉ - CIMETIÈRES - Fixation des règles de durée  
des concessions funéraires dans les cimetières communaux**

**Mme RITONDALE** : La commune a initié en 2024 un projet de réorganisation et de réhabilitation administrative et d'harmonisation de ses six cimetières communaux : La Ritorte, Giens, Sauvebonne, Porquerolles, Port-Cros et Le Levant.

Dans le but de satisfaire au vœu des familles, et avec le souci d'une gestion équilibrée des cimetières et de l'étendue de ceux-ci, il appartient au Conseil



Municipal de choisir les durées des concessions qu'il souhaite octroyer, en tenant compte notamment de la place dont la commune dispose dans les cimetières.

Compte tenu d'une insuffisance d'espace dans l'ensemble de ces cimetières et afin de maîtriser leur extension, ainsi que de garantir une meilleure gestion des emplacements, la Ville a fait le choix de ne plus concéder de concessions perpétuelles depuis 2002.

Ainsi, il convient de préciser et actualiser les durées des concessions qui sont proposées par la Ville à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2024. Pour rappel, les concessions sont accordées aux personnes :

- Décédées sur la commune, quel que soit leur domicile ;
- Domiciliées sur la commune, alors même qu'elles seraient décédées dans une autre commune ;
- Non domiciliées dans la commune, mais qui ont droit à une sépulture de famille ;
- Aux Français établis hors de France n'ayant pas de sépulture dans la commune et qui sont inscrits sur la liste électorale de celle-ci.

**M. LE MAIRE** : Très bien. Oui, Madame.

**Mme COLLIN** : J'avoue que je ne comprends pas très bien les différentes classes que l'on veut instaurer. À quoi une concession temporaire de 5 ans ou de 15 ans ? Que fait-on du défunt au bout de 5 ans ou 15 ans ? Si l'on choisit un caveau, c'est pour plus longtemps, sinon les gens préfèrent se faire incinérer comme on le voit beaucoup aujourd'hui. Donc pour moi, 30 ou 50 ans, ça permet à une famille de renouveler la concession en payant pour se rapprocher de l'ex-concession à perpétuité.

**Mme RITONDALE** : Il y a 15 ans, 30 ans, 50 ans et il n'y aura donc plus de perpétuel. Mais les gens qui ont juste cinq ans sont par exemple les indigents qui n'ont pas les moyens d'être enterrés et ils sont enterrés dans des concessions pleine terre pour cinq ans. Et après, on les met à l'ossuaire parce qu'ils n'ont pas de famille, ils ne sont pas réclamés. Et on fait des reprises parce qu'on s'aperçoit effectivement qu'il y a pas mal de gens qui se font incinérer. Et notamment, nous allons créer dans le jardin du souvenir à La Ritorte, 70 columbariums à peu près, ça va nous permettre d'avancer sans avoir à développer le cimetière.

**Mme COLLIN** : Je ne pensais pas à ce cas de figure, merci.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (42 VOIX)**

**Ne prend pas part au vote : Madame Isabelle BUTTAFOGHI, Madame Émilie PAPALETTO**

**AFFAIRE N°41 - GÉOMATIQUE & TERRITOIRE - Dénomination de voies publiques : Avenue des Cinq Saveurs - Rond-Point des Agrumes - Rond-Point des Bergamotes**

**Mme RITONDALE** : Dans le cadre de la réalisation du nouveau lycée d'enseignement professionnel à proximité de l'hôpital, un aménagement de la voirie a été nécessaire impliquant la création de deux nouveaux ronds-points et d'une voie d'accès pour desservir l'établissement. Les deux nouveaux ronds-points ne sont pas réalisés pour l'instant.

Et considérant que le numérotage des immeubles facilite leur repérage, les missions des services publics ou privés, la localisation GPS en les identifiant clairement et que cela constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire, il convient de les dénommer. Dans un souci de bonne administration du réseau des voies de la commune et de l'adressage, il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les nouvelles dénominations suivantes :

- Rond-point des Bergamotes qui va de la rue André Malraux à l'avenue de la Crestade ;
- Avenue des Cinq Saveurs qui passe devant le lycée professionnel hôtelier ;
- Rond-point des Agrumes qui va du boulevard Maréchal Juin et qui va aller jusqu'à l'avenue des Cinq Saveurs.

C'est un peu pour rester dans l'ambiance du lycée hôtelier.

**Mme BURKI** : Je suis tout à fait favorable à ces appellations et à ce principe, je voudrais juste soulever quelque chose. Est-ce qu'on pourrait dans la ville d'Hyères faire exactement la même chose, géolocaliser tous les ronds-points ? Parce que pour l'instant, ça ne l'est pas et quand on cherche un rond-point en y mettant le nom du rond-point, on n'y arrive pas. Alors nous, bien sûr, on a une grande habitude lorsqu'on fait des commémorations, notamment le 23 août, on sait où se trouve le rond-point Picoche, on sait où se trouve le rond-point Devos, mais les autres quand ils mettent « Devos », ils tombent sur une allée ou sur une rue et ne tombent pas sur le rond-point. Donc ce serait bien de tous les géolocaliser s'il vous plaît.

**Mme RITONDALE** : Normalement quand on fait l'attribution des noms des ronds-points, ils sont effectivement géolocalisés. Je vais quand même en parler au service, je vais voir si cela est fait ou pas fait, à moins qu'il n'y ait pas le report sur les sites.

**Mme BURKI** : Le report n'est pas fait.

**Mme RITONDALE** : Je m'en occupe.

**M. LE MAIRE** : OK, on va le corriger. Madame.

**Mme COLLIN** : Mon intervention n'est pas sérieuse, c'était pour détendre l'atmosphère, je voulais savoir si pour trouver ces dénominations, vous avez fait appel à un concours en maternelle ?

**M. LE MAIRE** : Oui, un concours présidé par Madame RITONDALE dont elle était la seule membre d'ailleurs.

**Mme PORTUESE** : Je vais voter pour évidemment et je trouve les noms assez savoureux, c'est le cas de le dire. Mais il avait été question, il y a quelques années je crois, de la féminisation des avenues, des rues, ça manque une peu. Je ne vais pas faire la féministe, mais est-ce qu'on ne pourrait pas pour la prochaine fois pour d'autres ronds-points ou d'autres avenues, trouver des noms de femmes ?

**M. LE MAIRE** : Il y a deux noms féminins sur trois. On l'a fait à la demande des petits du Val des Rougières, mais vous avez raison. Monsieur MARTIN.

**M. MARTIN** : Moi, ma demande est sérieuse. On est en plein dans la période d'hommage des professeurs assassinés, Samuel PATY et Dominique BERNARD, et il y a quelques années je vous avais demandé s'il était possible de dénommer une rue, notamment celle qui passera devant le lycée hôtelier, vous m'avez répondu favorablement. Comme je viens d'entendre qu'il s'agit de rues qui sont autour du lycée hôtelier, j'espère qu'il ne s'agit pas de celles-ci en tout cas.

**Mme RITONDALE** : Si.

**M. MARTIN** : Donc, Madame RITONDALE, n'oubliez pas que la rue qui doit s'ouvrir devant le lycée hôtelier, on avait convenu de l'appeler « Samuel PATY », je m'en souviens bien.

**Mme RITONDALE** : Je pense que vu les événements, un peu ce qu'il se passe en ce moment, on n'a pas voulu encore mettre l'accent là-dessus. Mais je pense qu'il y a d'autres possibilités, je verrais avec Monsieur le Maire, pour donner quelque chose à Samuel PATY. Il y a d'autres personnes aussi qui ont été malheureusement assassinées et ça peut être un gros problème parce que pourquoi lui et pas un autre.

**M. MARTIN** : Mais Monsieur le Maire m'avait fait un courrier officiel quand même, j'ai votre réponse qui me disait que vous reteniez favorablement ma demande. Au départ, je vous avais demandé d'appeler l'établissement scolaire avec ce nom, cela ne relève pas vraiment de vous et vous m'aviez répondu par la négative, ce que je peux comprendre. En revanche, vous m'aviez parlé de la rue qui passe devant le lycée.

**M. LE MAIRE** : Ou la rue qui passe devant ou le parking.

**M. MARTIN** : Je suis désolé de vous le rappeler, mais c'est quand même une chose sérieuse, donc j'aimerais bien...

**M. LE MAIRE** : Monsieur, c'est sérieux et vous ne me culpabilisez pas. Monsieur MASSUCO,

**M. MASSUCO** : Monsieur le Maire, j'entends ce que dit Madame RITONDALE, c'est-à-dire qu'on ne veut pas jeter de l'huile sur le feu, mais il y a un principe clair en République, la République ne doit se coucher devant aucun terrorisme.

**M. LE MAIRE** : Oui, c'est une belle déclaration que je partage. On va appeler Samuel PATY la rue principale ou le parking maintenant partagé d'ailleurs avec la police nationale. Il y a une autre proposition que je vais vous faire parce que la Région n'a toujours pas décidé, j'aimerais qu'on puisse faire une proposition unanime au Conseil Municipal pour l'appellation du lycée du Golf Hôtel. Et ce qui revient souvent chez les professionnels ou les gens, c'est DA SILVA, celui qui était aux gorges de Pénnafort qui est décédé récemment, qui avait une étoile au Michelin et qui était une personnalité très attachante. Vous avez d'autres propositions ?

Est-ce que je peux transmettre un courrier à la Région à l'unanimité du Conseil Municipal ? Je pense que c'est une belle démarche. Pas d'opposition ? C'est la cuisine provençale, ça a un sens, cela vous convient ? On fait ça.

#### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (39 VOIX)**

**5 CONTRE** : Madame Karine TROPINI, Monsieur Eric MARTIN, Madame Martine AGOSTA, Monsieur Jean-David MARION, Madame Geneviève BURKI

#### **AFFAIRE N°42 - PORTS DE PLAISANCE D'HYÈRES - Proposition d'indemnisation amiable des commerçants du Centre Commercial du Nautisme**

**M. BRUNEL** : Merci, Monsieur le Maire. En raison des difficultés rencontrées pendant la réhabilitation de divers locaux commerciaux du Centre Commercial du Nautisme, la Ville d'Hyères a souhaité engager une démarche d'indemnisation amiable des préjudices techniques imputables à ces travaux subis par les commerçants du Centre Commercial du Nautisme. Ces préjudices concernent des réparations de dégâts consécutifs aux travaux. Ces sommes seront intégrées dans le cadre des procédures contentieuses en cours sur ce dossier.

Monsieur le Maire a demandé aux services techniques de la Ville de mandater un cabinet d'experts judiciaires spécialisés dans les travaux de bâtiment pour analyser les dossiers éligibles.

Le cabinet AAZ Expertise Construction a été désigné pour examiner la validité des travaux concernés et confirmer le montant des préjudices au vu des factures présentées par chaque commerçant.

Dans ce cadre-là, une commission d'indemnisation amiable des commerçants du Centre Commercial du Nautisme s'est réunie le 17 septembre 2024 afin d'étudier les 12 dossiers déposés dans les délais impartis, soit le 12 avril 2024. La commission d'indemnisation amiable s'est prononcée sur le rejet d'un dossier d'indemnisation dont les demandes de remboursement des travaux ne sont pas concernées par la procédure actuelle. Et la recevabilité des 11 demandes d'indemnisation suite à la

pré-instruction dont les dossiers de candidatures complets répondent aux critères d'éligibilité.

Après étude, la commission a validé six dossiers pour lesquels l'ensemble des travaux ont été effectués et les factures acquittées fournies, pour un montant de 17 721,66 euros.

Pour les dossiers ayant reçu un avis favorable à une indemnisation, un projet de protocole d'accord transactionnel est proposé à la signature entre la Ville d'Hyères et le pétitionnaire afin d'acter le montant et les modalités de paiement de l'indemnisation.

Cinq dossiers ont été mis en attente dans la mesure où les travaux n'ont pas été encore réalisés par les commerçants.

Ainsi, une seconde commission sera organisée d'ici la fin de l'année 2024 pour permettre aux commerçants de réaliser les travaux éligibles et de s'inscrire dans la procédure d'indemnisation.

Par conséquent, il est proposé d'entériner l'avis de la commission d'indemnisation amiable relatif à la recevabilité des six demandes d'indemnisation précitées, ainsi que les montants d'indemnisation retenus.

Il est également proposé de valider le projet de protocole d'accord transactionnel et d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.

**M. LE MAIRE** : Merci. Oui, Madame.

**Mme TROPINI** : Merci, Monsieur le Maire. Nous voterons bien sûr cette délibération dont les montants en jeu sont importants. Cependant, il est quand même regrettable que les commerçants aient dû attendre presque cinq ans pour être indemnisés.

Je souhaite néanmoins, Monsieur le Maire, revenir sur vos propos en début de ce Conseil Municipal au sujet des graves dysfonctionnements liés aux travaux du Centre Commercial du Nautisme, lesquels ont causé un préjudice estimé à 1 352 632 euros. Afin que vos élus comprennent ce qui a été dit, permettez-moi de revenir sur ce qui a été fait.

Une lettre déposée en mairie le 1<sup>er</sup> octobre 2024 demandait qu'une délibération soit soumise aujourd'hui. La lettre a été signée par les 12 membres de l'opposition, toute l'opposition, alors que dit-elle ? Le signalement que vous avez déposé en juin 2023 au titre de l'article 40 pour détournement de fonds publics, d'abus de confiance et d'escroquerie aurait apparemment été classé sans suite.

**M. LE MAIRE** : Non, mais, Madame, je ne peux pas permettre, en tant que Président du Conseil, que les personnes présentes n'écoutent pas ce que l'on dit. Madame, vous n'écoutez pas ce que l'on dit, vous êtes d'accord présente, mais pas avec votre esprit. J'ai commencé ce Conseil d'aujourd'hui délibérément par la lettre que j'ai reçue, j'en ai lu l'essentiel...

**Mme TROPINI** : Permettez-moi de dire que l'on n'a rien compris, c'était totalement inaudible.

**M. LE MAIRE** : Non, mais c'est une plaisanterie !

**Mme TROPINI** : Non, on n'a rien compris.

**M. LE MAIRE** : Si vous ne comprenez pas, c'est vraiment que vous avez des progrès à faire. J'ai lu l'essentiel de votre lettre, j'ai lu exactement la réponse qui a été opérée, j'ai indiqué que nous avons déjà entamé la procédure de constitution de partie civile.

**Mme TROPINI** : Attendez, laissez-moi finir, oui, j'en venais là. Donc si l'on a bien compris, donc je vous dis que c'était totalement inaudible, j'ai posé la question à mes voisins, ils n'ont pas compris non plus. Donc si l'on a bien compris, vous avez donc chargé l'avocat de la commune de porter plainte avec constitution de partie civile, est-ce c'est bien cela ?

**M. LE MAIRE** : Je ne répète pas deux fois les mêmes choses, sauf à des élèves de onzième.

**Mme TROPINI** : De onzième ?

**M. LE MAIRE** : Oui, qu'est-ce que vous voulez que je vous dise... Vous vous foutez de moi, là. Vous êtes en train d'essayer désespérément de remettre à l'ordre du jour du Conseil quelque chose que j'ai mis en exergue d'entrée, donc ça suffit.

**Mme TROPINI** : Non...

**M. LE MAIRE** : Madame, ça suffit, je n'écoute pas votre intervention.

**Mme TROPINI** : Pourquoi, elle vous gêne ?

**M. LE MAIRE** : C'est moi qui ai la police du Conseil Municipal, je le dirige comme je le souhaite, j'ai fait un Conseil Municipal spécial sur le sujet. Là, j'ai mis en exergue de ce Conseil Municipal la lettre que vous m'avez envoyée, j'ai répondu et vous voulez maintenant relancer sur quoi ? Donc, Madame, vous n'avez pas la parole, terminé.

Alors, proposition d'indemnisation, je mets aux voix. Qui est pour ?

**M. MASSUCO** : Juste une question, Monsieur le Maire. Dans le cadre de la convention que j'ai lue, il semblerait que la proposition d'indemnisation soit forfaitaire et définitive contrairement de tout procès. Au demeurant, on ne sait pas de quelle manière va tourner la procédure devant le tribunal administratif avec éventuellement des préjudices divers et variés qui pourraient retomber sur les commerçants, je me demande s'il est bien légitime pour eux de signer une convention qui les libère de toute demande d'indemnisation à venir si jamais ils avaient...

**M. LE MAIRE** : Non, ils n'ont pas les poings et les pieds liés en signant cela, ça, c'est eux qui le demandent, c'est pour les indemniser.

**M. BRUNEL** : Si vous relisez d'ailleurs l'article 3 du protocole d'accord, vous verrez qu'il y a effectivement le projet d'indemnisation qui est circonscrit exactement à la nature des travaux tels qu'ils sont.

**M. MASSUCO** : La nature des travaux je comprends bien, mais...

**M. LE MAIRE** : Cela n'emporte pas que d'autres sujets ne pourraient pas générer... D'abord, c'est la commune qui doit être indemnisée et les travaux refaits. Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N°43 - PORTS DE PLAISANCE D'HYÈRES - PORT ST PIERRE - L'AYGUADE - Liste d'attente Abonnés - Création d'une catégorie « bateau électrique »**

**M. BRUNEL** : Merci, Monsieur le Maire. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, les ports de plaisance de plus de 100 places sont dans l'obligation de réserver 1 % des postes à quai bénéficiant d'une disposition privative d'un an aux navires électriques.

Il convient donc de créer une nouvelle catégorie de bateau dans la liste d'attente abonnés, celle des bateaux électriques, et de réserver le nombre de postes adéquates. À ce jour, seuls les ports de l'Aiguade et Saint-Pierre sont concernés par cette disposition au regard de leur nombre d'abonnés supérieur à 100, à savoir :

- Deux postes pour le port de l'Aiguade ;
- Sept postes pour le port Saint-Pierre.

Ainsi, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la création de cette nouvelle catégorie de bateau électrique dans la liste d'attente abonnés, et la réservation des postes selon la réglementation du Code des transports.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N°44 - COMMANDE PUBLIQUE - DST / VOIRIE-INFRASTRUCTURE -  
Accord-cadre à bons de commande relatif à la gestion des profils de plage et  
ouvrages maritimes non bétonnés du littoral métropolitain - Convention  
constitutive de groupement de commandes**

**M. BRUNEL** : Merci, Monsieur le Maire. Il est proposé de constituer un groupement de commandes entre la Métropole Toulon Provence Méditerranée et certaines de ses communes membres, dont la commune d'Hyères, en vue d'attribuer l'accord-cadre relatif à la gestion des profils de plage et ouvrages maritimes non bétonnés du littoral métropolitain. Le coordonnateur du groupement de commandes sera la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

En ce qui concerne le lot numéro trois, Lot Est (territoire d'Hyères), l'accord-cadre sera passé pour une durée ferme de quatre ans, non renouvelable et sera réparti entre Hyères et la Métropole avec les montants suivants :

- Pour la commune d'Hyères : minimum 40 000 euros HT et maximum 400 000 euros HT ;
- Pour la Métropole : minimum 380 000 euros HT et maximum 2,5 millions euros HT.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N°45 - COMMANDE PUBLIQUE - PORTS - Études paysagères et  
prestations de programmation liées sur les ports de plaisance d'Hyères -  
Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert**

**M. BRUNEL** : Afin d'assurer les prestations d'études paysagères et prestations de programmation liées sur les ports de plaisance d'Hyères, il convient dès à présent de lancer une nouvelle procédure sous forme d'un accord-cadre à bons de commande en vue d'attribuer ce marché.

Cet accord-cadre à bons de commande sera passé pour une durée d'un an renouvelable à la date anniversaire trois fois par tacite reconduction par périodes successives d'un an et sera affecté des montants annuels suivants :

- Pas de montant minimum ;
- Montant maximum de 70 000 euros hors taxes.

Il s'agit principalement des ports Saint-Pierre, la Capte et le Niel.



**M. LE MAIRE** : Ce que je propose d'ailleurs, c'est que quand le bureau d'étude aura bien avancé, on fasse une présentation des projets ici notamment pour le port Saint-Pierre, les premières esquisses sont prometteuses, mais ce n'est pas abouti.

Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**M. MARION** : Monsieur le Maire s'il vous plaît, excusez-moi. C'était simplement en rapport avec la délibération que l'on vient de voter. Les études que l'on commande s'inscrivent dans ce qui nous est régulièrement demandé dans un sens et dans l'autre par l'administration d'État, par la DREAL.

**M. LE MAIRE** : Non, c'est nous qui prenons l'initiative de l'aménagement.

**AFFAIRE N°46 - COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BÂTI - RÉGIE BÂTIMENTS - Prestations de nettoyage et d'entretien régulier des sanitaires publics pour la Commune d'Hyères et la Métropole Toulon Provence Méditerranée (territoire d'Hyères) - Accord-cadre à bons de Commande - Convention constitutive de groupement de commandes**

**M. GIRARDO** : Merci, Monsieur le Maire. Il s'agit d'une convention passée entre la Ville d'Hyères et la Métropole concernant les prestations de nettoyage et d'entretien régulier des sanitaires publics et de l'accord-cadre à bons de commande passé pour une année et renouvelable trois fois.

Le montant minimum pour la commune d'Hyères est de 20 000 euros HT et maximum de 80 000 euros HT.

Pour la Métropole : 45 000 euros HT et un maximum de 180 000 euros HT.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix. Qui est pour ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N°47 - COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BÂTI - Acquisition de fournitures pour travaux - Équipements pour la construction : maçonnerie - Accord-Cadre à Bons de Commande - Autorisation de signature**

**M. GIRARDO** : C'est un appel d'offres concernant le marché relatif aux matériaux de menuiserie pour la construction. Il a ainsi été notifié en date du 2 janvier 2024 à l'entreprise SAS Dispano Toulon pour un montant annuel de 60 000 euros TTC.

Et le marché d'acquisition de fournitures pour travaux relatif à la maçonnerie a dû être, quant à lui, relancé suite à une procédure déclarée infructueuse. Ce marché est un accord-cadre à bons de commande renouvelable une fois.

À l'issue de la procédure de mise en concurrence et au regard du critère de jugement unique du prix des offres, la commission d'appel d'offres a attribué à l'entreprise SA Directoire et Conseil de surveillance Costamagna Distribution le marché pour un montant annuel de 80 000 euros TTC.

**M. LE MAIRE** : Pas d'observations ? C'est donc adopté.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N°48 - COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BÂTI - Travaux de réparation d'ouvrages, de rénovation et de restructuration de bâtiments - Lots : Fourniture et travaux de pose de plafonds suspendus - cloisons fixes et modulaires mobiles - doublages / Étanchéité / Travaux de chauffage et climatisation / Travaux de ventilation - Accords-cadres à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert**

**M. GIRARDO** : Les marchés des travaux d'entretien et de réparations de bâtiments relatifs aux plafonds suspendus, cloisons fixes et modulaires mobiles, doublage et étanchéité, arrivent à échéance et il est temps de relancer une procédure.

Aussi, il convient de regrouper ces besoins et de relancer une nouvelle procédure sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande en quatre lots :

- Lot numéro un : Fourniture et travaux de pose de plafonds suspendus, cloisons fixes et modulaires mobiles, doublage, pour un montant annuel minimum de 20 000 euros TTC et maximum de 800 000 euros TTC ;
- Lot numéro deux : Étanchéité, pour un montant minimum annuel de 20 000 euros TTC et un maximum de 800 000 euros TTC ;
- Lot numéro trois : Travaux de chauffage et climatisation, pour un montant annuel minimum de 20 000 euros TTC et 900 000 euros TTC pour un maximum ;
- Lot numéro quatre : Travaux de ventilation, un minimum de 20 000 euros TTC et un maximum de 600 000 euros TTC.

**M. LE MAIRE** : Merci. Pas d'observations ? C'est donc adopté.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N°49 - COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BÂTI - Travaux de réparation d'ouvrages, de rénovation et de restructuration de bâtiments - Lot : Clôtures et voiles extérieures - Accord-Cadre à Bons de Commande - Mise en appel d'offres ouvert**

**M. GIRARDO** : C'est un accord-cadre à bons de commande. Ce marché sera passé, selon la procédure d'appel d'offres ouvert, pour une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 et reconductible à la date anniversaire pour une période d'une année.

Pour un montant minimum de 15 000 euros TTC et maximum de 600 000 euros TTC.

**M. LE MAIRE** : Pas d'observations ? C'est donc adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N°50 - COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BÂTI - RÉGIE Prestations de nettoyage des bâtiments scolaires - Marché mixte - Mise en appel d'offres ouvert**

**M. GIRARDO** : C'est une nouvelle procédure lancée en trois lots sous forme de marché mixte comprenant une part en marché à prix global et forfaitaire, et une part en accord-cadre à bons de commande. Cette procédure se compose de trois lots séparés :

La part en accord-cadre à bons de commande est affectée des montants annuels suivants :

- Lot numéro un : Écoles élémentaires et maternelles - Secteur Ouest : sans minimum et 50 000 euros TTC ;
- Lot numéro deux : Secteur Est : sans minimum et 35 000 euros TTC ;
- Lot numéro trois : Secteur Sud : sans minimum et un maximum de 35 000 euros TTC.

La part en marché à prix global et forfaitaire :

- Lot numéro un : Écoles élémentaires et maternelles - Secteur Ouest : 135 000 euros TTC ;
- Lot numéro deux : Secteur Est : 125 000 euros TTC ;
- Lot numéro trois : Secteur Sud : 90 000 euros TTC.

**M. LE MAIRE** : Pas d'observations ? C'est donc adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N°51 - COMMANDE PUBLIQUE - PATRIMOINE BÂTI - Vérification et contrôle réglementaire des installations électriques, gaz, ascenseurs, des systèmes de sécurité incendie et de désenfumage mécanique - Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert**

**M. GIRARDO** : Pour une nouvelle procédure sous forme d'un accord-cadre à bons de commandes en vue d'attribuer le marché de vérification et de contrôle réglementaire des installations électriques, gaz, ascenseurs, systèmes de sécurité incendie et désenfumage mécanique, pour une durée d'une année et renouvelable trois fois.

Pour un minimum de 35 000 euros TTC et un maximum de 85 000 euros TTC.

**M. LE MAIRE** : Pas d'observations ? Même vote ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N°52 - COMMANDE PUBLIQUE - VOIRIE - Travaux de voirie - Accords-cadres à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert**

**M. GIRARDO** : Le marché relatif aux travaux de voirie arrive à échéance le 31 décembre 2024. C'est un accord-cadre pour une année et renouvelable trois fois.

- Lot numéro un : Travaux de voirie sans montant minimum et pour un maximum de 2,5 millions d'euros TTC ;

- Lot numéro deux : Travaux de débroussaillage et d'abattage d'arbres sans montant minimum et pour un montant maximum de 300 000 euros TTC.

**M. LE MAIRE** : Pas d'observations ? C'est donc adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N°53 - COMMANDE PUBLIQUE - VOIRIE - Entretien et rénovation des installations d'éclairage extérieures des équipements sportifs - Accord-cadre à bons de commande - Mise en appel d'offres ouvert**

**M. GIRARDO** : C'est une procédure d'appel d'offres ouvert sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande, toujours pour une année renouvelable trois fois.

Pour un minimum de 25 000 euros TTC et un maximum de 300 000 euros TTC.

**M. LE MAIRE** : Même vote ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N°54 - PARC AUTO - Vente aux enchères en ligne des biens mobiliers réformés de la Ville d'Hyères**

**M. GIRARDO** : Il s'agit de la vente aux enchères de deux véhicules Dacia et de tribunes télescopiques. Le montant étant susceptible de dépasser le seuil de 4 600 euros, il est proposé d'autoriser le maire à procéder à cette vente aux enchères.

**M. LE MAIRE** : Même vote ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N°55 - COMMANDE PUBLIQUE - INFRASTRUCTURES ET SYSTÈMES NUMÉRIQUES - Accord-Cadre à Bons de Commande de maintenance, de supervision et d'évolution du réseau de radio télécommunications TETRA du territoire de la Métropole TPM - Convention constitutive de groupement de commandes**

**M. FRATELLIA-GUIOL** : La Métropole Toulon Provence Méditerranée ainsi que 12 de ses communes membres dont la commune d'Hyères souhaitent constituer un groupement de commandes qui concerne les prestations de maintenance, de supervision et d'évolution du réseau de radio télécommunications TETRA, qui permet effectivement en cas d'urgence d'avoir la connexion totalement directe.

La Métropole TPM et la Ville de Toulon ont mis en œuvre un réseau de radiocommunication mutualisé sur le territoire de la Métropole couvrant 12 communes pour les besoins du réseau de transport métropolitain et des services opérationnels (police municipale, sécurité, etc.).

L'infrastructure de ce réseau se compose de points hauts sur le territoire opérationnel. Le groupement de commandes permettra de :

- Mutualiser certains points hauts ;
- D'optimiser les coûts de fourniture d'équipement ;
- Disposer d'une meilleure sécurisation du réseau ;
- Permettre à chaque commune signataire de la présente convention de commander les fournitures et les prestations nécessaires.

Le coordonnateur du groupement est donc la Métropole. Deux ans renouvelables, donc ça peut être sur quatre ans.

**M. LE MAIRE** : Merci. Pas d'observations ? C'est donc adopté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N°56 - DIRECTION DE LA PRÉVENTION, DE LA SÉCURITÉ ET DES PORTS - PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE - Convention portant sur l'autorisation d'utiliser le réseau radio TETRA mutualisé et les équipements terminaux associés de la Métropole Toulon Provence Méditerranée - Autorisation à Monsieur le Maire de signer la convention**

**M. FRATELLIA-GUIOL** : La Métropole Toulon Provence Méditerranée a initié une démarche globale ayant permis la mise en œuvre d'une infrastructure mutualisée de radio télécommunication TETRA. TETRA, ce sont des ondes en basse fréquence à 380 mégahertz qui permettent souvent d'avoir cette liaison très directe.

Pour ses propres besoins ainsi que les besoins de coordination sur l'ensemble de son territoire notamment en matière de transport et de sécurité, c'est donc un équipement très complet qui respecte les directives de 15 équipements qui sont mis à disposition pour la commune, 15 étuis rigides et donc une mise à disposition destinée à l'utilisation par les services dans le cadre de son Plan Communal de Sauvegarde.

**M. LE MAIRE** : Merci. Oui, Madame.

**Mme BURKI** : Merci, Monsieur le Maire. Je profite de cette délibération parce que je vois « Plan Communal de Sauvegarde », donc je voulais vous poser une question. Où puis-je voir le Plan Communal de Sauvegarde de la Ville parce qu'il était à peu près jusqu'au mois de décembre 2023 sur le site de la Ville et là, je ne le vois plus. Alors est-ce que vous l'avez mis, peut-être, dans un autre onglet ?

**M. LE MAIRE** : Il y a une mise à jour.

**Mme BURKI** : Merci, d'accord, je ne suis pas allée regarder récemment.

**M. LE MAIRE** : Sur cette délibération, je mets aux voix. Pas d'observations ? Pas d'opposition ? Elle est donc adoptée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N°57 - INFRASTRUCTURES ET SYSTÈMES NUMÉRIQUES - Adhésion à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms dénommée « CANUT »**

**M. FRATELLIA-GUIOL** : Alors « CANUT », la Centrale d'Achat du NUMérique et des Télécoms, a décidé d'adopter une gouvernance représentative des différents adhérents, et des procédures de gestion leur apportant transparence et sécurité. Le CANUT principalement va permettre à ses membres :

- Une gestion simplifiée des achats ;
- Des marchés adaptés aux besoins des collectivités ;
- Des frais d'accès gratuits, il est important de le signaler ;
- Une relation directe avec les titulaires pour l'exécution des marchés ;
- Une représentation de leurs intérêts ;
- Des interlocuteurs dédiés apportant une forte réactivité.

Le CANUT n'exige pas l'exclusivité lors de l'utilisation de ses marchés, car il permet de résilier la souscription à tout moment.

**M. LE MAIRE** : Pas d'observations ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ (44 VOIX)**

**AFFAIRE N°58 - POLITIQUE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE L'INSERTION - Programmation Cité Éducative 2024**

**M. FRATELLIA-GUIOL** : Par délibération du 1<sup>er</sup> avril 2022, le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à signer la convention-cadre triennale fixant les objectifs, les moyens et les conditions d'application du programme sur la période 2022 - 2024.

Une évaluation du programme Cité Éducative conduite de façon partenariale permet de mesurer les effets positifs sur la qualité de l'alliance éducative. Les indicateurs suivants ont été notamment relevés :

- Une appropriation de la démarche d'alliance éducative par tous les acteurs (Éducation nationale, acteurs associatifs, services de la Ville, CAF, etc.) ;
- Une dynamique forte en faveur du soutien à la parentalité ;
- L'émergence de projets innovants à vocation structurante autour notamment des thématiques de l'inclusion, de la culture, du décrochage scolaire ;
- Une pérennisation des actions en direction des publics cibles ;

- Une volonté d'ouverture et de connexion des projets aux événements locaux, on se souvient de ce qui avait été fait sur le Parcours des Arts notamment.

Sur le plan quantitatif :

- 2 500 enfants et jeunes ont bénéficié d'une ou plusieurs actions ;
- 500 parents ont été engagés dans des actions de soutien à la parentalité ;
- 6 équipes pédagogiques du premier degré et une quarantaine d'enseignants du second degré ont été impliqués ;
- Une trentaine de partenaires associatifs ont été engagés dans le programme.

Il y a évidemment toujours des marges de progression qui ont été identifiées : gouvernance, modalités de travail partenariales. Les projets validés pour l'année 2024 ont ainsi fait l'objet d'une coconstruction entre la gouvernance via son chef de projet et les équipes pédagogiques.

Les enveloppes budgétaires dédiées à la mise en œuvre du programme s'élèvent à 40 000 euros pour la commune, 210 000 euros pour l'État et 15 000 euros pour l'Éducation nationale.

À l'issue de l'instruction de l'appel à projets diffusé le 22 avril 2024 et clôturé le 19 mai 2024, 46 projets ont été retenus, 3 axes ont été définis :

- Conforter le rôle de l'école : 13 actions et 5 porteurs ;
- Promouvoir la continuité éducative : 22 actions et 16 porteurs ;
- Ouvrir le champ des possibles : 3 actions et 2 porteurs.

Et parallèlement, le collègue Marcel Rivière est le chef de file qui permet là aussi de développer les projets. Ce sont 11 projets :

- Quatre projets sur le second degré ;
- Sept projets sur le premier degré.

J'essaie d'être le plus synthétique possible, je ne vais peut-être pas faire le détail de toutes les actions qui sont proposées. Si vous avez des questions ?

**M. LE MAIRE** : Pas d'observation ?

**M. MASSUCO** : Monsieur le Maire, si vous me le permettez, je ferais des observations avec la question qui vient parce que je trouve qu'il y a quand même une interconnexion entre les rapports qui sont présentés.

**M. LE MAIRE** : Madame.

**Mme COLLIN** : Pour cette programmation Cité Éducative, vous nous avez convaincus à un moment de voter pour ces programmations parce que vous



affirmiez que ces programmes ciblaient tous les jeunes d'Hyères en difficulté. Vous connaissez nos opinions, nous, on ne veut pas d'injustice avec les aides au profit de tous les jeunes qui en ont besoin. Aucune action, je le remarque, ne se déroule à Guynemer par exemple, et surtout beaucoup d'actions sont exclusivement réservées au public des QPV et confiées d'ailleurs aux mêmes associations que la politique de la Ville. On voit que l'on aide les jeunes, 20 exactement, à aller vers l'apprentissage, mais seulement des jeunes issus des QPV. De même, on prendra les jeunes toujours des QPV en service civique, etc. Donc je considère, comme d'habitude, que c'est une injustice et qu'en fait c'est une extension de la politique de la ville et de l'argent qu'on donne déjà à cette autre initiative.

**M. LE MAIRE :** Si vous voulez, cela permet de confronter des points de vue et je respecte le vôtre. On a signé hier, avec Monsieur le Préfet, le contrat politique de la ville de TPM pour Toulon, on va bientôt signer celui pour Hyères avec Monsieur le Préfet dans quelques jours à Hyères. Et j'indiquais lors de cette réunion que d'abord j'étais favorable à la politique de la ville, mais j'étais plus généralement favorable à la discrimination positive, ce mot terrible qui fait l'objet de débats. Qu'est-ce que c'est la discrimination positive ? C'est l'équivalent pour les hommes de ce qu'est l'aménagement du territoire pour l'économie. Est-ce que vous pensez utile, sur le territoire de la France, que l'État décide d'aider plus particulièrement des territoires qui sont en déshérence et qui sont en difficulté économique ? Je pense que oui, pour qu'il y ait une homogénéité du territoire, le pouvoir économique est un atout.

Il en est de même pour les hommes, je ne suis pas en train de vous dire que la discrimination positive doit être fondée sur le sexe, sur l'origine ethnique, sur la religion, sur la couleur de peau, mais elle peut être fondée sur le lieu où l'on est né, que l'on soit blanc, vert ou rouge parce que vous ne l'avez pas choisi. Et quand vous êtes né dans un lieu difficile pour 36 000 raisons, quand ensuite vous n'avez pas la chance de baigner dans un bain culturel privilégié comme on peut l'avoir dans d'autres quartiers, il me paraît normal et souhaitable parce qu'il faut l'égalité des chances, que l'on aide plus particulièrement les enfants qui sont nés dans un environnement un peu déshérité. Ce n'est pas une sélection ethnique, ce n'est pas une sélection de celle que l'on pourrait imaginer, c'est une sélection territoriale et si demain, il y a un quartier en difficulté avenue Godillot, je dirais exactement la même chose.

Cette discrimination positive me paraît tout à fait fondée donc vous la refusez, c'est votre droit, mais il y a véritablement entre vous et moi une ligne de partage étanche qui est philosophique. Je crois que si l'on veut demain vivre dans une société plus apaisée, Dieu seul sait si l'on en a besoin vu le contexte que l'on traverse, il faut pouvoir avancer sur deux jambes. Une jambe sécurité et c'est pour ça que l'on fait des efforts remarquables et qui ont des résultats dans cette commune sur l'insécurité. Et une jambe espérance parce qu'il faut que les enfants qui sont là se disent d'une façon ou d'une autre : « Peut-être qu'avec les efforts que je vais faire, avec la contribution qui m'est apportée, avec l'encouragement qui m'est fait, je vais parvenir à une ascension sociale qui me paraît souhaitable ». Je vais terminer en

disant qu'il y a des sociologues américains notamment qui se sont intéressés aux échelles, notamment l'échelle sociale et ils disaient : « Personne n'a envie de monter une échelle à laquelle on a brisé tous les barreaux ». Moi, je crois qu'il faut des barreaux et la politique de la ville ou la discrimination positive, ce sont des barreaux qui permettent progressivement aux enfants en difficulté de s'élever, je ne sais pas où ils arriveront, mais en tous les cas de ne pas se dire : « Il n'y a pas de barreau, je reste en bas et donc je vais, pourquoi pas, être délinquant ». Pour moi, c'est une ligne de partage qui est tellement fondamentale que, tout en respectant votre position, je voulais vous l'indiquer.

**Mme COLLIN** : C'est gentil de respecter ma position, mais encore faut-il qu'elle soit bien comprise. Or, vous me faites un faux procès, je pense qu'il n'est pas complètement injuste et cohérent de vouloir que cette discrimination se fasse par l'aspect économique des choses, et non pas le quartier où l'on est. Qui sont ceux qui en ont besoin ? Ce sont ceux qui en ont besoin, ça comprend des gens, des femmes entre 25 - 35 ans qui n'ont pas accès aux transports gratuits, à la cantine, qui sont divorcées et dont le mari ne paie pas la pension, avec des enfants qui ne peuvent pas aller en vacances, qui n'ont pas les moyens de se payer le permis de conduire. Et dans la société d'aujourd'hui avec justement le pouvoir d'achat que l'on connaît des Français, excusez-moi, mais la discrimination doit se situer là pour moi. Je n'ai rien contre des quartiers, une population, ne me faites pas dire ce que je ne dis pas, je dis que c'est une usine à créer des injustices parce qu'il y a tous ceux dont je parle qui vivent peut-être dans le quartier de la gare, à Godillot ou ailleurs, qu'on n'aide pas. Et ça, je me demande bien pourquoi, eux, on ne les aide pas, c'est tout ce que je dis, vous êtes d'accord ou pas, mais ne me faites pas dire ce que je ne dis pas.

**M. LE MAIRE** : Non, sûrement pas, mais j'ai cru comprendre que vous avez dit que les aides en QPV étaient quand même une erreur.

**Mme COLLIN** : Oui parce que le QPV, c'est l'endroit où l'on est. Et pour moi, on doit le réserver aux jeunes qui en ont besoin économiquement qui peuvent être ailleurs que dans les QPV.

**M. LE MAIRE** : Vous avez raison, Madame, on sait qu'il y a d'autres personnes en grande difficulté qu'il faut également aider, mais il y a d'autres modalités. La politique de la Ville, c'est un gros instrument à l'endroit où la misère est la plus forte, la difficulté est la plus forte. Quand vous regardez dans ces quartiers le taux de chômage, quand vous regardez le taux d'alphabétisation, quand vous regardez tous les critères qui forment les difficultés, ils sont au maximum, donc c'est comme cela qu'on définit les lieux. Et je vais même plus loin, cette discrimination positive doit s'interrompre dès lors que les indicateurs dont je parle ne seraient plus au rouge et l'espoir, c'est qu'un jour on puisse éteindre le rouge et passer au vert, ce n'est pas définitif.

**Mme COLLIN** : Ce que je ne comprends pas, c'est que si c'est sur les critères économiques, forcément l'on va retrouver avec ces critères une large proportion des gens qui sont dans les QPV aujourd'hui, c'est l'évidence. Je ne veux pas qu'on

l'érige en principe, c'est différent. Le but est de réduire les écarts de développement entre les quartiers et les territoires (ça m'évite d'intervenir à la 61 puisqu'on est dans le fil de la conversation) je vois que dans les QPV à Hyères, il y a des transports, des salles des fêtes pour se réunir, des city-stades, des commerces, des associations qui aident à l'accompagnement scolaire, au loisir, à la détente, à la culture, au permis de conduire subventionné, aux accompagnements vers l'emploi, l'apprentissage et parfois même des clubs de foot. Il y en a même plus dans le centre ancien que dans certains quartiers en voie de bétonisation. Alors je me demande si tout ce zèle déployé à coup de centaines d'acteurs sociaux et de milliers d'euros ne ferait pas pencher la balance de l'autre côté en termes d'égalité des territoires.

**M. LE MAIRE** : Si véritablement à cause de cette politique, on finissait par avoir des QPV qui soient dans les quartiers de haute richesse, des « QHR », on aurait probablement fait trop fort. Je pense qu'il y a une marge énorme avant d'y arriver. En tous les cas, je respecte votre point de vue, mais je voulais être certain que d'aucuns sachent que je ne le partageais pas. Oui, Madame ?

**Mme BURKI** : Là, on en était sur la Cité Éducative qui est une bonne chose. Et la Cité Éducative, quoi qu'on en dise, elle n'intéresse pas que les QPV, elle intéresse aussi les autres...

**M. LE MAIRE** : Voilà, on a une attention aussi pour d'autres gamins, quand on donne un coup de pouce dans une école, on ne demande pas d'où ils viennent, c'est l'enseignant qui nous dit : « Il y a ces enfants en difficulté ».

**Mme BURKI** : On a bien compris que les QPV pullulent et en PACA en particulier, on n'est pas les seuls et il y en a un de plus à Toulon et on parlera plus tard des QPV.

**M. LE MAIRE** : Sur cette programmation de la Cité Éducative, est-ce qu'il y a d'autres observations ? Pas d'observation, je mets aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Abstentions.

#### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (42 VOIX)**

**2 ABSTENTIONS** : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

**AFFAIRE N°59 - FINANCES ET CONTRÔLE DE GESTION - Subventions aux associations - Autorisation donnée à M. le Maire de signer les conventions d'objectifs et les avenants aux conventions avec les associations bénéficiaires de subventions dont le montant annuel est égal ou supérieur à 23 000 € (en intégration de la Cité éducative)**

**Mme MANA** : Oui, Monsieur le Maire. Pour les associations Arty Family, Face Var et APS, dont le montant total de la subvention dépasse 23 000 euros, puisque nous avons 23 000, 33 000 et 63 000, nous vous demandons donc l'autorisation de signer

les conventions d'objectifs et des avenants de convention avec les associations bénéficiaires.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix. Qui est pour ? Abstention ? Je vous remercie.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (42 VOIX)**

**2 ABSTENTIONS : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS**

**AFFAIRE N°60 - POLITIQUE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE L'INSERTION -  
Convention d'abattement TFPB**

**M. FRATELLIA-GUIOL** : La Loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014 a redéfini le cadre de l'abattement de 30 % de la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) pour le patrimoine locatif social. L'abattement dont bénéficient les bailleurs sociaux doit ainsi faire l'objet de contreparties sous la forme d'actions de renforcement de gestion ou d'actions spécifiques sur les quartiers concernés.

Les actions sont des actions contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie et à la participation des locataires.

Une convention adossée au Contrat de Ville 2024 - 2030 fixe les objectifs. Cela concerne donc :

- ADOMA et Logis Familial Varois ;
- Var Habitat.

Le montant global est de 193 430 euros.

**M. LE MAIRE** : Sur ce sujet, je précède Madame COLLIN. Cette exonération me paraît une très bonne chose à condition que l'on ait un contrôle extrêmement strict de l'affectation de ces sommes.

**Mme COLLIN** : Est-ce que les bailleurs sociaux respectent leur engagement au Contrat de Ville, c'est ma question.

**M. LE MAIRE** : Oui, mais il faut être très vigilant pour que ce soit bien affecté.

**M. FRATELLIA-GUIOL** : Je peux apporter peut-être un élément. L'ambition de la réussite éducative, c'est un enchevêtrement avec la Cité Éducative, avec le programme réussite éducative, etc., vous voyez bien que le rayonnement est totalement élargi. Et l'épicentre, c'est un quartier prioritaire, c'est intéressant de voir que ça fonctionne et que ce sera sans doute reconduit pour les trois prochaines années. C'est plus de 800 000 euros qui sont mis à la disposition de la commune, tout cela n'est pas neutre pour la réussite des enfants.

De manière très claire pour la TFPB, effectivement il y a un rapport qui a été mis, peut-être un débat puisqu'on en est là, je précède la question de Madame BURKI sur la rénovation de logements. Cela a été demandé par la Préfecture pour rénover en utilisant notamment la TFPB et malheureusement, Var Habitat a dit qu'elle le gèrait différemment sans passer par ces moyens-là. Après, ce sont des choses très concrètes qui sont de l'embellissement, de la sécurisation, parfois du nettoyage, donc on a toute une liste sur la délibération de tous les lieux qui ont été évoqués. Après, on peut peut-être vous faire passer un rapport plus précis pour vous donner une idée de la dépense qui est engagée.

**M. LE MAIRE** : Madame BURKI.

**Mme BURKI** : Merci. Oui, je voulais intervenir sur la TFPB parce qu'il y a trois ans, il y avait eu une certaine somme d'allouée et on avait fléché ce qui devait être fait. Là, on a 180 268 euros pour le Val des Rougières avec tous les bâtiments qui doivent être traités et le centre-ville, où il y a beaucoup moins d'appartements sociaux, pour 13 162 euros. Et je vois : renforcement de la présence du personnel de proximité, formation, toute une liste, est-ce qu'on pourrait avoir des sommes fléchées ? Il me semble qu'il doit y avoir une commission qui doit se réunir pour en parler, donc cette commission va en décider, je suppose.

**M. FRATELLIA-GUIOL** : Je vous réponds très concrètement, ce sera même l'objet de la prochaine délibération. Dans le cadre du Contrat Ville 2024 - 2030, il y a la création d'une gestion urbaine et citoyenne de proximité appelée GUCP qui permettra effectivement, et vous l'avez bien dit, sur le détail de la TFPB, d'avoir la traçabilité et la valorisation. Parce que c'est important pour les habitants qui vivent dans ces quartiers et qui paient leurs loyers, c'est important pour la collectivité, c'est important pour la Préfecture, c'est important pour les partenaires et ce GUCP le permettra.

**M. LE MAIRE** : Je suis un peu choqué que cette somme soit utilisée par les bailleurs sociaux pour les réparations et les travaux, c'est de droit qu'ils doivent les faire, c'est quoi cette histoire ? Que ce soit une amélioration, une cerise sur le gâteau, peut-être, mais c'est un véritable scandale qu'un propriétaire fasse les travaux, je ne comprends pas. J'aimerais bien que l'on revoie ce point parce que si l'on doit leur payer des travaux, c'est en plus de ce que devrait faire le propriétaire.

**Mme BURKI** : Si vous permettez, Monsieur le Maire, les petits travaux, je pense que ça peut le faire. Mais quand on voit l'ampleur des travaux qui doivent être faits notamment au Val des Rougières, on nous dit 60 appartements vacants, je veux bien, je pense qu'il y en a beaucoup plus, ces appartements doivent être refaits complètement. Mais s'ils doivent être refaits complètement, je pense qu'il faudrait à ce moment-là faire une opération de renouvellement urbain dans son ensemble avec l'État qui participe, avec tout le monde.

**M. LE MAIRE** : Ce n'est pas les 160 000 euros qui vont suffire.

**Mme BURKI** : Certainement pas, ce n'est pas les 160 000 euros qui feront quelque chose.

**M. LE MAIRE** : On est d'accord. Si l'on réunit tous les bailleurs sociaux sur ces sujets-là, si vous voulez participer, c'est avec plaisir.

Donc c'est la convention d'abattement, je la fais voter. Pas d'observations ? Pas d'opposition ? Abstention.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (42 VOIX)**

**2 ABSTENTIONS** : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

**AFFAIRE N°61 - POLITIQUE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE L'INSERTION -**  
**Contrat de Ville 2024/2030**

**M. FRATELLIA-GUIOL** : C'est donc le nouveau Contrat de Ville 2024 - 2030. La politique de la ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité nationale et locale envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'État, les collectivités territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs urbaines, et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants.

La commune d'Hyères a pris part à la rédaction du prochain Contrat de Ville pour la période 2024 2030 en lien avec la Métropole Toulon Provence Méditerranée, l'État et l'ensemble des partenaires concernés. Conformément à la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion sociale, le Contrat de Ville sera conclu à l'échelle de la Métropole, bientôt signé sur site au mois de novembre.

Ce Contrat de Ville dénommé « Engagement Quartiers 2030 » s'appuie sur une géographie prioritaire resserrée, avec 15 quartiers retenus pour TPM répartis sur les communes de Toulon, La Garde, La Seyne-sur-mer , et Hyères-les-Palmiers (Val des Rougières, centre-ville), soit 50 000 habitants concernés sur le territoire de la Métropole. Le Contrat de Ville constitue un espace de mobilisation des partenaires.

Ce que je peux vous dire sur le nouveau Contrat de Ville pour essayer de synthétiser, parce que vous l'avez vu, c'est un document assez important, il y a des axes et des actions qui vont être mis en place véritablement sur les quartiers. Et on a l'axe « Bouger, s'ouvrir, prendre soin de soi » véritablement. Donc là, il y a un Parcours santé du collège qui va être mis en place. Il y a un « Parcours de sensibilisation à la culture et au patrimoine local, avec l'Aventure Montessori, Arty Family, le Comité Course d'orientation spécifique sur le patrimoine hyérois, des actions qui sont très concrètes. Il y a « vivre son quartier en sécurité » et participer à la vie de son quartier. Je vous rappelle qu'il y aura la présence d'un bureau de police

et une refonte de la salle des fêtes pour faire une liaison des jeunes, des habitants et des projets. Je l'évoquais tout à l'heure, la GUCP, la gestion urbaine et citoyenne de proximité, qui va permettre de mettre autour de la table, comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, un comité de défense des locataires, les partenaires, les associations, etc. Projet de création de la Maison des projets et des habitants, le Bricobus qui permet de réparer les logements et ça peut venir en renfort de l'action portée par le bailleur.

Je rappelle l'article qu'il y a eu sur le Var Matin il y a quelques jours avec la Maison Isa sur la création d'un conseil citoyen des jeunes, c'est une action concrète du Contrat de Ville. Le Contrat de Ville est un laboratoire qui permet d'expérimenter un certain nombre de choses dans un mouvement très humain. Et c'est vrai que la feuille de route du Contrat de Ville essaie sans cesse d'améliorer le quotidien, de favoriser la réussite, l'emploi. On parlera tout à l'heure d'un espace qui va être mis à disposition avec une vraie volonté d'engagement sur l'emploi dans le quartier. La relation avec la police, le centre de loisir jeunesse, c'est important de le rappeler, etc.

**M. LE MAIRE** : Merci. J'inviterai les membres du Conseil Municipal lors de la venue du Préfet pour signer le Contrat de Ville, il y a des associations, ceux qui voudront viendront.

**M. MASSUCO** : Monsieur le Maire, je vous ai dit que je ne parlerai que pour l'une des résolutions plutôt que de parler pour chacune. Je suis surpris à la lecture de ce Contrat de Ville puisque déjà les données qui apparaissent sont en retard. Je crois que certaines données datent du début des années 2020, et donc on a quand même 2023 et 2024 qui doivent être oubliées.

Par contre, j'ai entendu le mot « laboratoire », je ne sais pas de quoi est le laboratoire du Contrat de Ville dans le cadre de ce qui nous est donné, hormis un gros document qui a dû coûter bien cher pour refaire des analyses dont tout le monde connaît les tenants et les aboutissants, mais en toute hypothèse c'est raté. Hyères a raté le chemin de l'histoire avec ses quartiers prioritaires et je dirais même mieux, Hyères a raté le chemin de la Cité Éducative quand on lit les conclusions du Contrat de Ville. On va me dire que 2023 n'a pas été pris en compte et 2024, j'oserais vous dire heureusement qu'il est arrivé ce qui est arrivé au Val des Rougières parce que sinon, je ne sais pas où ça allait. Dans ce document qui est produit, on parle de deux quartiers, c'est-à-dire le centre ancien et le quartier du Val des Rougières. Autant le centre ancien, j'ai pu parfois me dire : « Il y a de l'espoir », et encore, il y a de l'espoir pour une raison toute simple, c'est qu'il y a un changement de populations qui est indiqué dans le cadre du Contrat de Ville qui indique qu'on a eu une population un peu plus riche qui est venue chercher un quartier pittoresque. Mais le Val des Rougières, franchement, on n'a rien à envier à certains quartiers un peu chauds des régions seynois, voire de certains coins de France bien plus compliqués que nous.

Tout ce que vous avez dit, Monsieur le Maire, je suis d'accord avec vous, on est obligé d'avoir la discrimination positive si l'on veut avoir à un moment donné une

favorisation de certaines populations pour leur permettre par équité de s'élever, de monter l'échelle marche après marche. Par contre, il y a un point qui est essentiel, vous ne pouvez pas vous élever dans la société quand le salaire médian au Val des Rougières est de 770 euros, quand le taux de pauvreté est de l'ordre de 50 %, c'est-à-dire quand le taux de personnes qui vivent en dessous du seuil de pauvreté est de l'ordre de 50 %, ça, c'est impossible. Alors on peut tourner comme on veut, aller aider les enfants par la Cité Éducative, mais quand vous avez dans le rapport de la Cité Éducative le bilan et le constat qui indique que près de 40 % des enfants qui rentrent en sixième de ces deux quartiers... Alors, je voudrais ramener la réalité, c'est : non connus dans le centre ancien avec une augmentation de la qualité ou du niveau par rapport au fait que cette population est venue chercher un cadre pittoresque et qui est bien plus aisée. Mais vous ne pouvez pas élever la situation et le niveau quand vous êtes 40 % des enfants au Val des Rougières qui rentrent en sixième sans le savoir, sans les fondamentaux de l'éducation (le français et les mathématiques) et près de 42 % qui rentrent en troisième. Vous ne pouvez pas atteindre un niveau décent quand vous avez près de 50 % de gens qui ne travaillent pas au Val des Rougières entre 25 et 64 ans, ça, c'est impossible.

Alors moi, je le dis aujourd'hui, j'ai peut-être été un peu brutal, mais c'est peut-être parce qu'il est tard aussi, je vous rejoins, il faut absolument une politique de la ville digne de ce nom. Maintenant, on peut tout voir dans la politique de la ville, aller sur les différentes subventions, permettre aux uns et aux autres d'aller faire des soirées festives. Mais si l'on n'a pas d'emploi, si l'on n'a pas des conditions de vie décentes, c'est-à-dire des appartements qui soient dignes de ce nom parce qu'ils en parlent aussi dans le rapport du Contrat de Ville, ils indiquent qu'il y a des quartiers dans lesquels il y a plus de 20 % des appartements qui sont indécents. Et donc je me mets à leur place parce qu'on dit souvent : c'est bien plus facile de parler quand on est dans les beaux quartiers avec un peu d'argent que de parler quand on est au Val des Rougières.

Quand on nous dit, c'est marqué également, que les gens se sentent en insécurité permanente parce que notamment il n'y a pas de places de stationnement parce que les places de stationnement tendent au « coupe-gorge », on ne peut pas à un moment donner émaner. La conclusion qui est tirée et ça, permettez-moi de vous dire, ça me fait quasiment sourire ou rire, c'est que l'on demande à des gens qui n'ont pas le sou pour se soigner ou qui n'ont pas l'argent pour éduquer leurs enfants et de venir (je vais le lire) : « en posant comme enjeu central, l'accessibilité des habitants aux potentialités du territoire ». Mais vous croyez que quand le soir, vous n'arrivez pas à donner un plat de pâtes à vos enfants, vous pensez à aller visiter le Musée de la Banque, même s'il est exceptionnel, vous pensez à aller à Porquerolles ? C'est impossible.

Ce que je dis aujourd'hui, je ne suis pas du tout d'accord avec Madame COLLIN parce que dans ce rapport et dans les rapports qui sont proposés, la Cité Éducative parle de toutes les populations, de tous les quartiers de la ville en fonction des revenus sociaux, donc ça, ça ne pose pas de difficulté. Par contre, il faut trouver une



solution rapide pour les deux quartiers prioritaires parce que pour moi, avoir un quartier haut au centre ancien qui est d'une population « bobo », un peu argentée, qui va réussir à éduquer ses enfants et avoir une population dans le bas quartier qui est le plus en difficulté, ce n'est pas une solution. Mais surtout, avoir une population telle que décrite dans le rapport au Val des Rougières, c'est totalement inacceptable. Il faut réorienter la politique de la ville pour redonner un sens à l'emploi dans cette ville pour permettre une éducation meilleure aux enfants qui y sont et après peut-être on pourra penser aux loisirs et à tout ce qui va avec.

Et je conclus sur la résolution précédente, il faut des associations à un moment donné, mais quand on voit les chiffres, ils sont hallucinants aussi, sur la période de 2015 à 2023, c'est la période qui est essentiellement chiffrée, le total est de 2 888 000 euros, aides de l'État, aides de la Ville, aides publiques. Toutes les aides et pour quel résultat ? Madame COLLIN, là, je vous rejoins. Mais peut-être qu'il faut réorienter, on ne peut pas se satisfaire à Hyères-les-Palmiers d'une situation pareille. Et plutôt que de demander aux gens de sortir de leur quartier, il faudrait peut-être plutôt réinvestir ces quartiers, c'est inacceptable que le Val des Rougières soit considéré dans le rapport comme une impasse inaccessible.

**M. LE MAIRE** : Monsieur MASSUCO, c'est une politique nationale, vous êtes en train de faire le réquisitoire absolu sur l'ensemble des gouvernements qui se sont succédé et qui ont fait de la politique de la ville un prétexte, une image et pas une réalité. Est-ce qu'il y a un ministre de la Politique aujourd'hui ?

**M. MASSUCO** : Il n'y en a pas, je n'en ai pas vu.

**M. LE MAIRE** : Nous, ce que nous pouvons faire, c'est le maximum compte tenu de la réglementation et des moyens financiers. Et ce maximum, il faut le faire parce que surtout ne venez pas nous dire, sous prétexte que la politique de la ville est insuffisante au niveau national et que sa stratégie est mal disposée, qu'il faudrait ne plus rien faire. Et on ne va pas se substituer à la politique nationale, ce n'est pas possible, on n'en a pas les moyens. Donc faisons le maximum de ce que nous pouvons faire, valorisons les associations qui le méritent parce qu'il est quand même très important de faire de l'accompagnement et de donner un peu de lumière et d'espérance aussi, et de faciliter l'insertion à l'emploi. C'est cela la priorité dans un contexte, je le reconnais et vous ne pouvez pas dire que vous êtes d'accord avec Madame COLLIN, vous êtes plutôt d'accord avec moi, où il faudrait faire davantage. Ne regardez pas que la ville d'Hyères qui, parmi les villes qui sont concernées, fait le maximum. Nous aidons même, sans que ce soit dans la politique de la ville, des quartiers dont nous pensons qu'ils devraient éventuellement y être comme le quartier des Bosquets ou les Maurels, parce qu'ils étaient à une époque dans les quartiers « zone sensible ». Ils ont été levés en nous privant de moyens, je me demande bien pourquoi, ce n'est pas nous qui l'avons fait et nous, nous avons maintenu les moyens pour ne pas les laisser en déshérence. Donc vos critiques, je les entends, ce sont des critiques extrêmement dures pour la politique de la ville au niveau national, mais cela ne relève pas de critiques sur ce que nous faisons, nous faisons pour le mieux

avec les moyens qui nous sont impartis et bien au-delà des moyens qui sont habituellement consacrés. C'est pour voter ou pour parler ?

**M. MARTIN** : Je voudrais parler s'il vous plaît. Effectivement la politique de la ville, c'est de la discrimination positive, mais c'est aussi le respect des valeurs de la République et de la laïcité, je reviens sur cela parce que ça me semble fondamental. Le 16 octobre 2020 et le 13 octobre 2023, Samuel PATY et Dominique BERNARD étaient assassinés par des islamistes. Le 11 octobre aujourd'hui, donc veille des commémorations, je remets le sujet sur la table parce que cela me semble choquant et ça m'a anéanti, comment peut-on donner un bon exemple ici, nous, le Conseil Municipal, en refusant de dénommer une rue Samuel PATY parce qu'on va se coucher devant l'islamisme ?

**M. LE MAIRE** : Vous vous êtes peut-être couché quelque part, moi, je ne me suis jamais couché, Monsieur.

**M. MARTIN** : J'ai retrouvé la lettre, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE** : Je vous ai dit tout à l'heure...

**M. MARTIN** : Je pense que c'est une simple erreur administrative dans vos services, donc je vous redemande de reprendre l'affaire, de remettre ce que vous m'aviez dit dans une lettre que vous m'avez envoyée, et que je vais vous envoyer, qui dit que la rue qui passe devant le lycée hôtelier s'appellerait « Samuel PATY ».

**M. LE MAIRE** : Je crois d'ailleurs me rappeler avoir dit ici que c'était plutôt la place qui sera réservée à l'espace près du commissariat, je parle sous contrôle, ce sera donc l'un ou l'autre, mais ce sera.

**M. MARTIN** : Il y aura donc quelque chose au nom de Samuel PATY.

**M. LE MAIRE** : Ce n'est pas parce que vous allez le répéter toutes les dix secondes...

**M. MARTIN** : Non, mais Monsieur le Maire, on n'entend pas bien...

**M. LE MAIRE** : Parce que vous en faites une sorte d'objet.

**M. MARTIN** : On ne se comprend pas bien, on est obligé de se répéter, c'est comme ça. Si pour la République, vous n'êtes pas capable d'être clair, je suis désolé, ce n'est pas bien.

**M. LE MAIRE** : Stop ! Ce n'est pas parce que vous allez le répéter encore 40 fois que vous allez changer le monde. On vous a répondu, c'est clair.

**M. MARTIN** : Maintenant c'est clair parce que tout à l'heure, ça ne l'était pas.

**M. LE MAIRE** : Ah bon ? C'est incroyable, entre ceux qui n'entendent pas les questions et ceux qui ne comprennent pas les réponses, décidément il faut changer les micros et l'audition parce que je croyais que c'était moi le malentendant, mais je

vois que de ce côté-là, on entend très mal. Il n'y a pas de pire sourd que celui qui ne veut pas entendre.

Alors, on met aux voix le Contrat de Ville. Qui est pour ? Abstention ? Isabelle, excuse-moi, mais à chaque fois, c'est...

**Mme MONFORT** : Juste trente secondes, je voudrais revenir sur ce que vous avez dit quand dans les subventions sont prévues des choses que devraient faire les bailleurs. Ce qui nous remonte au niveau de l'environnement, et je rejoins ce que dit Nicolas, c'est que des gens disent qu'il y a des rats, des choses cassées, des trucs qui s'écoulent, etc. Et peut-être dans votre réunion que vous avez prévue, il faudrait essayer de bien contrôler, serrer la vis peut-être, parce que pour qu'on en arrive à inscrire des choses que le bailleur devrait faire dans les subventions, c'est qu'il y a vraiment un manquement. Il faudrait vraiment regarder de près.

**M. LE MAIRE** : Je vous garantis qu'on regarde de près, on le fera encore de plus près.

#### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (42 VOIX)**

**2 ABSTENTIONS** : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

#### **AFFAIRE N°62 - POLITIQUE DE LA COHÉSION SOCIALE ET DE L'INSERTION - Convention de mise à disposition des locaux de la tour Excelsior (VDR)**

**M. FRATELLIA-GUIOL** : Justement, cela vient en parfaite complémentarité avec ce qui a été dit. L'idée est de récupérer le local de Var Habitat qui avait été laissé par les salariés de Var Habitat, et de pouvoir y installer une association sur l'emploi, la mission locale, le CEDIS pour les allocataires du RSA, etc. La GSUP, c'est le logement, l'espace pour l'emploi qui va être créé, il y aura même une permanence pour l'association des locataires. Il y a deux choses qu'il faut savoir, c'est on peut commenter de manière très dure véritablement et en même temps il faut agir, et quand on est élu, on essaie d'agir au quotidien. Et le quotidien, ce sont des gens que l'on rencontre tous les jours, ce qui est mon cas véritablement. Et en même temps, de trouver des parades comme l'espace emploi dans les locaux de Var Habitat, pour permettre, au-delà des constats, d'avoir de l'action véritablement. Or, on n'est pas élu au constat, on est élu pour l'action et ça fait une différence.

**M. LE MAIRE** : Je mets aux voix la dernière délibération. Allez-y.

**M. MASSUCO** : Juste un mot parce qu'il faut lire la page neuf du rapport de la politique de la ville et vous répondrez à votre question, je ne parle pas d'action ou de non-action, je n'ai pas dit que vous n'agissez pas. Je dis juste que l'action qui a été menée jusqu'à présent ne va pas dans le bon sens, c'est autre chose.

**M. LE MAIRE** : Alors je répète encore, ne confondez pas votre critique forcenée de la politique nationale et de la politique de la Ville, et l'action de la municipalité, ou alors vous êtes dans une mauvaise foi qui m'étonne de vous. Madame BURKI.

**Mme BURKI** : Je voulais intervenir sur cette délibération parce qu'elle impacte des associations et ça va dans le bon sens. Hier, le comité de défense des locataires du Val des Rougières et des Maurels a été invité par des associations de la Maison de tous de Toulon située au sein des HLM Rodeilhac. Cette structure permanente, gérée par la Ville de Toulon, accueille en son sein des permanences, accueil, informations diverses, orientation du public. Outre l'accueil des différentes associations, peuvent y venir des permanences, la mission locale et d'autres. Cette structure propose diverses animations à l'année pour les familles et en particulier des actions envers les jeunes de 12 à 19 ans avec l'aide de la préfecture, de la CAF et toutes les institutions. Comme le précise la présidente du comité du Val des Rougières et les Maurels, je répète ses mots : « Je suis excédée de voir les jeunes qui tiennent les murs et qui ne sortent pas de leur environnement ». Ceux qui tiennent les murs, ce sont ceux qui font autre chose que d'écouter la bonne parole, il faut donc être plus près et les écouter, sonder leurs besoins et ceux de leur famille parce que c'est bien beau de parler, mais quand on n'est pas sur le terrain et qu'on ne les interroge pas et que ça ne vient pas d'eux pour eux, ça ne marche pas.

Donc je suis ravie de voir que ces locaux vont être attribués à des associations qui seront sur le terrain et qui feront du « cru » parce que je pense que c'est la bonne solution pour essayer de sortir un peu de ces quartiers que l'on dit prioritaires. Alors que, oui, ils sont prioritaires effectivement parce que, comme le dit Nicolas et c'est vrai, ce sont des gens qui ont peu de moyens et c'est pour ça que l'on en arrive là. Mais en dehors de ça, je crois que l'on peut les sortir de là où ils sont et quand même, ils ont la plus belle vue d'Hyères, c'est un endroit qui est magnifique et si l'on arrive un peu à améliorer l'environnement et l'habitat aussi parce que c'est vrai que l'habitat... Si, ça marchera si l'on a la volonté de le faire et il y a des associations qui le feront.

**M. LE MAIRE** : Madame la Secrétaire Générale, je suis d'accord avec vous. Il y a une question orale. Non, stop, il est 18 heures.

**Mme COLLIN** : Mais je ne suis jamais longue, vous le savez.

**M. LE MAIRE** : Allez-y, Madame.

**Mme COLLIN** : Parce que les jeunes du Val des Rougières, concernant l'emploi et la mission locale, ils doivent bien se rendre dans les missions locales, mais on n'aide pas les gens contre leur volonté, je suis d'accord avec ce que dit Geneviève. Et puis sur ces locaux, j'avais pensé que c'était pour faire le bureau de police dont on parle dans la politique de la Ville.

**M. LE MAIRE** : Non, vous vous êtes trompée, là, ce sont des locaux de la tour Excelsior, c'est dommage que vous ne connaissiez pas le Val des Rougières parce que vous confondez les quartiers.

**Mme COLLIN** : Moi, j'ai peur, quand on arrête la voiture pour savoir ce que j'ai dans la voiture, où je vais et voir qui, excusez-moi, mais c'est vrai que je n'ai pas envie d'aller au Val des Rougières.

**M. LE MAIRE** : Le poste de police se fera dans la Maison des jeunes. Honnêtement, on connaît bien le Val des Rougières et Monsieur FRATELLIA y passe beaucoup de temps et c'est important, Madame BURKI, vous avez raison de le dire, il faut y aller.

#### **ADOPTÉE À LA MAJORITÉ (42 VOIX)**

**2 ABSTENTIONS** : Madame Marie-Laure COLLIN, Monsieur Jean-Michel EYNARD-TOMATIS

**M. LE MAIRE** : Madame MARINO, vous allez répondre à une question déposée par « Essentiel pour Hyères » concernant l'éducation, sauf erreur.

**Mme MARINO** : Oui, ce n'est pas une question, mais un ensemble de questions qui m'a demandé un travail de recherche.

« Serait-il possible de nous communiquer le bilan de cette rentrée scolaire, bilan nous indiquant le nombre d'enfants accueillis par l'école ? ». On en a 28, alors je me suis posé la question, est-ce que vous voulez vraiment que je vous dise école par école le nombre d'enfants ? À mon avis, il est plus simple que je vous dise combien d'enfants sont rentrés dans nos écoles publiques pour la ville d'Hyères cette année.

**M. LE MAIRE** : Nous n'avons rien à cacher, mais il n'y a pas que des questions qui peuvent se résoudre en un point parce que là, si elle passe les 28 écoles en revue...

**Mme MARINO** : Effectivement, cela fait un peu beaucoup. Après, Monsieur le Maire a raison, je suis assez au bureau pour accueillir volontiers ceux que cela intéresse, il y a certainement parmi vous que je n'ai pas encore vu pour l'instant, pour leur donner les informations concernant nos écoles, école par école, le sexe, l'âge, etc. Je peux tout vous donner, sachant que pour la rentrée scolaire, c'est toujours un peu compliqué de le faire avant mi-octobre parce qu'on a tellement de mouvements d'inscription, de départ, etc., qu'on n'a les chiffres qu'à peu près maintenant.

Donc on a 153 classes et 3 273 enfants qui sont entrés dans nos écoles primaires et maternelles, j'espère que cela vous convient, dont trois Ulysse, ce sont des classes pour enfants avec des difficultés ou des handicaps.

« Les fermetures et les ouvertures de classe par établissement ». Monsieur le Maire en a parlé, c'est vrai que l'on a eu une bonne surprise sur les années précédentes. Cette année, je suppose que c'est 2024 qui vous intéresse, on a eu les Salins qui ont

ouvert une nouvelle classe, Monsieur le Maire en a parlé tout à l'heure, l'arrivée d'une nouvelle population nous a permis d'avoir de nouveaux enfants. On avait déjà une classe en 2021 qui avait été ouverte. Et en fermeture, on a eu Guynemer élémentaire, une classe, ce n'est pas plus mal parce que c'est une grosse école et ça nous a laissé un peu d'espace pour des activités. Le fait d'avoir un peu moins d'enfants dans cette école n'était pas plus mal, nous étions plutôt favorables.

« La liste des travaux réalisés par école au cours de la période estivale et les travaux envisagés pendant cette nouvelle année scolaire ». Donc j'ai une fiche qui donne le montant, c'est peut-être ce qui vous intéresse aussi, le montant global, le budget conséquent de cette année 2024, on est à 2 433 000 euros pour uniquement cette année. Les principales réalisations :

- Aménagement des classes de Michelet avec mise en conformité incendie des locaux : 295 000 euros et un peu plus ;
- Cour oasis des écoles Dolto, Costebelle et Mouettes : 749 000 et quelques ;
- Déploiement des ventilateurs de plafond dans les écoles Excelsior, Costebelle, Guynemer, Jardins d'Orient et les Salins : 270 000 et quelques. C'est aussi une volonté pour nous de rafraîchir les classes en mettant des ventilateurs, ça fonctionne très bien ;
- Almanarre : rénovation des locaux du bâtiment Sud, c'était absolument nécessaire parce que le bâtiment en avait vraiment besoin, pour 59 000 euros ;
- Saint-Exupéry maternelle : création d'un bureau et amélioration des locaux pour la directrice ;
- Les Îles d'Or : aménagement des locaux pour l'inspection académique.

On va engager des études préalables pour les nouvelles cours oasis, on en a parlé tout à l'heure, sur Saint-Exupéry. Et en parallèle, on engage des travaux de remise à niveau pour les locaux de l'école Michelet pour un projet d'ouverture en septembre 2025, nous en avons parlé aussi. Ces travaux sont toujours pendant les périodes de vacances scolaires parce qu'il est difficile de faire des travaux d'envergure quand on a les enfants au milieu, problème de sécurité et puis surtout on ne fait pas rentrer d'adultes dans les classes à proximité des enfants, on essaie d'éviter. Impossible pour des raisons de sécurité de les réaliser donc hors des vacances scolaires.

Le montant des travaux que je vous ai donné, les deux millions et quelques, c'est en réalité une petite partie de ce que la Ville engage pour les écoles puisque l'on a par ailleurs des budgets qui sont plutôt liés à la régie de travaux, donc les services techniques qui interviennent au quotidien sur les écoles. On a d'ailleurs dans notre service éducation une équipe dédiée à ces petits travaux qui sont faits en régie, on a besoin d'installer un tableau, un portemanteau, de réparer quelque chose, ce sont nos équipes qui le font.

On a également des tarifs préférentiels, cela peut vous intéresser, Madame COLLIN, de 63 centimes pour le repas de la cantine pour les populations les plus modestes. La mairie finance également des sorties culturelles, des séjours, les fournitures scolaires, les livres, etc. Ce sont des budgets qui sont dans notre budget global. Et pour la commission de travaux, on a ce prévisionnel qui va se faire pour la prochaine année, c'est une commission de travaux qui se réunit en début d'année civile. Et tous les travaux demandés par les écoles sont demandés par les directeurs d'école sur leur quotidien, c'est eux qui nous demandent de faire certains travaux, classe « bidule » le sol, classe « machin » les peintures, aménager un local, ce sont les directeurs d'écoles. On se réunit en commission et ensuite on détermine quels sont les travaux prioritaires à réaliser sur ces périodes de vacances scolaires, donc ce sera en début d'année prochaine.

« Pouvez-vous nous faire un point précis sur l'école Michelet et son devenir ? ». On a diligenté les expertises structure et sécurité de RP et les travaux sont engagés. L'objectif fixé étant de remettre en état le bâtiment pour une rentrée en septembre 2025.

« L'école Guynemer et le déplacement des enfants que l'on a dû emmener pour déjeuner à la Villette suite à la présence de traces de rongeurs ». Donc un point, c'est assez précis. Bien évidemment, on a immédiatement réagi suite au signalement des rongeurs, la décision a donc été prise par mesure d'hygiène de déplacer les enfants à la Villette en étant accompagnés par les services municipaux et la police municipale. Le 9 septembre, l'entreprise ESTRA s'est déplacée afin d'effectuer un nettoyage des zones concernées par la présence de rongeurs. Dans le même temps, la société ORTEC est intervenue sur site à titre curatif pour désinfecter par nébulisation l'ensemble des locaux (cuisine, vestiaire, office). Les techniciens de cette même société ont placé des boîtes d'appâtage, ce sont des boîtes pour appâter les rongeurs. Les boîtes ont été vérifiées et il est important de signaler que seule la boîte placée à l'extérieur des locaux a été touchée par un rongeur, ce qui veut dire que les rats n'étaient pas à l'intérieur. Les 11 et 12 septembre, une campagne de dératisation était menée par ORTEC sur l'ensemble des écoles, on a préféré faire « la totale ». Dès les vacances de Toussaint à titre préventif, la société ORTEC et le service santé doivent intervenir à nouveau sur chaque site.

À partir du 16 septembre, suite à notre demande, les parcelles appartenant à la SNCF, d'où viennent certainement les bestioles, et bordant l'école Guynemer ont été entièrement débroussaillées, laissant apparaître un entassement de débris. Le service éducation, avec le service santé et bâtiment, doit faire réaliser des travaux visant à éviter l'intrusion de nuisibles au sein des locaux, on va fermer, on va empêcher les rongeurs de rentrer. Concernant la présence du campement SDF, c'est peut-être aussi à l'origine, c'était très gros puisque ça faisait 300 mètres cubes, je n'avais pas vraiment fait attention, j'avais vu, mais pas à ce niveau-là, c'est quand même très gros, des devis ont été transmis à la SNCF puisque c'est sur leur territoire. La SNCF devra faire évacuer les débris par une société spécialisée dès

les vacances de la Toussaint, donc bientôt. La période des travaux sera sécurisée par la présence de la police municipale.

« Et l'on indique une présence de rongeurs en croissance sur toute la commune, les rigoles, les palmiers, au point de les voir dans les rues et sur les places simplement en marchant ». Effectivement, on a des signalements au niveau de la mairie, cela ne concerne pas vraiment les écoles, mais je réponds quand même, des campagnes de dératisation sont programmées au sein des réseaux, par exemple sur le secteur d'Alphonse Denis. De nombreux facteurs sont responsables de la prolifération des rats dans l'espace urbain, notamment la nourriture laissée aux abords des points de collecte des déchets et une sensibilisation va être menée afin de limiter ces problèmes. Et je vous invite à nouveau, si cela vous intéresse, à venir me rencontrer au service éducation qui est juste en haut en montant l'escalier, mon bureau est juste en face, venez me voir et je vous donnerai les éléments qui vous intéressent concernant nos écoles.

**M. LE MAIRE** : Merci beaucoup.

**Mme BERNARDINI** : Serait-il possible d'organiser une visite des cours d'école ?

**Mme MARINO** : Des oasis ?

**Mme BERNARDINI** : Oui.

**Mme MARINO** : Oui bien sûr, on le fait volontiers.

**Mme BERNARDINI** : Merci.

**(La séance est levée à 17 h 44.)**



**LE PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU :**

**11 OCTOBRE 2024**

**A ÉTÉ ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

**LORS DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU :**

**13 DECEMBRE 2024**

**LE SECRETAIRE DE SEANCE,  
M. Olivier MICALLEF, CMD**



**LE MAIRE,  
M. Jean-Pierre GIRAN**









VILLE D'HYÈRES

---

LES PALMIERS